

**CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DE LA MOSELLE**

**1^{ère} REUNION
TRIMESTRIELLE
du 30 janvier 2023**

PROCES-VERBAL





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1^{ère} RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2023

Séances des 30 janvier et 2 février 2023

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département de la Moselle - salle des Délibérations - à METZ, sous la présidence de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, les 30 janvier et 2 février 2023.

La séance est ouverte à 10 heures 16 par M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle.

Le secrétaire de séance est Mme ARNOLD, secrétaire.

Etaient présents : M. FREYBURGER, Mme ROMILLY, M. SUCK, Mme KUNTZ, M. CHABANE, Mme HAAG, M. SCHUH, Mme SCHNEIDER, M. KHALIFE, Mme MAGRAS, M. SIMON, Mme ZIROVNIK, M. DICK, Mme STEMART, M. SACCANI, Vice-Présidents, M. CORRADI, Mme LORIA-MANCK, M. WEIS, autres membres/secrétaires, Mme AMBROSIN-CHINI, Mme BECKER, M. BENIMEDDOURENE, M. BOHL, Mme BOHR, Mme BORYSIK, Mme BOUSCHBACHER, Mme CALCARI-JEAN, M. CUNAT, M. CUNY, M. DIDOT, Mme FIRTION, M. FOURNIER, M. FRANÇOIS, Mme GOSSÉ, M. GRÉLOT, Mme HERZOG, M. KIEFFER, Mme KLEBER-MASET, Mme LAPAQUE, M. LEBEAU, M. MULLER, Mme PASTOR, Mme PILI, Mme REBSTOCK, M. REICHHELD, M. SCHULER, M. TACCONI, Mme THIEL- MIESZKALSKI, M. THIL, Mme TONIN, Mme TRAN, Mme ZIMMERMANN, autres membres.

Absents représentés : M. DASTILLUNG donne délégation à Mme MAGRAS.

Le nombre de conseillers départementaux en exercice est de 54.

Le quorum étant atteint, le Conseil Départemental peut valablement délibérer.

Publié le 28 juin 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

1^{ère} Réunion Trimestrielle de 2023

Séance du lundi 30 janvier 2023

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Patricia ARNOLD

OUVERTURE DE LA REUNION

(La séance est ouverte à 10 heures 16.)

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, c'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue et que je déclare ouverte cette première réunion trimestrielle de 2023 du Conseil Départemental consacrée en particulier à l'examen et à l'adoption du budget primitif de l'année 2023 qui sera un budget important comme chacun des budgets mais celui-ci plus particulièrement.

LISTE D'EMARGEMENT ET DES DELEGATIONS DE VOTE

M. LE PRESIDENT.- Vous avez émargé la liste des présents ? *(Non)*

Vous allez le faire après mon discours.

Je dois vous faire part des absences de :

- M. DASTILLUNG qui a donné procuration à Mme MAGRAS

PRESENTATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE SARRALBE (ET INSTALLATION A LA 3EME ET 4EME COMMISSIONS)

M. LE PRESIDENT.- Si vous le permettez, je voudrais en votre nom à toutes et à tous, et je le ferai officiellement dans mon discours, souhaiter la bienvenue parmi nous à Mme Laurence BORYSIK et à M. Pierre-Jean DIDOT qui ont pris leurs fonctions de conseillère et conseiller départementaux du canton de Sarralbe suite à l'élection cantonale partielle. Ces élections se sont tenues les 15 et 22 janvier dernier. On leur

souhaite la bienvenue. Ils ont décidé de rejoindre les rangs des Indépendants de Moselle ; ils siègent donc à la place de ceux qui les ont précédés puisque la limite entre les deux groupes se situe entre nos deux collègues. Soyez les bienvenus en vous félicitant. Je voudrais surtout vous féliciter à l'issue du deuxième tour au moment duquel nous étions quelque peu inquiets mais vous avez œuvré afin que, dans cette assemblée, ne règne que l'esprit républicain. Pour nous, c'était important.

(Applaudissements)...

Je vous ai reçus la semaine dernière dans mon bureau afin d'organiser votre arrivée. Nous avons évoqué les différentes instances dans lesquelles vous serez amenés à siéger.

Madame BORYSIK, vous avez fait le choix d'intégrer la 3^{ème} commission : Solidarités, Habitat, Santé, Protection de l'enfance, Autonomie, Gens du voyage, Formation, Emploi, Insertion et Cultes, lourde charge.

Monsieur DIDOT vous avez fait le choix de la 4^{ème} commission : Aménagement du territoire, Agriculture, Environnement, Transition écologique et Politiques contractuelles. Il est d'ailleurs à noter qu'il sera procédé à l'élection du Bureau du Conseil Départemental d'ici quelque moment dans la même forme puisque nous aurons adopté la liste de la commission permanente. Là, il faut vous installer aussi au sein de la commission permanente mais il y aura également l'élection au sein des deux commissions que vous avez choisies. Et je demanderai à Mme ZIMMERMANN pour la 3^{ème} commission et M. CORRADI pour la 4^{ème} commission, puisque vous avez la chance, le privilège et l'honneur d'être les doyens de chacune de ces commissions ; d'assurer la responsabilité d'organiser un scrutin au sein de vos commissions afin de pouvoir élire les présidents des commissions et, dans une des commissions, d'organiser également la Vice-Présidence.

A la reprise de la séance cet après-midi, je vous cèderai la parole afin que vous nous présentiez la composition de chacune de vos commissions respectives.

MUTATIONS ET NOMINATIONS

M. LE PRESIDENT.- Pour ce qui concerne les services de l'Etat, nous avons accueilli M. Philippe DESCHAMPS qui a pris ses fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Thionville le 9 janvier dernier ; il succède à M. Thierry HEGAY parti s'occuper de la

gestion de la communauté des Ours des Pyrénées. Nous lui souhaitons beaucoup de courage, beaucoup d'ambition et une grande proximité, pas trop proche... !

M. DELCAYROU, Sous-Préfet de l'arrondissement de Metz et Secrétaire Général de la Préfecture a pris ses nouvelles fonctions à Evry dans l'Essonne de Secrétaire Général de préfecture fin décembre 2022 ; son successeur n'est pas encore officiellement connu ; il l'est officieusement puisque le ministre de l'Intérieur m'a donné l'information de celui qui aura la responsabilité de le remplacer.

ALLOCATION DU PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Mes chers Collègues,

Je suis heureux, comme je l'ai dit tout à l'heure, une nouvelle fois de vous accueillir au sein de notre Assemblée pour la première réunion trimestrielle de l'année qui débute avec l'arrivée de deux nouveaux collègues départementaux.

Je veux ici saluer une nouvelle fois l'arrivée de Mme Laurence BORYSIK et M. Pierre-Jean DIDOT, leur souhaiter la bienvenue et leur présenter, en notre nom à toutes et à tous, nos plus sincères félicitations.

Vous venez rétablir la représentation de tous nos territoires de Moselle maintenant. Les défis sont immenses, je sais pouvoir compter sur la détermination et le travail de votre binôme au sein de notre Assemblée, à la place que vous avez choisie, pour faire progresser nos territoires, tout comme l'ont fait auparavant avec engagement vos prédécesseurs lorsqu'ils siégeaient à votre place et avec nous.

L'année a aussi débuté par le renouvellement de la Présidence de la Région Grand-Est. L'élection, tenue le 13 janvier dernier, a confié les rênes de cette collectivité, à Frank LEROY.

A lui aussi, je présente mes félicitations en votre nom à toutes et à tous pour cette élection, et lui adresse tous nos vœux de réussite à la tête de l'exécutif régional.

Je connais bien Frank LEROY, pour avoir partagé avec lui les bancs du même groupe politique et avoir siégé au Bureau de l'Assemblée régionale. Sa détermination, son esprit d'ouverture et sa force de travail ne me sont absolument pas inconnus.

Dans le cadre d'une rencontre bilatérale jeudi dernier, nous avons fait, ensemble, un tour d'horizon exhaustif des grands dossiers communs et ils sont nombreux.

Nous avons besoin d'une Région proche et disponible, capable de rendre plus forts encore demain, nos territoires, nos départements dans leurs diversités, leurs particularités et leurs richesses.

En effet, si le lien indéfectible entre les communes et le Département est éprouvé depuis longtemps et sa solidité inscrite dans l'histoire, notre « encore très jeune grande région » doit elle aussi faire face à des défis d'ampleurs.

Cette année 2023 sera, à n'en pas douter, mes chers collègues, celle des nombreux et vastes défis. Pour les relever, il faudra savoir les conjuguer avec unité, réussite et excellence.

L'unité, au-delà de nos différences, demeure cette pierre angulaire qui nous permet de choisir le chemin d'une cohésion nécessaire à l'intérêt des mosellans et d'une convergence des talents aux services de la Moselle et de chacun de ses territoires sans distinction, en comptant sur le nécessaire engagement à nos côtés des élus locaux.

Œuvrer de concert dans les prochaines semaines et les prochains mois, c'est permettre à la Moselle de rayonner bien au-delà de ses frontières, de viser l'excellence afin de permettre sa réussite en tous points du département.

En somme, c'est permettre à chaque mosellan de bénéficier dans son territoire, d'un accompagnement toujours plus équitable, d'une attractivité toujours plus vitale à son développement.

Même si parfois la compétitivité entre nos territoires exacerbe nos différences, il nous faudra toujours veiller à avancer sous la même bannière, dans l'unité et le double objectif du résultat et de la proximité.

Les crises, qui s'accumulent depuis plusieurs années, nous poussent aujourd'hui, et bien plus encore qu'hier, à repenser les fondements et les réussites de demain.

La crise démocratique, qui a atteint un paroxysme au Brésil en ce début d'année, infuse tel un poison les dérives des extrêmes.

Cette équation de défiance et de la dégradation des fondements mêmes de la démocratie, rencontrée en de nombreux points du globe, pourrait ne pas épargner le pays des Lumières.

Elle nous pousse à réinterroger, de manière urgente et nécessaire, le rôle vital de l'action publique.

Face à ces dérives lancinantes des démocraties, dont l'assaut du Capitole fut l'un des marqueurs, le sursaut du peuple ukrainien, aux portes de l'Europe, prêt à tout pour défendre son idéal démocratique et son modèle de gouvernement, nous rappelle l'importance d'une liberté de choisir et de vivre.

Certes, ces crises prennent forme au cœur d'autres continents, mais elles ne peuvent occulter les réalités qui traversent notre pays.

L'abstention, comme nous le constatons chaque fois, entache un peu plus, au fil des élections, le choix de nos représentants.

Cette désaffection des urnes, ce mal qui ne cesse de s'aggraver à mesure des années, malgré la qualité des personnes engagées, doit nous interroger sans cesse :

- sur le sens de notre action,
- sur une meilleure identification de nos compétences,
- sur une connaissance mieux organisée de nos politiques.

Par ces temps troublés, il nous faut donc ajuster, sans cesse, notre vision et notre modèle d'actions.

Face à la complexité des crises, face à leur succession et leur brutalité, nous devons démontrer collectivement cette volonté de se réadapter, de s'ajuster pour refonder notre action, dans la gestion du quotidien comme dans la conduite des grands projets.

Dans ce cadre, il nous faudra revisiter notre communication pour que le Département soit plus visible, nos actions plus compréhensibles et pour toucher un public beaucoup plus large.

Cette semaine, et pour donner suite au débat d'orientation budgétaire du 1^{er} décembre dernier, nous adopterons jeudi prochain notre budget pour 2023. Il sera la traduction opérationnelle des grandes orientations que nous avons largement partagées en fin d'année dernière.

Un budget qui, vous le savez, prend toute la mesure des crises et des conjonctures parfois complexes, souvent brutales.

Il s'agit donc d'un budget offensif, d'un budget de combat, plaçant l'attractivité, l'avenir, l'excellence et la qualité du service public au cœur de nos priorités pour la Moselle de demain.

Préparer l'attractivité de notre territoire, c'est l'objet et la raison d'être de la marque MOSL - Moselle Sans Limites - qui après 5 années d'existence et à l'occasion d'une enquête de connaissance et de satisfaction engagée par Moselle Attractivité, a été identifiée par 76 % des personnes sondées.

Dans le même cadre, le label QUALITE MOSELLE, constitue, pour 66 % des avis, le gage de la confiance et de l'attrait du produit.

La démonstration est faite que la Moselle est riche, de ses talents, de son patrimoine, de ses entreprises, de ses productions. Même s'il nous faudra encore porter plus haut cette fierté pour engranger de nombreux autres nouveaux succès.

Nécessairement, il nous faudra aussi continuer d'accompagner les villes et villages partout en Moselle, dans le déploiement d'aides et de supports efficaces à la réalisation des projets structurants.

Je pense ainsi au dispositif AMISSUR, qui en 2022, a amené la réalisation de plus de 2 000 opérations d'aménagements au travers de notre territoire et en faveur d'une sécurité routière renforcée.

Je partage l'intime conviction, avec beaucoup d'entre vous, que l'un des rôles majeurs et premier de notre Assemblée, doit rester l'assistance et l'appui que nous accordons à nos villes et nos villages.

Cet accompagnement dans la durée est pour nous le marqueur d'un engagement constant avec, comme mot d'ordre, l'action du quotidien et les défis de demain.

« Ambition Moselle » en est l'une des illustrations.

Avec près de 48 M€ de subventions en 2022, le Département tient son rôle de collectivité structurante, d'une collectivité d'appui, d'une collectivité à l'écoute des spécificités de chacun des territoires de Moselle.

Notre mission est aujourd'hui de pouvoir accompagner les besoins des mobilités des Mosellans, souvent très différents en fonction des territoires.

Je pense aux 4 300 km de notre réseau routier qu'il nous faut continuer d'améliorer en y renforçant, toujours davantage, nos actions pour sécuriser nos

infrastructures essentielles du quotidien. Les mobilités douces en site propre de demain y prendront naturellement aussi racine.

L'ambition de porter à 1250 km d'itinéraires cyclables dédiés sur toute la Moselle à la politique de mobilité douce devra être poussée dans les prochaines années.

Accompagner et penser les déplacements de demain est l'un des enjeux prioritaires de développement de nos territoires.

C'est à ce titre qu'il vous sera proposé jeudi, mes chers collègues, une motion partagée avec les E.P.C.I. concernés, sur le projet de l'A31 Bis. Nous y réaffirmerons notre soutien inconditionnel à la réalisation rapide de ce projet qui n'a que trop attendu.

Nous ne pouvons, à l'aune d'une échelle européenne structurante et compétitive, ne pas doter notre territoire transfrontalier des infrastructures nécessaires à la garantie de son attractivité et de sa fluidité.

Ces travaux, en corrélation avec de nombreux projets multimodaux, sous-tendent la nécessité de nous doter d'infrastructures adaptées à l'épanouissement et au déplacement des Mosellans.

C'est bien grâce à cette attractivité que se construiront, demain, les perspectives et l'avenir de nos territoires.

Ils puisent leurs racines dans les réalités présentes.

Au premier rang desquelles, la réalité sociale post-Covid qui touche, dans une lame de fond parfois effrénée, nombre de nos territoires et de nos populations à travers l'Hexagone. Penser et construire notre territoire ne peut se concevoir sans ce rôle prépondérant du Département dans les politiques sociales et de l'autonomie.

Notre engagement témoigne d'une mobilisation forte et omniprésente en faveur des politiques sociales.

Je pense, notamment, à la protection de l'enfance (avec une hausse de 11 M€ cette année, portant à 130 M€ dédiés dans le cadre de notre budget d'action ou encore à l'autonomie, bénéficiant d'une hausse de 9,4 M€ supplémentaires pour l'année à venir, portant ainsi son budget à 218,5 M€).

Compte tenu de la férocité de ces crises et de la dure réalité sociale que nous traversons, plus que jamais le Département honorera son engagement d'un accompagnement de tous les instants, tout au long des différentes étapes de la vie.

Notre volonté de faire face à ces défis se construit en renforçant et en refondant nos politiques sociales.

Car ces difficultés, dans les horizons et les perspectives qu'elles dessinent aujourd'hui, doivent être anticipées et justement analysées pour ne pas avoir à les subir.

Nous conforterons, et accompagnerons plus loin encore, notre investissement pour adapter les collèges aux exigences et aux besoins d'une pédagogie digne de la modernité.

Les collégiens, tout comme l'ensemble des équipes éducatives qui les accompagnent, sont et demeurent l'une de nos priorités. Avec un plan pluriannuel d'investissements, avoisinant les 162 M€, le Département de la Moselle s'ancre davantage encore dans le développement plein et entier de cette nouvelle génération.

Notre Société Publique Locale (SPL) « Moselle construction durable », qui continue à se structurer, s'est mise en adéquation avec notre projet pluriannuel et nous pouvons compter déjà en ce début d'année sur la mise en œuvre de 4 conventions de partenariat opérationnelles, signées ou à venir, sur les communes de St Avold, Stiring, Cattenom et Rémilly.

Les consultations des entreprises sont pour certaines de ces opérations déjà lancées.

Notre accompagnement est multiforme.

Je pense au rôle pivot du Conseil Départemental des Jeunes, ou encore à la charte jeunesse 2022-2024.

Je pense aussi au dispositif « Moselle Jeunesse » visant à renforcer notre analyse et notre politique pour davantage de prises avec le réel.

Il est indispensable de miser sur l'engagement des jeunes qui n'attendent que de pouvoir redonner du sens à leur vie après des contextes de crises sanitaires environnementales, sociales, complexes et peu propices au développement serein et nécessaire de chacun de nos jeunes.

Nous conforterons nos nombreux dispositifs visant ainsi à faciliter d'autant plus leur entrée dans la citoyenneté, le bien-vivre ensemble et encore l'ouverture aux autres cultures.

Croire en notre jeunesse, c'est aussi épouser une vision plus durable de nos projets structurants. Je pense nécessairement à la valorisation de l'ensemble du patrimoine culturel de Moselle que nous continuerons à protéger, à structurer et à diversifier. Cette approche durable et environnementale ne peut se concevoir uniquement dans la réalisation des projets d'aménagement.

L'environnement doit aussi pouvoir être consolidé grâce à des dispositifs de sensibilisation de la population.

Ces petits gestes, parfois anodins, peuvent avoir de grands résultats pour tous. Nous continuerons donc, par exemple d'ici 2030, notre consommation d'énergie en termes d'économie de près de 28 %, sur les 117 sites dits à « usage tertiaires » du Département.

Cette approche pédagogique, ainsi que les vertus d'une sensibilisation ambitieuse, prennent aussi forme dans notre soutien aux acteurs associatifs et environnementaux agissant directement sur le terrain.

Nous ne pouvons aborder l'environnement sans aborder l'agriculture de demain.

Véritable pilier de notre pays, l'agriculture est aujourd'hui le reflet d'une grande majorité de notre territoire national et structure aussi notre département.

A cet égard, j'ai une pensée toute particulière pour le congrès national de la viande bovine qui aura lieu cette semaine à Metz, ici en Moselle. Il s'agit là d'un événement essentiel pour notre département.

L'agriculture doit pouvoir s'adapter aux contraintes du dérèglement du climat dans un milieu déjà fortement complexe et aux défis colossaux, partout en France et dans notre département en particulier.

La Moselle porte, depuis de nombreuses années, cette volonté ancrée de pouvoir faire avancer, promouvoir et surtout défendre nos agriculteurs et notre agriculture.

Elle est l'un des marqueurs du territoire, l'une de ses identités premières.

Nous nous étions engagés, dès 2018, sur un schéma départemental en faveur de l'agriculture afin de pouvoir aider au plus proche ceux dont l'impérieuse mission est de nous nourrir et d'aménager notre paysage territorial et en particulier rural.

Ce schéma, complété par les mesures du Plan de relance en 2020, nous permet de la conforter davantage, l'accompagner pour la rendre plus compétitive et développer cette approche en circuits courts dont nous avons terriblement besoin aujourd'hui.

Mes chers collègues, avec les politiques sociales et le développement d'actions concrètes en faveur de la jeunesse, les projets d'aménagement structurants mais aussi l'accompagnement des seniors et du monde médical -dont j'avais esquissé les grandes lignes le 20 janvier dernier-, nous pouvons dire que le budget 2023 est un budget d'ambition, un budget tourné vers l'avenir.

Cette excellence est également au cœur du projet culturel que nous portons. Le déploiement et le renforcement des sites « Passionnement Moselle » sont autant de points d'appuis qui nous permettent de faire vivre notre territoire, comme notre Histoire.

Nous continuerons donc, en 2023, de soutenir les pratiques amateurs pluridisciplinaires ou encore les festivals qui structurent et dynamisent ainsi la Moselle.

A ce titre, nous aurons à revisiter nos engagements en direction d'une politique culturelle territoriale plus soutenue en particulier à travers la création de notre outil départemental « Moselle Agence Culturelle » mis à disposition des communes et des intercommunalités qui s'engageront et qui veulent s'engager à nos côtés.

Enfin, cette année, notre action viendra aussi concrétiser des mois de travail et d'implication dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Nous n'avons cessé de décupler nos efforts pour que la Moselle tienne son rang, tout comme sa place, dans le déroulement de ces jeux.

Cette formidable épopée planétaire aura, indubitablement, des retombées d'exceptions pour notre territoire.

Certains défis restent d'actualité pour nous.

Je pense à l'accueil futur de délégations étrangères comme à l'organisation de compétitions de préparations.

En guise de démonstration, j'ai le plaisir et j'ai eu le plaisir de signer la convention d'accueil avec le Président du Comité Olympique des Philippines.

C'est une première qui pourrait être suivie d'autres dans les toutes prochaines semaines.

Le 13 décembre dernier, nous recevions à Montpellier le 1^{er} trophée Terre de Jeux dans sa catégorie « coup de cœur des Départements ».

Comme se plaisait à le citer Romain Lachens, directeur de l'engagement Paris 2024, « l'histoire retiendra que c'est à 300 km de Paris et des sites de compétitions que se situait le Département le plus engagé dans le projet Terre de Jeux, la Moselle » !

Ce trophée, cette fierté, exprime avant tout notre souhait que ces jeux historiques pour notre pays soient un événement mobilisateur et surtout populaire à destination de l'ensemble des Mosellans.

Aujourd'hui, c'est plus de 80 % de la population mosellane qui habitent sur un territoire labellisé « Terre de Jeux ».

Si l'on peut regretter certaines réticences, ce chiffre, mes chers collègues, illustre le potentiel de cet événement pour notre département.

Là où la moyenne nationale approche les 50 %, nous avons fait le choix d'un événement qui se veut partager par toutes les générations sur tous les territoires de Moselle. La « caravane des jeux » va reprendre son tour de Moselle dès le printemps sur les territoires qui s'engagent à nos côtés.

Vous l'aurez compris, le dernier tour de piste dans la préparation s'annonce.

Mes chers collègues, nous partageons le désir de voir la Moselle continuer d'aller encore plus loin, encore plus fort et de pouvoir pleinement profiter de ses potentiels, de ses talents comme de ses richesses.

Il nous appartient à nous toutes et à nous tous, élus départementaux et avec l'appui des élus des villes et des villages, avec le soutien de l'administration départementale, de porter ensemble et encore plus loin cette fierté et cette ambition mosellane.

Les défis sont multiples, les chantiers nombreux.

Unité et action sont les clefs du succès de cette année qui s'ouvre.

A l'orée de cette semaine intense de travail, je sais pouvoir compter sur votre implication, à chacune et à chacun, pleine et entière, et j'en salue l'exigence et la conviction qui ponctuent notre action collective et nos mandats locaux pour donner à la Moselle la place qui doit lui revenir.

Vive la Moselle !

Je vous remercie.

(Applaudissements)...

COMMUNICATION

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez à votre place le suivi annuel des actions départementales 2022 et ce document vous propose comme chaque année un récapitulatif des subventions et des opérations versées sur votre canton respectif.

Cette édition 2022 synthétise les sommes mandatées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022. Je vous renvoie vers cette lecture tout à fait intéressante.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA 4EME REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022

M. LE PRESIDENT.- Nous avons à approuver le procès-verbal de la 4^{ème} réunion trimestrielle. Vous avez été destinataires de ce compte rendu le 10 janvier dernier.

Avez-vous des remarques ? *(Non)*

Avez-vous des observations ? *(Non)*

Le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie

ORDRE DU JOUR

M. LE PRESIDENT.- Je vous ai adressé le 17 janvier dernier 36 rapports figurant à l'ordre du jour dont le budget primitif 2023. J'ai, par ailleurs, demandé que 2 rapports complémentaires soient déposés sur votre pupitre que vous avez découverts à votre arrivée. Il s'agit :

- du rapport E1 concernant l'installation des conseillers départementaux du canton de Sarralbe et l'élection de la nouvelle vice-présidente,

- du rapport E2 concernant la désignation de nos collègues dans les différentes commissions et organismes extérieurs avec une liste qui est donc mise à jour.

Concernant la composition de la Commission Permanente, je vous propose de compléter la liste avec l'élection de Mme Laurence BORYSIK et de M. Pierre-Jean DIDOT au sein de la Commission Permanente et de l'élection -j'y reviendrai sur le mode opérationnel- de Mme Valérie ROMILLY en tant que 2^{ème} Vice-Présidente déléguée à l'Autonomie et au Handicap.

Conformément au C.G.C.T., je vais déposer officiellement la liste de la Commission Permanente sur mon pupitre à l'issue de cette matinée. Afin de respecter le temps d'interruption de séance si, en début de la reprise des débats, aucune liste n'aura été déposée, nous adopterons celle-ci telle que je viens de l'établir, c'est-à-dire Mme Valérie ROMILLY prend la place de 2^{ème} Vice-Présidente à la place de Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBŒUF tandis que M. DIDOT et Mme BORYSIK viennent compléter la liste des 54 Conseillères et Conseillers Départementaux qui composent la Commission Permanente.

Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des Commissions, avez-vous des remarques à faire sur la ventilation des rapports ? *(Non)*

Donc, je demanderai aux services de vous distribuer les différents rapports qui seront étudiés par vos commissions respectives dans le cadre des réunions que vous allez tenir.

PROGRAMME DE LA SESSION

M. LE PRESIDENT.- Vous avez été destinataires de ce programme.

Aujourd'hui, après la suspension de séance, les différentes commissions se réuniront sous la responsabilité de leurs présidentes et présidents. Pour les 3^{ème} et 4^{ème} commissions, vous délibèrerez d'abord sous l'autorité des doyens de ces commissions pour élire les présidentes et présidents.

A 14 heures 30, nous reprendrons la séance publique d'une part pour compléter la Commission Permanente telle que je l'ai évoqué et, ensuite, nous procéderons à la désignation des différentes structures dans lesquelles à la fois Mme BORYSIK et M. DIDOT siègeront et pour lesquelles il y a également eu un complément sur les différents organismes avec une réorganisation de notre représentation.

Nous évoquerons à la reprise le dépôt des propositions, des vœux et des questions orales. Je vous présenterai à ce moment-là la motion que je souhaite

présenter à l'avis des différentes commissions, motion que nous aurons à adopter à l'occasion de notre réunion de jeudi.

Mardi et mercredi seront consacrés au travail des commissions.

Mercredi à 10 heures, je recevrai vos remplaçantes et remplaçants, ce qui sera également le cas de la remplaçante et du remplaçant du canton de Sarralbe puisque c'est une institution que je réunis à chaque Réunion Trimestrielle. Il y aura comme objet le budget 2023 et le dossier Terre De Jeux, sachant que la réunion du Conseil Départemental des Jeunes est annulée à leur demande puisqu'ils n'ont pas de dossier très particulier. Ils travaillent à l'organisation de leur prochaine réunion à notre prochaine session.

Jeudi, nous reprendrons les débats à 9 heures puisque nous avons une lourde journée et l'après-midi à partir de 14 heures. Si l'ordre du jour n'est pas épuisé, si les conseillers départementaux ne le sont pas non plus, nous reprendrons les débats vendredi. Cela dépendra de chacune et chacun d'entre nous.

Avez-vous des remarques particulières ? *(Non)*

SUSPENSION DE SEANCE

M. LE PRESIDENT.- Je peux lever la séance. Je vous donne rendez-vous cet après-midi à 14 heures 30.

REPRISE DE LA SEANCE

M. LE PRESIDENT.- Nous reprenons les débats.

Je vous informe des absences de :

- M. DASTILLUNG qui a donné procuration à Mme MAGRAS
- Mme LAPAQUE à M. THIL
- M. FRANÇOIS à M. FREYBURGER
- M. BENIMEDDOURENE à Mme THIEL- MIESZKALSKI
- Mme ARNOLD à Mme BOHR
- Mme KUNTZ à Mme PILI
- M. DICK à Mme KLEBER-MASET

BUREAUX DES 3EME ET 4EME COMMISSIONS

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de reprendre l'ordre du jour où nous l'avions laissé.

Nous avons confié aux doyens des 3^{ème} et 4^{ème} commissions le soin d'organiser les scrutins. J'ai été informé de l'organisation de ces commissions et je vais céder la parole aux nouvelles présidentes de chacune des commissions afin qu'elles puissent nous présenter la composition de ces commissions.

Madame LORIA-MANCK, vous avez la parole. On ne vous a pas donné les éléments ?

C'est embêtant que je vous donne la parole si vous n'avez pas les éléments. C'est un peu gênant, Madame la Directrice. Mais je vais le faire à votre place si vous m'y autorisez Madame la Présidente.

Mme LORIA-MANCK.- Bien sûr, Monsieur le Président !

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Donc, je vous donne lecture de cette organisation. Vous assumerez, Madame LORIA-MANCK à l'avenir la présidence de la 3^{ème} commission avec à vos côtés Mme CALCARI-JEAN qui assumera la vice-présidence comme elle l'a fait depuis le début de notre mandat, le secrétariat étant assuré par Mme KLEBER-MASET.

Les membres sont : Mme ROMILLY, Mme HAAG, Mme SCHNEIDER, Mme KUNTZ, M. KIEFFER, Mme PASTOR, Mme ZIMMERMANN et Mme BORYSIK.

On a une véritable parité au sein de cette commission...

(Rires)...

Certains entendent comme ça la parité !

La 4^{ème} commission a également fait l'objet d'une organisation du scrutin. Mme TONIN a été élue Présidente et je l'en félicite. Je lui cède la parole pour qu'elle nous donne la composition de cette commission si elle l'a, ce qui est le cas.

Madame TONIN.

Mme TONIN.- Merci, Président.

Chers collègues, la 4^{ème} commission Aménagement du territoire, Agriculture, Environnement, Transition écologique, Politiques contractuelles dont je suis présidente.

La Vice-Présidente : Mme BOUSCHBACHER.

La secrétaire : Mme BECKER.

Les membres sont : M. SUCK, M. FRANÇOIS, M. REICHHELD, Mme THIEL-MIESZKALSKI, M. CORRADI, M. DIDOT.

(Applaudissements)...

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.

Je vous propose d'adopter ces deux listes qui nous ont été présentées.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous en remercie.

INSTALLATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE SARRALBE ET ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE DELEGUEE A L'AUTONOMIE ET AU HANDICAP

M. LE PRESIDENT.- Nous installons très officiellement par décision les Conseillers Départementaux : Mme Laurence BORYSIK et M. Pierre-Jean DIDOT ; nous l'avons déjà fait ce matin. Ils sont installés dans la liste de la Commission Permanente qui n'a pas fait l'objet d'une autre présentation, d'une autre liste. Les voilà installés également.

Est installée en qualité de 2^{ème} Vice-Présidente chargée de l'Autonomie et du Handicap Mme Valérie ROMILLY de la même façon puisque nous n'avons pas eu d'autres listes.

Sont officiellement installés ces élus en leurs responsabilités respectives et à la place qui leur revient maintenant suite aux décisions que nous avons prises.

Madame ROMILLY, vous avez la parole.

Mme ROMILLY.- Merci Président. Je tenais à remercier l'ensemble des collègues pour la confiance que vous me témoignez. C'est avec beaucoup de plaisir en tout cas que je me réinstalle dans cette vice-présidence où j'avais eu beaucoup de plaisir à travailler

avec l'ensemble des services. Je suis très heureuse de pouvoir réintégrer ces politiques de l'autonomie puisque l'on a beaucoup de choses à faire au niveau de notre département et pour l'ensemble de nos personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Merci à vous.

(Applaudissements)...

M. LE PRESIDENT.- Merci bien.

L'installation de ces élus à leur place au sein des commissions et de l'installation de Mme ROMILLY en qualité de 2^{ème} Vice-Présidente a les conséquences que vous avez pu lire dans les rapports E-1 et E-2 qui vous ont été présentés.

Sont également concernés par cette démarche dans le rapport E1, c'est la détermination des indemnités forfaitaires versées à chacun des élus, d'installer et de positionner dans l'hémicycle Mme BORYSIK et M. DIDOT à la place qu'est la leur et de mettre à jour le tableau des répartitions des moyens mis à disposition des groupes politiques et, en particulier, des deux groupes concernés par des modifications de leur composition.

Sur le point E-2, il y a également un certain nombre de représentations et de délégations qui étaient attachées à la fois aux fonctions sur le canton de Sarralbe mais également à la désignation d'autres délégations générées par des vice-présidences ou des commissions auxquelles vous appartenez. Donc, vous avez été destinataires de la liste qui vous était présentée.

Y a-t-il des remarques particulières ? *(Non)*

Y a-t-il une opposition ? *(Non)*

Cette liste-là est également adoptée à l'unanimité et je vous en remercie, ce qui nous permettra de pouvoir fonctionner et, naturellement, fonctionner globalement à la place qui nous revient à chacune et à chacun.

Nous allons faire le tour de l'assemblée sur les questions particulières sachant que j'inscris personnellement la motion relative à la position du Conseil Départemental quant à la réalisation future et au projet de l'A31bis puisqu'il y a jeudi soir la dernière réunion de concertation liée à ce projet qui sera organisée sous l'égide du Préfet accompagné des deux garants de la concertation. Nous avons pris l'initiative, à la fois le

Département et un certain nombre de présidents d'E.P.C.I. concernés par ce projet, voire de communes, de délibérer sur le texte que je vous présente, qui a été rédigé à plusieurs mains avec les présidents des intercommunalités et qui a reçu un avis verbal favorable de certains E.P.C.I. et une délibération déjà majoritairement positive de la Communauté d'agglomération Portes de France Thionville et les autres suivront. Les présidents d'intercommunalité m'ont dit qu'ils présenteraient également à la délibération de leur conseil communautaire cette délibération qui sera jointe au dossier de concertation et nous l'enverrons sous ma signature et celles des présidents d'intercommunalité à Mme la Première Ministre et aux parlementaires de notre Département, sénateurs et députés.

Je mets cette motion en points divers que je vous présenterai le moment venu à l'occasion de nos débats à partir de jeudi pour que cette motion soit adoptée avant jeudi soir puisque la dernière réunion conclusive de la concertation aura lieu jeudi soir à 19 heures à Thionville. Je souhaiterais me munir de cette délibération pour la présenter comme pièce additionnée au dossier qui sera présenté à l'occasion de cette commission de concertation.

DEPOT DES PROPOSITIONS, VŒUX, QUESTIONS ORALES

M. LE PRESIDENT.- Je vais faire le tour de notre Assemblée pour savoir quelles sont les questions diverses que vous pourriez présenter et je le dis en direction des nouveaux Conseillers Départementaux. C'est une tradition afin de savoir si vous avez des questions diverses qui peuvent faire l'objet ensuite de la présentation d'une motion ou d'une question écrite ou d'une proposition qui ne peut avoir comme support une décision financière, qui ne doit pas modifier les finances du Département mais qui peut être présentée à l'ordre du jour ensuite de la réunion trimestrielle du jeudi et passer par le filtre des commissions concernées par la proposition qui serait faite par l'un ou l'autre des conseillers départementaux.

(Appel des noms dans les travées)...

Pas de question. Ma motion vous sera présentée. Je vous l'enverrai.

Je mets un terme à notre réunion de cet après-midi et je vais nous réunir en commissions réunies pour évoquer un dossier pour lequel je souhaiterais que nous soyons tous au même niveau d'information. Nous en parlons beaucoup.

Un gros travail est engagé aujourd'hui par la Commission mais également avec l'ensemble des services.

La séance est levée à 15h.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

1^{ère} Réunion Trimestrielle de 2023

Séance du jeudi 2 février 2023

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : M. Luc CORRADI

OUVERTURE DE LA REUNION

(La séance est ouverte à 9 heures 16.)

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette réunion au cours de laquelle nous allons adopter les budgets du Conseil Départemental de la Moselle afin de pouvoir agir tout au long de l'année.

LISTE D'EMARGEMENT ET DES DELEGATIONS DE VOTE

M. LE PRESIDENT.- Je dois vous faire part des absences de :

- M. THIL qui a donné procuration à M. BENIMEDDOURENE
- M. DASTILLUNG à Mme ROMILLY
- Mme PILI, à partir de 11h30, à M. SCHULER
- M. KHALIFE à M. SCHUH
- M. BOHL à M. CUNY
- Mme MAGRAS jusqu'à son arrivée -puisqu'elle me représente à la visite ministérielle de ce matin à Montigny-Lès-Metz, à Mme KUNTZ
- M. FRANCOIS, à partir de 10h30, à M. CUNAT
- Mme LAPAQUE à M. FREYBURGER
- Mme ARNOLD à Mme SCHNEIDER
- M. WEIS à partir de 11h45 à Mme REBSTOCK

- M. REICHELLED jusqu'à son arrivée à Mme GOSSE

- Mme STEMART jusqu'à son arrivée à M. LEBEAU

(Les autres Conseillers Départementaux sont présents.)

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

M. LE PRESIDENT.- Il figure à notre ordre du jour 36 rapports. A l'issue de l'examen des rapports de la 6^{ème} commission ou peut-être avant si l'on est trop tard dans l'ordre du jour, nous débattons sur la motion relative au projet de l'A31bis secteur Nord. Enfin, nous terminerons nos débats aujourd'hui ou demain par l'adoption du budget primitif 2023, rapport 1-6 que nous verrons tout à la fin puisque, auparavant, nous égrènerons les différents budgets dans les différentes actions et compétences dont nous avons la responsabilité.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose d'aborder tout de suite l'ordre du jour.

I-1 GESTION DE LA DETTE - INSTRUMENTS DE COUVERTURE

M. MULLER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

Je souhaitais passer en détail les différents articles parce que, pour la gestion de la dette, il est nécessaire que l'assemblée soit au courant de la façon dont nous procédons.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le rapporteur général.

Des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

I-2 INFORMATION A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE SUR LES ACTES EFFECTUES EN APPLICATION DE LA DELEGATION AU PRESIDENT EN MATIERE DE REALISATION D'EMPRUNTS ET D'OPERATIONS UTILES A LEUR GESTION - PRESENTATION DE LA STRATEGIE D'ENDETTEMENT

M. WEIS, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ?

M. LEBEAU.- Quelques mots pour souligner le travail réalisé depuis 2015 par l'exécutif et les services puisqu'en 2015 le montant de l'encours de la dette était de 718 M€ alors que les vents étaient mauvais, voire très mauvais : crise des Gilets jaunes, deux années de COVID, une année de forte inflation, baisse des dotations de l'Etat, perte de l'autonomie fiscale.

En seulement sept années, sans jamais rogner sur ses politiques de solidarité, de proximité, d'attractivité et avec des investissements réellement importants dans les infrastructures départementales, l'encours de la dette a baissé de 155 M€. C'est un véritable tour de force, et je tenais à souligner ce qui vient de se passer. On ne peut pas passer comme ça quand on entend les différents budgets des collectivités ; on se rend compte de l'exploit, excusez-moi de prendre un terme sportif pour souligner l'excellence de la gestion de cette collectivité. C'est réduire l'encours de la dette sans jamais rogner les politiques publiques de la collectivité et en maintenant un investissement fort. L'année 2022 garde la lignée, puisque l'encours de la dette diminue de 17 M€ et que l'investissement porté par la collectivité n'a jamais été aussi important.

Je tiens à féliciter l'exécutif et les services pour le travail réalisé depuis 2015.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

I-3 REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR 2023

M. LE PRESIDENT.- Je rappelle que ne pourront pas prendre part au débat ni au vote : M. SACCANI, M. SCHULER, M. DICK, M. BENIMEDDOURENE, M. MULLER, Mme REBSTOCK, Mme TONIN et Mme STEMART.

Mme GOSSE, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ?

On est dans une démarche de perception de la taxe d'aménagement et de la répartition en pourcentage entre la politique des espaces naturels sensibles et l'action menée par le CAUE.

Avant de conclure, je vais céder la parole à M. CORRADI.

M. CORRADI.- J'ai pensé que vous ne m'aviez pas vu.

M. LE PRESIDENT.- Si, Monsieur CORRADI. Je ne vois que vous !

M. CORRADI.- Je ne pèse pas lourd, mais bon !

A propos des ENS justement, j'ai lu dans un autre rapport que 53 % des sites font l'objet d'une préservation et d'une gestion environnementale.

Comment est prise en compte l'autre moitié ?

Moindre intérêt, manque de crédits ? Je n'en sais rien.

Je mets cela en parallèle avec la baisse des crédits attendus de la taxe d'aménagement et la ponction effectuée ce matin sans doute au bénéfice du CAUE surtout si l'enveloppe doit aussi servir à financer des projets ENS portés par des communes ou E.P.C.I. ouvrant droit dérogatoire éligible à Ambition Moselle.

Par ailleurs, j'ai vu que d'autres collectivités départementales avaient fait parrainer des ENS par des collèges, peut-être une idée à creuser eu égard à l'intérêt porté par notre Assemblée à une participation accrue des collégiens à la préservation de l'environnement.

Ai-je été clair ? Pas tellement.

Je voulais savoir si l'argent qui permettra de financer des projets des autres communes ou autres collectivités serait pris sur les ENS ou Ambition Moselle ? Si on le prend là et que l'on diminue déjà le taux, la rentrée d'argent sera moindre. C'était la question que j'aurais dû poser tout de suite de cette façon.

M. LE PRESIDENT.- Nous vous avons compris.

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU.- Monsieur le Président, chers collègues, le taux ne baisse pas. Le taux reste à 1 % ; il est figé.

Pourquoi les recettes diminuent ?

C'est la méthode de perception qui a été décidée par le législateur qui fait que, du fait de la mécanique qui est d'une complexité hors norme, on a anticipé. Comme la perception se fait un peu plus dans le temps, on aura une baisse. Mais il n'y a aucune volonté du Département de diminuer mais d'appliquer une décision du législateur assez obscure. On a donc anticipé une baisse mécanique de la perception des recettes.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons vous répondre, Monsieur CORRADI.

La taxe d'aménagement est le reflet en termes de perception du dynamisme d'aménagement du territoire et de la politique de construction puisqu'elle est directement en relation avec les autorisations d'urbanisme générées par des constructions. Elle produit un montant que nous ne pouvons pas estimer et nous devons affecter des montants théoriques qui se traduisent par des pourcentages de cette taxe sur les ENS et le CAUE qui a une mission de conseil en direction des collectivités et des habitants -il faut le dire- sur toutes leurs actions à la fois dédiées à l'environnement, aux économies d'énergie, à la construction, à la validation et à la réponse en matière d'architecture surtout dans la ruralité. Cela s'est toujours fait de cette façon dans le cadre de la répartition du produit de la taxe d'aménagement dans un pourcentage. Nous avons essayé et nous avons réussi. C'était plus judicieux. Lorsque je siégeais sur les bancs de l'Assemblée Nationale, je l'avais revendiquée de cette façon et je n'avais pas été suivi. C'était de dire qu'il valait mieux à ce moment-là affecter un montant sur les ENS et un montant sur le fonctionnement du CAUE. Nous avons pu le faire deux ans dans le cadre de subventions attribuées au CAUE. Le

législateur a cru bon de revenir en arrière alors que nous étions soutenus par Départements de France et a souhaité, dans les textes réglementaires, nous imposer de fixer des pourcentages. Les pourcentages ne font pas des politiques. Cela risque de mettre en difficulté le CAUE parce qu'il se met en perspective d'une perception, et nous ne savons pas à ce moment-là du vote de l'utilisation de la taxe d'aménagement comment il sera réparti en pourcentage certes mais que seront les produits sur les ENS et le CAUE.

Le CAUE -et son conseil d'administration car nous avons besoin de le rassurer- a élaboré son budget à partir de la dotation de 700 000 € qui est une dotation annuelle depuis déjà un certain temps ; l'objectif n'est pas non plus de générer des produits et des réserves mais de financer des activités. A un moment, on avait vu qu'il y avait un fonds de roulement pléthorique ; nous alimentions le fonds de roulement alors que les besoins n'étaient pas à ce niveau-là. C'est la raison pour laquelle nous avons rétabli les choses un peu sous l'autorité de l'ancienne Présidente, Mme MAGRAS. Cela a été repris après par Mme REBSTOCK.

Un nouveau texte est venu encore complexifier la situation l'ordonnance du 14 juin 2022 qui fixe différemment le prélèvement et le versement de cette taxe d'aménagement.

Je vais vous lire la note que j'ai reçue qui est aussi complexe que le texte mais je pense que vous allez comprendre. Auparavant, lorsqu'une personne, une famille, avait à payer une taxe d'aménagement, si la somme était inférieure à 1 500 €, elle payait en une seule fois à partir du moment où il y a eu délivrance de l'autorisation d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager. En une seule fois si la somme était inférieure à 1 500 €.

Si la somme était supérieure à 1 500 € c'était en deux fractions égales un an, puis deux ans après la délivrance de l'autorisation. On ne se posait pas la question de savoir si le support de l'autorisation a été construit ou non ; on s'appuyait sur l'autorisation qui était accordée, ce qui pour nous était assez simple. A partir du moment où l'autorisation était accordée, on déclenchait la perception et elle était déclenchée par la Direction Départementale des Territoires. C'était assez simple et cela nous permettait d'avoir une prévision très précise.

On a changé les choses dans la loi de finances 2021 et l'ordonnance de 2022. Déjà le transfert de la gestion de la dette est passé de la DDT à la DGFIP. On ne parle

plus des aménagements de territoire, on parle à des financiers. Déjà là, c'est un peu compliqué. Lorsque l'on pose la question à la DGFIP de savoir comment s'organise le prélèvement de cette taxe sur l'aménagement du territoire, -c'est bien d'avoir une photographie pour savoir comment ça se construit, où ça construit et que pour nous c'était intéressant- maintenant, il y a une unification des missions de gestion de l'impôt par la DGFIP et on n'est plus dans une politique d'aménagement du territoire mais dans une démarche fiscale.

Dans la gestion, la recette et la perception de la recette, il y a un décalage de l'exigibilité de la taxe qui est à la date d'achèvement des travaux avec un premier titre ; donc 90 jours après la date d'exigibilité, c'est-à-dire d'achèvement des travaux et plus de production de l'autorisation de construire. Et la deuxième part, six mois après la date d'émission du premier titre. Cela facilite les choses et, là, nos concitoyens vont tout comprendre. Vous imaginez bien que, lorsqu'il y avait une autorisation qui était engagée, derrière cela il y avait un titre de recette qui était engagé et nos concitoyens savaient qu'il y avait une partie de taxe d'aménagement à payer. Maintenant, c'est à la fin de la réalisation du chantier qui peut avoir deux ans, trois ans de retard parce que le délai de constructibilité est un délai relativement long. C'est 90 jours après qu'il y a une première moitié et six mois après la date du premier titre, il y a de nouveau une perception. Vous imaginez bien que pour nous les choses se complexifient au moins sur la première année puisque l'on n'a plus ce que nous avions auparavant, c'est-à-dire une autorisation un titre, maintenant c'est une autorisation la réalisation 90 jours après la perception. C'est dire que l'on prend une à deux années.

Sur ces une ou deux années qui s'annoncent devant nous, on ne sait pas du tout quel sera le montant que nous allons pouvoir constater en prélèvement sachant que l'on sera en permanence en décalage de -à mon sens- au moins de deux ans, ce qui veut dire que l'on aura des difficultés, que nous devons préfinancer l'utilisation de ces crédits. C'est pour cette raison que ces crédits dédiés aux ENS seront inscrits à ce budget et la somme qui sera affectée au CAUE. Nous devons à la fois garantir nos politiques en direction des ENS et également les financements du CAUE. On ne peut pas dire au CAUE que l'on paiera lorsque l'on percevra.

C'est ce qui représente la complexité aujourd'hui. Lorsque nous avons réagi au niveau de Départements de France, nous avons été entendus sur un point : il est instauré deux acomptes comme auparavant pour les constructions supérieures à

5 000 m² ; toutes les maisons d'habitation sont au-dessous de 5 000 m², donc cela ne pose pas de problème, vous imaginez bien !

On est dans cette démarche aujourd'hui sur l'utilisation des crédits. Puisque c'est une question que vous posez, il n'y a pas de diminution de crédit. Nous essayons de réserver les mêmes moyens sachant qu'à la fois dans le cadre du marché de l'immobilier qui se tarit quelque peu aujourd'hui, l'augmentation du loyer de l'argent pratiquée par les banques, la réduction des espaces à construire, bientôt la loi ZAN auront inévitablement des conséquences sur la politique de construction et donc la politique de prélèvement de la taxe d'aménagement sur les opérations de construction. Il faudra que nous ayons une réaction à un moment ou à un autre. Pour l'instant, nous n'avons pas de difficulté sensible sur les montants que nous prélevons et nous pensons que l'on est plutôt dans une perspective à deux ou trois ans où quelques inquiétudes peuvent émerger.

Dans l'utilisation de ces crédits, vous parliez de l'action des collègues, d'Ambition Moselle. C'est dissocié, sachant que nous devons justifier la consommation des crédits et que nous intégrons budgétairement dans la consommation des crédits les recettes générées par la taxe d'aménagement. Il faut que l'on soit attentif et, à ce titre, nous avons nos budgets qui permettent d'agir sur les ENS de façon précise et les autres sujets en matière d'aménagement dédiés à l'environnement, à l'écologie, à l'aménagement du territoire sur lesquels nous utilisons aussi ces recettes mais elles ne sont pas affectées, elles le sont ensuite dans le constat et dans le compte administratif.

Ai-je été assez précis pour qu'il y ait une bonne compréhension de l'Assemblée avant que nous délibérions sachant que les pourcentages sont de 28 % pour le CAUE et 72 % pour les ENS, ce qui a toujours été le taux pratiquement mis en œuvre. Il n'y a pas de diminution des moyens dédiés aux ENS, à nos politiques environnementales. Il n'y a pas de moyens réduits ni en pourcentage ni en montant affectés au CAUE. Je voudrais aussi rassurer et je rassurerai Mme la Présidente du CAUE après le délibéré.

Nous pouvons adopter ce point mis à part les personnes que j'ai citées.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous remercie.

Je vous cède la parole, Madame REBSTOCK.

Mme REBSTOCK.- J'avais prévu d'intervenir plus tard, mais compte tenu de la question, je vais le faire maintenant.

Monsieur le Président, mes Chers Collègues, on a dans ce rapport une affirmation, pas des actes concrets, une convention de partenariat renouvelée, précisée et engageante, et surtout la dévolution d'une enveloppe budgétaire sécurisée. L'affirmation donc du soutien du Département de la Moselle à son Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement doit être ici vraiment salué.

Monsieur le Président, vous permettrez, en tant que Présidente de cette association investie d'une mission d'intérêt public, -cette association créée il y a plus de 40 ans par la volonté du Département- de vous dire l'importance de pouvoir pérenniser et développer encore les actions du CAUE grâce à ce soutien.

- Conseiller les collectivités et les habitants dans leur projet d'aménagement, d'urbanisme, de bâtiment, d'environnement, d'habitat, vous l'avez dit, Président.
- Sensibiliser le grand public et surtout les jeunes à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.
- Former les élus et leurs services, les agents des collectivités à la connaissance des territoires et de leur évolution.
- Accompagner les politiques départementales sur des projets d'aménagement sur l'élaboration d'une charte départementale prenant en compte l'environnement et le cadre de vie dans les procédures d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental.

Voilà les grandes missions du CAUE.

L'architecture, l'urbanisme, l'environnement ont cela de commun que, de manière transversale, ils participent pleinement à des enjeux primordiaux aujourd'hui.

La sauvegarde de notre planète, de sa biodiversité, les réflexions essentielles concernant la densité et les extensions urbaines, l'utilisation des sols et des espaces, la sauvegarde de nos paysages.

Permettez-moi de citer le sociologue Bruno LATOUR : « La nature n'est pas une victime à protéger, elle est ce qui nous possède ». Ainsi, la préservation de la nature est une condition même de notre avenir commun.

Or, comment assurer une nouvelle sobriété énergétique pour nos bâtiments, nos habitats ? Comment assurer la préservation de nos ressources, de nos forêts sans accompagner, sensibiliser les acteurs de l'aménagement, nos citoyens, nos élus, nos enfants, à ses problématiques ? Ils sont au cœur des politiques publiques d'aujourd'hui et de demain.

Ces missions principales du CAUE retrouvent aujourd'hui une attention toute particulière au regard des enjeux que nous devons servir.

Nous avons tous ici -je n'en ai aucun doute- la conviction que ces actions sont essentielles pour dessiner ce que doit être la Moselle de demain. L'appui et le soutien que le Département réitère aujourd'hui au CAUE est un vrai pari sur l'avenir.

Je crois qu'il participe de notre devoir à nous, élus, d'agir en ayant conscience des enjeux, d'agir en permettant que les actes et les décisions posées pour demain le soient en responsabilité.

A ce titre, merci Monsieur le Président, merci chers collègues, merci au service financier qui a travaillé avec nous pour cet appui, pour cette confiance.

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Pour conclure définitivement sur ce dossier, la note qui m'a été remise : en 2022, la perception était de 4 111 000 € ; en 2023, elle est de 2,5 M€ en prévision budgétaire. Ne croyez pas que l'on est dans une démarche où l'on réduit notre politique mais on en réduit les recettes. Inévitablement, nous devons abonder le budget de dépenses à partir du budget départemental mais nous retrouverons ces recettes-là ensuite dans une démarche linéaire pluriannuelle par la suite.

Merci de votre expression.

I-4 SUBVENTIONS D'ORDRE GENERAL

M. SCHULER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

I-5 APPRENTISSAGE DES LANGUES

M. LE PRESIDENT.- M. TACCONI ne prendra pas part au vote.

M. SCHUH, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Monsieur TACCONI, vous pouvez prendre la parole.

M. TACCONI.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Cette intervention vient à la suite du vote du Conseil Départemental sur le maintien et le développement du plurilinguisme sur la Moselle.

Pour faire suite à la fois à cette délibération et à celle du Conseil Communautaire de l'Arc Mosellan de mardi dernier, je voudrais indiquer que désormais notre territoire grâce au soutien du Conseil Départemental, va devenir la première intercommunalité de Moselle à s'engager dans sa totalité sur le recrutement par la Communauté de Commune d'assistants de langue. Cette politique volontariste permettra à l'ensemble des écoles maternelles et primaires du territoire de bénéficier, au fur et à mesure du déploiement et en fonction des volontés du corps enseignant mais avec un appui fort des collectivités, et je peux le dire avec le soutien du Conseil Départemental au développement de l'allemand.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Dans le cadre de mes visites de cantons, en m'arrêtant sur le canton de Thionville, Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller Départemental, Mme la Conseillère Départementale, nous nous sommes arrêtés dans une école maternelle où œuvre une assistante de langue et on a pu voir les enfants évoluer avec tout ce que cela peut représenter, aborder ensuite l'école primaire avec une bonne connaissance et également une bonne pratique au quotidien de l'allemand. On peut constater aujourd'hui qu'il y a, de par notre initiative qui avait été dans un premier temps identifiée et fixée sur le territoire de la Moselle Est, une vraie réponse et une mobilisation des communautés de communes, et des communes avec un développement significatif. C'est près de 4 à 5 000 élèves qui abordent l'allemand dès le plus jeune âge. Ensuite, ça se poursuit en école élémentaire et au collège. Quand on regarde la carte de la Moselle, cette démarche et ses initiatives s'arrêtent à la limite de la Moselle Est. C'est la raison pour laquelle, à partir de ces expérimentations mises en place depuis 2011 sur la Moselle Est et qui a porté ses fruits, nous soutenons et nous avons une démarche aussi soutenue sur les territoires plus à l'Ouest et au Nord du département. Je sais que les Conseillers Départementaux et le maire de Thionville sont très attentifs ; ils l'ont exprimé à l'occasion de cette visite. Sur la Moselle Nord, il n'y a que deux collectivités, Thionville et Apach qui se sont engagées dans cette démarche.

Il est vrai et j'en suis très satisfait, et je m'en réjouis, que la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se soit engagée également de la même façon. J'en appelle aux collectivités de territoire, aux communes, communautés d'agglomération et métropoles de s'engager également. Pour l'instant, sur Metz, je crois qu'il n'y a qu'une seule classe là aussi qui répond à ces exigences. Quand on sait l'évolution du travail frontalier, quand on voit qu'il va se construire aux portes de notre département face aux territoires de la Moselle Est et de Forbach, Bouzonville, une unité industrielle importante avec des moyens considérables, avec des besoins en termes de personnel, je crois qu'il faut absolument que nous nous engagions dans cette démarche. Nous étions au sommet de la Grande Région pour la passation de présidence entre le Président Frank LEROY et la Ministre-Présidente du Land de Rhénanie Palatinat. L'expression a été de nouveau affirmée d'un soutien de la Grande Région, des

collectivités de proximité départementale et, pour l'instant, des élus communaux, pour un apprentissage et la pratique de la langue du voisin, de l'allemand, un soutien affirmé puisque l'on n'est pas là uniquement dans une démarche telle que l'imagine l'Education Nationale mais véritablement dans un apprentissage renforcé de façon significative. J'en appelle à vous toutes et à vous tous élus locaux, élus intercommunaux mais aussi élus départementaux pour faire cette promotion. Elle est absolument essentielle. On ne peut pas imaginer qu'aujourd'hui on soit à une portée de voix de notre frontière avec nos voisins allemands qui ont engagé pour la Sarre en particulier la Deutschland Strategie et que nous n'arrivons pas à répondre par une Frankreich Strategie et en particulier, pour la Moselle qui est principalement concernée par ces relations transfrontalières. On sait que le Luxembourg est de la même façon intéressée par la pratique de l'allemand, il y a même des politiques de recrutement.

Je vous encourage à vous engager de façon aussi significative sachant que l'aide départementale est à peu près de 40 à 50 % de la charge générée par le recrutement. Les difficultés sont de trouver les personnels à recruter mais, pour nous, c'est absolument essentiel. Il faut que cela démarre dès le plus jeune âge, et on l'a vu dès la maternelle. On a véritablement là des perspectives. C'est un dispositif qui a maintenant près d'une quinzaine d'années. Parmi les enfants concernés à l'époque, certains se sont tournés vers un emploi d'assistant de langue ; ceux qui ont pratiqué et appris sont aujourd'hui devenus ceux qui apprennent et qui font pratiquer les élèves. On est à la deuxième génération. Il y a véritablement un gros effort à faire sur nos collectivités territoriales et sur les intercommunalités parce que c'est à cette dimension qu'il faut peut-être aussi agir. Le Département sera présent et affectera les moyens dédiés. Là, on est dans des moyens dédiés qui sont à la dimension de ce que nous connaissons en reproduction mais on est prêt, et le Vice-Président chargé des Politiques Transfrontalières m'en parle souvent. Il est bien évident que nous adapterons les moyens à l'évolution. Il n'y aura pas une classe à laquelle nous ne répondrons pas favorablement. C'est de notre devoir et de notre responsabilité.

Madame TRAN.

Mme TRAN.- Pour apporter une information par rapport à Metz. Il y a trois écoles maternelles qui bénéficient de cela. C'est Saint Maximin, Gaston Hoffmann et la Seille. Nous avons un dispositif qui s'appelle « *Wir Kinder sprechen deutsch* ». Cela marche plutôt bien.

M. LE PRESIDENT.- Mais naturellement, ce n'est pas à la dimension de la capitale de la Moselle puisqu'elle doit être bien le porte-flambeau de la politique départementale. Notre capitale doit montrer la voie, et les autres grands territoires de la Moselle aussi. C'est absolument indispensable que l'on en soit à ce niveau-là. Certes, on apprécie que les choses évoluent parce qu'elles ont déjà évolué depuis ces dernières années mais je pense qu'il faut que l'on en soit à une autre dimension. J'essais d'identifier à chaque visite de canton la nécessaire obligation d'y aller pour que nos petits concitoyens deviennent demain de grands européens. Là aussi, sans la pratique de la langue du voisin, ce sera assez compliqué.

I-7 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mme GOSSE, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

On ouvre quelque peu des crédits pour des recrutements en particulier dans l'action sociale de façon significative. On est à 14 postes mais également dans la culture, le sport, l'aménagement du territoire et la gestion de nos réseaux numériques.

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

I-8 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Mme GOSSE, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

I-9 POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'ATTRACTIVITE

M. LE PRESIDENT.- Ne participeront pas au débat ni au vote : moi-même, M. FREYBURGER, M. CHABANE, M. CUNY, M. SIMON, M. FOURNIER, M. SUCK. Ce point sera présidé par Mme ROMILLY.

Mme ROMILLY.- Ce point est présenté par M. LEBEAU.

M. LEBEAU.- Je voudrais rappeler que Moselle Attractivité a pu en 2022 retrouver un cadre d'action lui permettant de développer de nouvelles actions ambitieuses, notamment en ce qui concerne l'attraction et la fidélisation des talents au regard des problématiques de pénurie de main d'œuvre que rencontrent l'ensemble des employeurs mosellans dans la quasi-totalité des secteurs d'activité.

Conformément aux statuts de Moselle Attractivité et aux dispositions de la loi NOTRe, les crédits qu'il est proposé de lui affecter seront exclusivement fléchés vers les actions et missions pour lesquelles le Département dispose d'une compétence, à savoir les domaines du tourisme et du marketing territorial.

Le rapport de vingt pages, que vous avez tous lu avec attention, joint à cette décision ne peut pas se résumer en quelques mots et en quelques temps forts à l'image de la fête des vins de Moselle à Scy-Chazelles qui a été une réussite, au festival Bêtes et Sorcières qui s'installe pleinement dans le paysage, aux Noëls de Moselle avec le Sentier des Lanternes de Metz qui a battu un records de fréquentation ; mais je souhaite souligner le résultat d'une étude de notoriété de la marque MOSL qui en seulement cinq années est connu par 76 % des Mosellans et pour 66 % des sondés, le label Qualité MOSL inspire confiance et pour 62 % d'entre eux il incite à privilégier ces produits lors des achats. Cette marque Moselle Sans Limite permet de mettre en valeur la production mosellane et ses circuits courts. Là, on peut dire que le Département de la Moselle a vu juste avant bien d'autres. En effet, il y a cinq ans, avoir cette vision des circuits courts et de la production locale, il fallait l'imaginer, il fallait le faire. Aujourd'hui, c'est fait. Je tiens à le féliciter. Je tiens

également à féliciter l'exécutif et les services parce que l'on ne se repose pas sur ses lauriers. Preuve en est ce rapport.

Enfin, je voudrais saluer la capacité du Département à évaluer ses politiques publiques car peu de collectivités se mettent en cause et se remettent en cause puisque cette année 2023 verra la fin de la gestion de l'insertion professionnelle des BRSA par Moselle Attractivité. Au regard des résultats assez faibles et d'un audit qui a été réalisé, la décision a été prise de mettre fin à cette politique publique donnée à Moselle Attractivité.

Voilà pourquoi en outre il vous est proposé, et là je reprends le rapport :

- De prendre acte du bilan 2022 et de valider le programme d'action 2023 de Moselle Attractivité proposé dans le rapport du Président,
- D'octroyer une subvention de fonctionnement à Moselle Attractivité à hauteur de 2 707 500 € pour l'exercice 2023 qui induit une subvention de fonctionnement de 1 872 500 € calculée sur la base d'un montant initial de 1 189 261,78 € intégrant une valorisation à hauteur de 116 761,78 € de loyer et charges pour les locaux propriété du Département occupés par Moselle Attractivité au 4 rue du Pont Moreau ; cette valorisation n'est appliquée qu'à hauteur des deux-tiers du coût total du loyer et charges dans la mesure où le tiers incombant ne peut pas être pris en charge par le Département.

Vous avez tous compris !

Deuxième élément de subvention : une subvention de 255 000 € correspondant au coût constaté en 2018 des quatre agents du Service des Interventions Touristiques, salaires, charges et fonctionnement transférés à Moselle Attractivité.

Une subvention complémentaire de 300 000 € destinée au renforcement des ressources humaines des pôles tourisme et marketing territorial dans le cadre de la mise en place et du déploiement de la nouvelle stratégie en matière de politique touristique départementale. C'est une nouveauté en 2023.

- De prendre en charge une enveloppe complémentaire de frais de restructuration de 280 000 € relative aux contentieux prud'homaux engagés suite à la dissolution de Moselle Tourisme et la mise en place d'un nouvel organigramme adapté aux nouvelles missions de Moselle Attractivité.

- D'octroyer une nouvelle subvention de fonctionnement Moselle Attractivité d'un montant de 650 000 € dans la mise en œuvre des actions qui lui sont confiées dans le cadre du Plan de relance.
- D'approuver la convention de partenariat avec Moselle Attractivité pour 2023, annexe 2 que vous avez tous lu avec attention, et d'autoriser M. le Président à la signer.
- D'approuver les conditions d'octroi des subventions départementales en la matière d'investissement et d'études préalables de la faisabilité touristique pour 2023, annexe 3 que vous avez aussi bien lu.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la politique touristique :

- D'inscrire l'ensemble des crédits affectés au tourisme dans le tableau financier de l'annexe 1.
- D'approuver la convention type relative aux divers organismes et - développement touristique, annexe 4 que vous avez aussi lu.
- D'approuver la convention type relative aux porteurs de projets d'investissement, annexe 5.

En ce qui concerne la mise en œuvre du dispositif d'Aide Mosellane à l'Immobilier d'Entreprise, AMIE57 :

- D'inscrire l'ensemble des crédits et des recettes affectées au dispositif AMIE57 dans le tableau financier de l'annexe 1.
- D'approuver le règlement modifié figurant au présent rapport, annexe 6.
- De donner délégation à la commission permanente pour approuver toutes modifications du règlement AMIE57.

Et d'approuver la convention type relative d'Aide Mosellane à l'Immobilier AMIE57, annexe 7 et 7bis.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)...

Mme ROMILLY.- Merci, Monsieur LEBEAU pour cette belle présentation qui méritait finalement de l'être parce que de belles actions comme vous l'avez dit sont menées par le Département qui a de l'ambition pour son tourisme, en tout cas merci pour cette

présentation et toutes ces actions qui sont menées au quotidien maintenant depuis quelques années.

Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Le Président peut reprendre sa place.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de me rendre la place.

I-10 POLITIQUE DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE - LA STRATEGIE GRAND REGIONALE DE L'EURODEPARTEMENT DE LA MOSELLE

M. LE PRÉSIDENT.- Ne participeront pas débat ni au vote : M. SCHUH et Mme REBSTOCK.

M. WEIS, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

I-11 SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY

M. SIMON.- Monsieur le Président, chers collègues, si vous écoutez bien, c'est trois fois le même texte et je ne vais donc pas vous le lire à chaque fois. Je vous donnerai juste les modifications.

M. LE PRESIDENT.- A bon entendeur, salut !

(Rires)...

M. SIMON, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

Pour l'équilibre financier du budget :

En investissement : dépenses 93 200 €. En fonctionnement : dépenses 1 382 860 € ; recettes 1 382 860 €.

Opérations d'ordre en fonctionnement : dépenses 99 464 € ; recettes 6 264 €.
En investissement : dépenses 6 264 € ; recettes 99 464 €.

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

I-12 SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DE LINDRE

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Rapporteur, je vous propose d'évoquer uniquement l'équilibre financier du budget puisque le texte est le même.

M. SIMON, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

Il y a un avis favorable des 4^{ème} et 5^{ème} commissions par rapport à l'autre.

En équilibre financier du budget :

En investissement : dépenses 134 900 €. En fonctionnement : dépenses 915 760 € ; recettes 915 760 €.

Opérations d'ordre en fonctionnement : dépenses 161 910 € ; recettes 27 010 €. En investissement : dépenses 27 010 € ; recettes 161 910 €.

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

I-13 SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DES SITES CULTURELS

M. SIMON, rapporteur.

C'est toujours le même texte. Avis favorable de la 5^{ème} commission.

Opérations réelles en fonctionnement : dépenses 4 528 430 € ; recettes : 4 522 430 €.

M. LE PRESIDENT.- Les budgets sont équilibrés avec l'apport départemental.

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

II-1 PROPOSITION DE BUDGET POUR 2023 - ROUTES ET MAINTENANCE

M. SACCANI, rapporteur.

En préambule, je veux dire que, par le budget 2023 pour les routes et maintenance, le Département affirme sa volonté de conserver en bon état son réseau routier notamment pour la sécurité des usagers et ses bâtiments à un niveau qui répondent tant à l'attente de nos agents que pour la qualité des prestations que le Département offre aux Mosellanes et aux Mosellans.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Sachant que pour le budget 2024, nous pourrions intégrer ces tronçons de routes nationales qui vont rejoindre le giron des routes départementales avec, nous

l'espérons, le niveau de compensation assez proche du niveau des dépenses que nous aurons à assumer. Je ne me fais pas trop d'illusions, très honnêtement et je pense que cet état d'esprit est partagé par l'ensemble des bancs de cette Assemblée puisque cela n'a jamais été le cas. Par contre, on espère avoir la bonne nouvelle sur la VR52 afin que ce transfert de cette RN52 soit accompagné des moyens pour enfin terminer ce tronçon qui a été le fruit de pointillés les uns à côté des autres. Il reste encore un petit bout pour contourner Rombas et surtout pour donner un accès au site d'Amnéville.

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

II-2 PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LES COLLEGES PUBLICS - ANNEE 2023

M. LE PRESIDENT.- Ne participeront pas au débat ni au vote : M. SACCANI, M. DASTILLUNG, M. LEBEAU, M. FREYBURGER, M. CORRADI et Mme REBSTOCK.

M. TACCONI, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

On est sur un projet financier considérable avec des chantiers qui avancent pour l'instant dans une prestation intellectuelle mais qui se traduira ensuite par des prestations physiques sur les territoires. Deux conventions ont été signées sur Saint-Avold et Stiring-Windel avec des chantiers importants puisque Saint-Avold est calibré à 14,9 M€ et Stiring-Windel à 12,9 M€ ; ce sont des charges importantes qui ont fait l'objet de signatures de ces conventions avec les élus locaux, les maires. Les appels d'offres ont été lancés. La commission d'appel d'offres qui a déjà choisi trois opérateurs va ensuite consulter les différents projets ; on en est au stade de projet maintenant, on choisira l'un d'entre eux et ensuite on travaillera à partir d'un référentiel qui a été mis en place et qui servira à être reproduit sur toutes les reconstructions.

Arriveront très rapidement maintenant les collèges de Cattenom et de Rémilly où nous avançons assez vite et bien. Sur Cattenom, toutes les difficultés et les points de crispation ont été levés en particulier avec l'Autorité de Surveillance Nucléaire puisque les autorisations ont été accordées si l'on construisait au même calibre que le collège actuel et que l'on n'augmentait pas le nombre de places avec une question sur le gymnase réglée également. Sur Rémilly, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire qui est vu avec le maire de Rémilly.

Là aussi ce sont deux conventions que nous allons signer dans les semaines et les premiers mois de l'année 2023. On est dans la même démarche, ce qui veut dire aussi, et je l'avais évoqué, que les dix collèges sont sur la même ligne de départ. Il n'y en a pas un qui est, en termes de perception et d'engagement, inscrit avant l'autre. On les met tous sur la même ligne. Ceux qui seront prêts au fur et à mesure, les chantiers démarreront et seront confiés à la S.P.L. puisque l'on s'est fixé l'objectif de nous doter d'une Société Publique Locale armée des professionnels à nos côtés : un directeur général a été recruté qui, d'ailleurs, nous venait de la DREAL et un effectif qui commence à gonfler. Les communes sur les territoires desquels nous construisons adhèrent pendant la durée de l'opération à la S.P.L.

Des comités de pilotage ont été mis en place qui réunissent à la fois les élus départementaux, les élus locaux, l'Education Nationale, les principaux de collèges, les représentants des Parents d'élèves, les représentants des Enseignants, les vice-présidents délégués des collèges et les élèves qui sont également présents qui siègent au conseil d'administration. Ces comités de pilotage travaillent sur la conduite de ces opérations. J'en ai maintenant installé deux : Saint-Avold et Stiring-Windel sont installés. Nous allons dans les jours à venir installer Cattenom et Rémilly afin de lancer très officiellement ces chantiers pour que nous ayons pratiquement un chantier qui suive l'autre ou qui accompagne l'autre sachant que là aussi les communes qui participent à la gestion du capital de la S.P.L. sortiront de ce capital au moment où le chantier sera terminé. Dans ce cadre-là, les communes pourront également confier à la S.P.L. des opérations de construction. Je pense au collège de Cattenom et à la construction du gymnase où la S.P.L. se verra dotée de la maîtrise d'ouvrage mais aussi des opérations d'aménagement du territoire lorsqu'on livrera un terrain avec l'ancien collège et les opérations de démolition et de réaménagement. C'est le propre même de la S.P.L. et le profit que l'on peut en tirer dont nous avons fait le choix. D'ailleurs, certaines et certains d'entre vous siègent au capital de la S.P.L. sous

l'autorité de la présidence assumée par un des membres de cette Assemblée. Nous l'avons voulu de cette façon. Nous travaillons également avec le S.D.I.S. pour que le S.D.I.S., via le Département, confie la reconstruction de casernes à la S.P.L. On a là une structure de compétences qui aura à œuvrer pendant les 15 prochaines années. Ce sont quand même des chantiers qui vont durer un certain temps. Ce sont 162 M€ au moins de chiffre d'affaires sur les collèges et 90 M€ au moins sur les casernes. Vous voyez que l'on a 250 M€ de chiffre d'affaires sans compter les investissements des territoires, donc des opérations importantes. La S.P.L. pourra ensuite s'appuyer sur d'autres filiales que sont les nôtres. Je pense à MATEC, au CAUE mais aussi à la SODEVAM qui pourront être ensuite des bras armés de la S.P.L. C'est dans cette démarche pour mobiliser toutes les compétences et cela sous l'autorité, Monsieur le Directeur Général des services départementaux et que l'on soit dans une démarche de filiales à maison-mère. C'est de cette façon que nous allons gérer puisque la maîtrise financière doit revenir et doit rester à l'Assemblée Départementale et au Conseil Départemental. C'est très important.

Naturellement, nous ferons un point périodique de la situation et de l'évolution de ces chantiers qui vont émailler l'ensemble du territoire départemental puisque, au-delà de ces quatre chantiers dont je vous parle, six nous arrivent et on est en négociation avec les collectivités. Des retours plus ou moins favorables nous permettant de faire évoluer la reconstruction des six autres collèges inscrits sur nos listes. Je vous rappelle que nous avons encore 16 collèges métalliques ; il y aura encore, après cette liste-là, à se poser des questions sur les suivants pour que nous puissions purger complètement ces collèges métalliques qui ont été construits dans les années 70 pour ne durer que provisoirement. Provisoire qui a duré.

Monsieur LEBEAU pour une explication de vote.

M. LEBEAU.- Excusez-moi. C'était également pour souligner un autre point important dans ce rapport ; c'est le P.P.I. de transition énergétique. Aujourd'hui, le Département a voulu faire un effort particulier dans la crise énergétique, bien qu'on ne l'ait anticipé bien avant la crise énergétique puisque, pour arriver aujourd'hui à vous proposer un P.P.I. énergétique d'un montant de 25 M€, dont 3 M€ sur cet exercice, cela a nécessité énormément de travail en amont. L'objectif chevillé au corps est de réduire d'ici 2030 de 30 % la consommation énergétique de 127 bâtiments. On peut donc saluer l'effort

qui est réalisé dans cette décision qui va dans le sens du progrès et de la réduction de nos gaz à effets de serre.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur WEIS.

M. WEIS.- Juste une confirmation. Je pense que la S.P.L. concernant même la démolition des anciens bâtiments dans les collèges est un réel atout et un outil nécessaire. Je peux en témoigner. J'ai échangé avec Mme HERBOURG tout à l'heure. On a donc eu la rétrocession du terrain qui n'a pas été utilisé dans le cadre de la reconstruction du collège de Fontoy. Le collège de Fontoy est ouvert depuis un an et on a seulement ouvert hier les plis des appels d'offres concernant la démolition des anciens bâtiments. Tout cela pour un syndicat comme le nôtre qui gère la démolition de ces terrains, nous n'avons pas l'ingénierie en interne pour réaliser ce type d'opérations bien qu'assisté de MATEC tout de même pour cette opération-là. C'est une très bonne chose que le Département gère, de A à Z, la construction du nouveau bâtiment à la démolition des anciens bâtiments.

Je salue la démarche et je pense que ce sera profitable pour les prochains.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

II-3 PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2023

Mme BOHR, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ?

Monsieur CUNY.

M. CUNY.- Je voulais souligner dans ces investissements le rôle majeur du Département concernant la protection de l'enfance et donc, bien entendu, l'effort que le Département fait en investissant sur Thionville : la rénovation d'un bâtiment qui va permettre de rapprocher les familles des enfants. Il est vrai que ce problème passe parfois un peu sous le radar ; on s'en aperçoit lorsque dans les journaux, les uns et les autres s'alarment mais c'est un élément très prégnant de notre société qui est grandissant et préoccupant. L'intervention du Département pour rénover ce bâtiment sur le territoire thionvillois comme cela a été par ailleurs, il y a quelque chose à mettre vraiment au crédit du Département.

M. LE PRESIDENT.- En effet, nous avons avec la Présidente du Centre Départemental de l'Enfance posé une première pierre d'un grand chantier sur le CDE avec près de 6 M€ d'investissement pour avoir un véritable espace familles/enfants qui puissent accueillir les familles qui viennent au contact des enfants et réciproquement. C'est un investissement lourd pour mieux accueillir les mineurs non accompagnés là aussi dans des discussions un peu stériles dont nous avons été victimes il y a deux ou trois ans. Ensuite, sur Thionville avec un espace qui permettra aux enfants du territoire de Thionville de pouvoir être accueillis comme nous l'avons fait sur Forbach. Cela a produit ensuite des résultats fortement positifs. Ces chantiers avancent, naturellement pas à la vitesse que nous souhaiterions mais, là aussi, toutes les procédures administratives sont éminemment longues comme pour beaucoup de choses dans notre pays. Mais nous sommes engagés ; on a visité le site de Thionville qui nous a été mis à disposition par la commune de Thionville dans des conditions extrêmement favorables et je tiens encore à saluer et en remercier le maire. On est sur un bâtiment qui accueillait déjà la petite enfance. On est dans la même destination avec des publics certes différents. Ce sont des sommes considérables que nous investissons ; ce sont des sommes que je n'ai jamais connues depuis que je siége ici dans cette Assemblée. Pour nous, c'était indispensable sachant que nous continuons à vivre une certaine forme de saturation d'entrée sur le CDE où il faut mettre des moyens de fonctionnement supplémentaires avec des problèmes de recrutement que nous connaissons aussi.

Comme l'a dit Pierre CUNY, c'est vrai que ce sont des politiques qui ne sont pas très identifiées. On le verra dans le budget de l'action sociale tout à l'heure. Ce sont des budgets qui augmentent encore de façon significative. Dans l'investissement,

nous avons souhaité démontrer notre présence et notre action et le faire sur des opérations comme celle-ci.

Il y a également des opérations sur nos sites qui accueillent du personnel départemental, que ce soit dans les Centres Moselle Solidarité, sur lesquels nous continuons à investir. C'est Sarrebourg qui est en cours de chantier ; c'est Montigny que nous allons inaugurer assez rapidement parce que c'était une opération privée où nous achetions des bâtiments requalifiés. C'est Thionville pour lequel le chantier va enfin démarrer avec des problèmes archéologiques qui renforcent encore les difficultés. Il n'y a pas de raison que l'on n'ait pas des pavés encore plus lourds et plus conséquents dans le chemin, qui est le nôtre, de construction.

Puis, nous avons des projets d'investissement sur le site de Bliesbruck-Reinheim sur lequel il nous faut requalifier quelque peu des bâtiments ; là aussi, il y a peu d'investissements qui ont été réalisés. Nous allons livrer l'UTT de Rémelfing qui va remplacer l'ancien site de Sarreguemines dans une démarche de requalification du bâtiment mais également dans une démarche de transition énergétique. C'était des passoires énergétiques. On a décidé d'augmenter l'enveloppe qui passe à 4 M€ qui nous permettra de rassembler toutes nos équipes dans une relation en direction de Bitche et de Sarreguemines ; l'objectif c'est d'être à la croisée des chemins entre Sarreguemines et Bitche et l'investissement est réalisé sur Rémelfing que l'on doit inaugurer cette année. Le chantier va enfin se terminer dans l'intérêt de nos populations, de nos publics et de nos employés, Monsieur le Directeur Général. On a livré quelques-uns de ces chantiers un peu partout en Moselle. On a encore la question du secteur de Bouzonville à régler, entre Bouzonville et Thionville pour trouver le meilleur lieu. On a des pistes qui évoluent actuellement.

Quand j'ai fait mes tours de cantons, je me suis arrêté dans une unité territoriale, des choses méritaient de belles photos. Là aussi, ce sont de grands chantiers que l'on a lancés de plus de 25 M€ pour réorganiser complètement la gestion de nos personnels sur les territoires et cela s'inscrivait dans la politique territoriale du Département à partir des cinq territoires qui étaient absolument essentiels.

Je vous propose d'adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

II-4 PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU BUDGET 2023 DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

M. GRELOT, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- On est dans une démarche qui a été engagée entre le Département de la Moselle et le S.D.I.S. avec une augmentation considérable du budget. On a une augmentation de près de 20 % du budget du S.D.I.S. lorsque certains réclament et d'autres revendiquent ; nous sommes dans une démarche où nous agissons de façon significative. 90 M€ dans les chantiers de reconstruction de casernes. Là aussi, il faut le temps de la reconstruction, le choix des sites, les négociations foncières de tous ces chantiers qui attendent déjà depuis un certain temps et qui avancent avec une planification pluriannuelle qui évolue. Je l'ai encore validé avec le bureau il y a quelques semaines avec un budget de fonctionnement qui augmente qui permettra des recrutements de nouveaux pompiers professionnels. Pour nous, c'était important puisque cette année, il y aura eu 14 recrutements supplémentaires décidés par le conseil d'administration et je le dis devant vous qui représentez le Département au sein du conseil d'administration puisqu'aujourd'hui il y a un émoi national qui s'est exprimé, Départements de France y participe très largement. Certains imaginent soit décentraliser ou encore plus aux communes, Messieurs les maires, il faudra encore plus payer, ou alors recentraliser encore beaucoup plus à Paris. Messieurs les fonctionnaires, vous aurez à gérer. Je pense que la bonne maille est la maille départementale ; nous l'avons démontré. La départementalisation agit partout sur le territoire mosellan ; le dernier chantier sur lequel nous avons validé définitivement l'action opérationnelle c'est le chantier entre Meisenthal et Soucht. Il est validé avec les deux maires, le Département où là aussi nous allons adosser à la construction de la nouvelle caserne la construction de services techniques pour les communes dans un syndicat intercommunal qui est mis en place. Là aussi, la S.P.L. agira et le syndicat sera actionnaire de la S.P.L. dans le même dispositif avec les moyens techniques qui sont adaptés. Dans la construction, naturellement la transition énergétique fera et fait partie de nos préoccupations de tous les instants. On a quelques édifices qui accueillent les pompiers. Cela mérite des photos et cela relève

du patrimoine historique mais très historique. A l'époque, il n'y avait pas de camion, il y avait peut-être une pompe à bras et avec des pompiers à pied. Un travail est vraiment fait. Nous souhaitons doter le corps départemental des moyens nécessaires afin de pouvoir agir sur l'ensemble du territoire et que les Mosellans puissent bénéficier d'un service de proximité qui soit le même, que l'on soit dans la grande ruralité ou au centre de Metz. C'est absolument essentiel. Cela s'est traduit par l'ouverture du centre technique et logistique qui a été installé dans la nouvelle caserne de Peltre et du centre de formation sur ACADEMOS qui est en chantier actuellement. On est dans cette démarche avec des moyens considérables que nous mettons en place. Une réflexion territoriale est mise en place puisque nous avons des communes qui continuent à assumer la responsabilité de la gestion de leur caserne et, sur certains endroits, ce sont des collectivités intercommunales, soit communauté de communes, soit communauté d'agglomération, soit métropole. Sur Metz, c'est la Métropole qui a la compétence de la défense contre l'incendie et ce n'est plus la commune. Là aussi, on a des façons très différentes d'aborder le sujet sachant que les maires restent attachés à leur caserne, ce qui est bien et logique. Ce qui nous permet de continuer à avoir 4 300 pompiers volontaires en Moselle nous permettant d'avoir plus de 1 000 jeunes sapeurs-pompiers et aussi près de 800 cadets de la sécurité civile dans nos collèges ; le chiffre continue d'augmenter. On est vraiment dans une filière mise en place dès la sixième jusqu'aux réservistes qui continuent d'être aux côtés des chefs de corps du Département.

Je voulais l'affirmer et le dire parce que, quelquefois, on a appris à se faire peur. Il faut savoir que la sécurité civile est assumée par le Département et le S.D.I.S. partout sur notre territoire avec des sommes et des moyens qui augmentent sachant que nous avons décidé en perspectives 2026 d'augmenter la dotation du Département de 26 % à des sommes aux alentours de 40 %. 26 % de 1,5 M€, cela fait toujours 26 % mais on est sur des sommes considérables. Je vous propose 2,6 M€ d'augmentation de la dotation départementale. Il faut naturellement en tenir compte.

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

II-5 PROGRAMME D'AIDE MOSELLANE AUX INVESTISSEMENTS SPECIFIQUES A LA SECURITE DES USAGERS DE LA ROUTE AMISSUR 2023

M. BENIMEDDOURENE, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Là, il s'agit d'une aide aux communes de moins de 10 000 habitants avec des dossiers qui doivent nous remonter à partir du règlement que l'on a mis en place, un règlement qui fixe le délai de dépôt des dossiers au 2 mai 2023, sachant que nous n'avons jamais la dotation avant au mieux le mois de juin. J'en alerte à chaque fois le Préfet.

On ne connaît pas le mode opératoire puisque c'est le produit des amendes de police. Lorsque l'on a la même somme à l'euro près d'une année à l'autre, on se dit que les forces de police ont été d'une grande efficacité, ont arrêté la verbalisation pour arriver à la somme comparable de l'année précédente à l'euro près. Il n'y a pas de vraie relation entre le produit des amendes de police et la dotation aux départements pour assumer la sécurité routière, sachant que les communes de plus de 10 000 habitants ont une dotation directe de la part de l'Etat.

On est sur ce dispositif qui fonctionne très bien. Les commissions de territoire interviennent dans ce cadre avec des répartitions par territoire et, ensuite, une fongibilité est mise en place. Les commissions de territoire auront à se pencher sur ce dossier une fois que l'on aura connu précisément la dotation sachant que, si cela traîne de trop, on prend la dotation de l'année N-1 et on applique les décisions. Il faudra ensuite que les investissements soient réalisés avant le 15 octobre 2024, ce qui rend l'exercice de plus en plus compliqué puisque l'on arrive à une année. Les maires sont appelés à nous présenter des dossiers bouclés afin de pouvoir consommer ces crédits dans l'année qui suit la présentation de leurs dossiers.

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

III-1 BUDGET PRIMITIF 2023 DES POLITIQUES DE SOLIDARITE

Mme LORIA-MANCK, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ?

Madame KUNTZ.

Mme KUNTZ.- Monsieur le Président, mes chers collègues, l'an dernier, j'intervenais déjà dans cette Assemblée sur le thème de la politique de prévention et de protection de l'enfance.

Pendant l'exercice écoulé, force est de constater que les crises sociales et économiques ont continué de lever un tribut toujours plus lourd chez les familles et les enfants de Moselle.

J'en veux pour exemple le nombre important d'informations préoccupantes : 4 073 en 2022. C'est énorme.

De même, l'année dernière a été marquée par un niveau historique, triste record, des enfants confiés au Département, avec un pic de 2 037 enfants placés en mai, et une moyenne annuelle de 2 003 enfants. Il s'agit là d'une hausse continue de plus de 7 % sur trois ans. Face à cet afflux, les services départementaux font face d'une manière remarquable : l'ensemble des décisions de placement sont exécutées, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de Départements de France. Je citerai même notre département voisin : la Meurthe-et-Moselle et un petit peu plus loin : la Communauté Européenne d'Alsace où beaucoup d'enfants restent au bord de la route. Même si la situation fin décembre est devenue très compliquée pour les petits de 0 à 6 ans : une fratrie de 10 enfants mais nous avons su faire face.

Dans le même esprit, on peut noter l'arrivée de 449 Mineurs Non Accompagnés (MNA) en 2023, soit une augmentation de 14 % sur un an.

A ce contexte social compliqué s'ajoutent maintenant les conséquences du choc de l'inflation, qui touche les établissements sociaux et médico-sociaux, qui nous alertent sur les conséquences financières des hausses des prix de l'énergie et de la restauration.

Face à ces remontées du terrain, notre collectivité a pris conscience des difficultés de nos partenaires, puisque pour 2023 s'appliquera une majoration de 1,5 % du taux directeur qui permettra aux établissements d'anticiper leurs recettes pour bien construire leur budget.

De même, une enveloppe de crédits non renouvelable de 1 M€ sera dédiée pour venir en aide aux établissements les plus en difficultés, à moitié dans le domaine de l'enfance et moitié pour les institutions accueillant des personnes âgées ou handicapées.

Les perspectives de notre action en 2023 démontrent notre investissement toujours plus important pour la prévention et la protection de l'enfance en Moselle. Monsieur le Président, depuis 2011, vous l'avez démontré. Avec une hausse de plus de 6,8 % des moyens alloués à cette politique par rapport au budget primitif 2022, nous renforçons encore notre engagement pour les enfants et les familles. Je vous livre ici quelques pistes pour l'exercice à venir :

- La poursuite des interventions de prévention auprès des familles vulnérables pour éviter la dégradation des liens dans les familles et le placement des enfants,

- La diversification des modes d'accueil,

- Le développement d'un séjour de renforcement en Moselle pour les enfants en grande difficulté : bulle d'air,

- Une meilleure prise en charge des enfants doublement vulnérables, qui font l'objet d'un placement et présentent un handicap,

- Un effort accru dans le domaine de la formation continue des professionnels. Nous formons nous-mêmes nos professionnels pour les difficultés de la protection de l'enfance et c'est quelque chose d'unique en France.

- Le renforcement des efforts de pédagogie et de la collaboration avec les services de justice. On peut parler aussi de la Maison des Accueillants Familiaux (MAF) qui sera aux côtés des assistants familiaux. Je me permets puisque nous sommes là et vous le savez, on a un besoin important d'assistants familiaux. Actuellement, une politique de recrutement est en cours. Comme vous le dites, Monsieur le Président, fais de ta vie un rêve et de ton rêve une réalité. Si l'on pouvait avoir 100 assistants familiaux pour la fin de l'année, ce serait un vrai rêve et j'en serais vraiment très contente. Confier des enfants dans des familles d'accueil, c'est très bien.

Les enfants arrivent au CDE et partent en MECS, mais aller chez des assistants familiaux, le cœur est là, le portage est là. C'est beaucoup mieux pour un enfant de se retrouver dans une famille. C'était une petite parenthèse. Si autour de vous, vous avez des familles prêtes à devenir famille d'accueil, je vous lance cet appel en besoin d'assistants familiaux. On a aussi le SAFI. En fin d'année, on s'est retrouvé avec une fratrie de 10 ; on n'a pas attendu la loi TAQUET du mois de février pour la mettre en place. En effet, on va ouvrir à Marange un SAFI, Service d'Aide pour les enfants. C'est une maison où l'on pourra accueillir 5 enfants.

Je pourrais parler de TEMPO, du MET aussi. D'ailleurs, la Ministre devrait venir le voir. Le MET c'est la Maison Educative Thérapeutique où l'on accueille des jeunes. Pour l'instant, ce ne sont que des filles ; on aura 5 places supplémentaires et on devrait pouvoir y accueillir aussi une mixité. On est vraiment en Moselle bien en avance sur beaucoup de choses. Il faut le démontrer. Le Président a impulsé cette demande sur l'enfance qui est sa priorité.

Mes chers collègues, je tiens à appeler collectivement à la vigilance, et à défendre nos positions et notre Département face à l'Etat, ses services et ses agences. L'ensemble de ces institutions nous considèrent de plus en plus comme un service déconcentré, et c'est inadmissible. Nous ne sommes pas les supplétifs de l'administration centrale !

Cette volonté re-centralisatrice s'est encore manifestée très récemment, début janvier, avec la création du Groupement d'Intérêt Public France Enfance Protégée. Cette annonce nous pousse à nous interroger quant à la gouvernance d'une politique enfance-famille, au niveau national et local. En effet, elle offre aux départements volontaires la possibilité d'expérimenter cette organisation partagée, notamment avec l'Etat. Nous n'y sommes pas favorables.

Avant de conclure, je tiens à rendre hommage aux services départementaux et à nos partenaires, à l'ensemble de ces hommes et femmes qui se dévouent pour venir en aide à l'enfance en difficulté.

Permettez-moi de citer Albert Einstein, « le mot progrès n'aura aucun sens tant qu'il y aura des enfants malheureux ». Puissions-nous donc œuvrer au progrès et au bonheur de nos enfants.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, Madame la Vice-Présidente.

Y a-t-il d'autres réactions ?

Madame PASTOR.

Mme PASTOR.- Monsieur le Président, chers collègues. J'aurais souhaité évoquer avec vous le sort des enfants confiés au CDE.

Je m'appelle Océane, j'ai à peine 2 mois à Noël lorsque j'arrive au Centre Départemental de l'Enfance (CDE) qui m'accueille en urgence, tout comme ces 15 « tout petits » arrivés en décembre dernier.

Il faut dire que la situation est tempérée depuis le mois d'août, mais voilà 3 ans que le nombre de mes copains, les enfants accueillis par le CDE ne cessent d'augmenter.

On parle de hausse historique du placement en Moselle, 2 037 enfants confiés au 1er juin 2022, triste record le disait Mme la Vice-Présidente.

On ne devrait pas dire « placer », on dit « confier ». On place un objet mais pas un enfant. On le confie au CDE.

Les puéricultrices qui s'occupent d'Océane se donnent beaucoup de peine, à juste deux mois elle a besoin d'être beaucoup portée, tenue dans les bras. Cette crise sociale pèse sur la pouponnière et sur les équipes du CDE de façon générale.

Le Conseil Départemental de la Moselle a dû renforcer ses effectifs face à cette réalité croissante, 5 postes ont été créés en avril 2022 pour renforcer et aider à la prise en charge de ces enfants.

196 000 € supplémentaires ont été dégagés par le Conseil Départemental.

Je m'appelle Tonio, j'ai 8 ans. Je viens de Thionville. Je suis accueilli dans le groupe des Razmockets au CDE route de Plappeville à Metz. J'ai dû quitter ma famille où il n'était plus possible de rester tant les difficultés avaient envahi notre quotidien et surtout où je n'étais plus en sécurité. Ici, je me reconstruis : On s'occupe de ma santé, on m'apprend ou réapprend les gestes du quotidien, on évalue mon niveau scolaire. Je fais du sport, je participe aux « Belles rencontres » en faisant connaissance avec des sportifs de renom qui m'enthousiasment, je vais voir des matchs de l'UFC Metz.

Pour Tonio, le CDE l'aide à penser à autre chose et lui offre une ouverture notamment en termes de culture, c'est important pour un enfant qui tente de se reconstruire, c'est l'ouverture au monde qui l'entoure.

Au CDE, il est dans un gros groupe mais le Département de la Moselle a fait le choix de ne jamais laisser un enfant à la rue et d'exécuter toutes les décisions de justice. Alors il s'adapte. Le Département de la Moselle met l'enfance au cœur de ses actions.

Tonio sera accueilli 6 à 9 mois au CDE puis dans 50 % des cas, il pourra retrouver son foyer, ses parents ayant pu se reconstruire avec l'aide des services du Département. Il est important pour Tonio de voir régulièrement ses parents pour maintenir le lien, ce lien parental si fragile. Mais Metz, pour ses parents de Thionville, c'est loin...

Je m'appelle Zona, je suis un jeune garçon de 15 ans qui vient d'Albanie. Je vis en appartement avec d'autres MNA (Mineurs non accompagnés) au CDE. Le Département de la Moselle m'accueille, me loge et m'aide à m'insérer. Nous sommes environ 400 chaque année.

Le Département investit 6 M€ afin de réaliser d'importants travaux au CDE.

- Les travaux de réhabilitation de la pouponnière permettront une prise en charge des poupons comme Océane et faciliteront l'accompagnement individualisé. (Pose de la première pierre prévue au printemps prochain).

- La création d'une antenne à Thionville va ainsi permettre à Tonio de vivre à proximité de ses parents et de l'aider à préserver ce lien, en espérant un retour en famille. (Pose de la première pierre en septembre prochain)

- Le bâtiment central du CDE, les « Homes », dont la première pierre a été posée le 23 janvier dernier, permettra aux enfants du CDE de rencontrer leurs parents ; c'est un lieu de visite-parents, afin de maintenir le lien et d'envisager une reconstruction familiale. Une seconde partie du bâtiment servira à accueillir Zana et une vingtaine de MNA, Mineurs non accompagnés.

Le présent rapport a pour objet de présenter un Budget Primitif des politiques de solidarité, dont le CDE fait partie.

Entre crise sanitaire et contexte international, et comme si ça ne suffisait pas, l'application du Ségur décret datant des 28 et 29 avril dernier aux établissements médico-sociaux comme le CDE, entraîne une augmentation de 692 000 € en 2022 et de 992 000 € en 2023.

On rappelle que cette dépense est obligatoire et reste à la charge du Département de la Moselle.

Pour finir, je tiens à remercier l'ensemble du personnel du CDE pour son implication et son dévouement total au service des enfants recueillis.

Je tenais également à remercier le Conseil Départemental, son Président, vous tous ici, le Département de la Moselle qui porte à bout de bras ces enfants confiés pour leur donner une seconde chance dans la vie.

En cela, merci.

(Applaudissements)...

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Madame ROMILLY.

Mme ROMILLY.- Merci Président. Merci aussi à Sophie pour cette belle intervention.

Vous l'avez souligné tout à l'heure, Monsieur le Président, le budget des politiques de solidarité représente la moitié, voire même un peu plus du budget du Département de la Moselle.

Mme KUNTZ l'a souligné aussi tout à l'heure, à savoir que les différentes crises qu'elles soient sanitaire, énergétique ou économique impactent directement les politiques de solidarité. Elles impactent d'une part les conditions de travail : les travailleurs sociaux qui sont en première ligne et qui œuvrent au quotidien auprès de ceux dont ces crises sanitaires accentuent la précarité. Cette précarité est de plus en plus prégnante occasionnant ainsi un stress vis-à-vis des travailleurs sociaux, un épuisement moral et professionnel compte tenu de la nature des problèmes auxquels ils ont quotidiennement à faire face et compte tenu aussi des réactions toujours plus compliquées des usagers. La création de postes supplémentaires va permettre à ces services d'avoir une bouffée d'air.

Cet impact est tout aussi néfaste auprès des personnes en perte d'autonomie autant auprès des personnes en situation de handicap qu'auprès de nos aînés avec

une dégradation de la perte d'autonomie et des plans d'accompagnement que les services d'aide à domicile ont parfois du mal à mettre en œuvre par manque de personnel et ce, malgré les nombreuses mesures de revalorisation salariale.

L'impact, bien sûr, sera également budgétaire pour le Département avec notamment une hausse de plus de 13 M€ avec des mesures qui sont très peu compensées par l'Etat, à savoir :

- que l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile a permis une revalorisation des salaires avec des aides à domicile qui se chiffrent pour notre Département à plus de 4,6 M€/an.

- La hausse du tarif horaire de l'APA et de la PCH passant de 21 à 23 € représente une augmentation de 5 M€ par an qui sont compensés mais très peu par l'Etat.

- Le Ségur de la santé a permis le financement de la prime Ségur pour les personnels soignants et socio-éducatifs notamment dans les structures compétentes départementales avec, en année pleine, un impact de plus de 9 M€ sur le budget.

Toutes ces mesures augmentent de 13,4 M€ le budget de fonctionnement de la solidarité.

Il faut également souligner la décision prise fin 2022 d'augmenter le taux directeur, comme l'a précisé tout à l'heure Marie-Louise KUNTZ, de 1,5 % des établissements sociaux et médico-sociaux afin de les aider en apportant une aide financière face à l'inflation et à la hausse des dépenses d'énergie, ce qui représente pour le Département une augmentation de plus de 2 M€, sans compter le fléchage de crédits non renouvelables à hauteur de 1 M€, à savoir sur l'ensemble des établissements, qui viendront nécessairement en aide aux établissements dont l'impact de ces augmentations ne seraient pas supportables.

Il faut tout de même rappeler que le financement notamment des EHPAD n'est pas du seul ressort du Département puisque le soin est financé par l'assurance maladie, l'hébergement par la personne âgée sauf si, bien sûr, ses revenus ne sont pas suffisants, et là c'est le Département qui prend en charge avec l'aide sociale et la dépense est financée par le Département. Mais, il faut aussi rappeler que c'est à la porte des départements que l'on vient sonner lorsque les difficultés arrivent. La loi

grand âge promise par Emmanuel MACRON en 2017 a été enterrée alors qu'il est indispensable de réformer en profondeur le secteur de l'autonomie.

Le Gouvernement avait alors demandé un rapport, le rapport LIBAULT qui fait référence et qui fait un état des lieux de l'existant mais également un certain nombre de préconisations qui impliquent un besoin de financement énorme puisqu'il a été estimé à plus de 9 Md€ au niveau national d'ici 2030.

Les besoins sont vraiment réels et ils augmentent sans cesse du fait du nombre toujours plus important de personnes âgées à qui l'on doit d'avoir une fin de vie digne avec un accompagnement matériel et humain à la hauteur de ce que chacun d'entre nous pourrait souhaiter et que cela soit à domicile ou en établissement. De plus, les conditions d'accueil dans les EHPAD -vous le savez tous- ont été mise à mal avec le scandale ORPEA. Sachez que nous n'avons pas attendu puisque des mesures étaient déjà mises en place pour faire des contrôles dans les différents EHPAD du département, et ces contrôles ont été accentués. Nous sommes également très attentifs et vous en avez sans doute entendu parler il y a très peu de temps concernant la situation et notamment celle du groupe AVEC, anciennement AMAPA, qui dispose de nombreux services et établissements en Moselle et pour qui le Président Directeur Général a été mis en examen pour prise illégale d'intérêt et détournement de fonds. Là aussi, nous sommes très attentifs à l'avenir du groupe AVEC puisque de nombreux établissements sont situés en Moselle.

Il en va de même concernant le handicap où nous parlons beaucoup d'inclusion alors que cela ne devrait même pas être source de discussion. Par contre, alors que les files d'attente d'enfants devant intégrer un IME est parfois de trois ans, l'Etat s'obstine à vouloir à tout prix faire de l'inclusion en milieu ordinaire son leitmotiv laissant les enfants et leurs parents dans le désarroi et la détresse. Il est là aussi indispensable de faire confiance aux associations de parents d'enfants en situation de handicap avec qui nous travaillons et qui depuis des années demandent la création de places pour ces enfants en IME.

C'était ce dont je voulais vous faire part ce matin. On a des situations très préoccupantes non seulement pour les enfants mais aussi pour les personnes handicapées vieillissantes où l'on voit le nombre augmenter de façon considérable puisque ces personnes vivent de plus en plus longtemps avec des difficultés une fois arrivée l'âge de la retraite et avec un accompagnement qui sera nécessaire puisqu'on

le sait très bien ces personnes n'ont pas leur place en EHPAD. Elles ont besoin de structures qui nécessitent leur accompagnement.

Toujours est-il qu'avec ce budget 2023, le Département fait face pleinement à ses missions de solidarité, et je tenais à le souligner et à vous remercier ce qui permettra de venir en aide à nos populations les plus fragiles.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur le Président.

M. FOURNIER.- Je voudrais intervenir sur ce dossier puisque ce sont 525 M€ sur plus de 1 Md€ de notre budget. C'est le cœur de notre métier. Je voudrais souligner le fait qu'il y a un désengagement de l'Etat qui est de plus en plus conséquent et donc que le Département est de plus en plus en première ligne sur tous les sujets, que ce soit le CDE, le handicap, les EHPAD. Cela pose le problème et on demandera toujours plus aux départements puisque nous sommes la proximité. Nos citoyens et j'allais dire les personnes âgées, les patients se tournent vers nous parce que l'on est en première ligne. Je le disais aussi -je ne parle pas de la loi Ségur qui fait que les rémunérations ne sont pas compensées parce que c'est une stratégie définie au niveau de l'Etat. Nous serons appelés de plus en plus à monter au créneau sur des dossiers. Je ne parle pas de la loi dépendance que l'on attend depuis 2017, peut-être qu'avec la réforme des retraites paraît-il, les gains ou les économies qui seront faits, on ne parlera pas de rembourser la dette de l'Etat de 3 000 Md€ comme l'a fait le ministre de l'Economie dimanche dernier dans un journal. J'espère que l'on s'attaquera vraiment aux problèmes de la dépendance parce que si cela permet de soulager certains montants, cela permet aussi d'investir dans des montants prioritaires. On sait tous que les EHPAD poseront un problème au-delà du scandale de l'ORPEA, mais on a une mission qui est de plus en plus celle de suppléer l'Etat.

Cela va dans le sens de ce qui est en train de se passer, c'est-à-dire une décentralisation de plus en plus excessive. On la voit sur les routes nationales et au niveau de l'Université où l'on nous demande de participer. Dans le social, c'est encore plus prégnant. Il faut souligner le rôle du Département et aussi pointer peut-être le manque d'appétence. Des postes sont créés au niveau des assistants et il y a un manque de sang tout simplement parce qu'il faudrait peut-être revaloriser certaines professions. Toujours est-il que ce secteur est la clé de notre mission au niveau du social en général, au niveau de notre pays. Il faudra investir plus même si l'on peut

déplorer le manque de compensation de l'Etat mais je crois que c'est une stratégie qui va de plus en plus se développer dans les années à venir.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Madame SCHNEIDER.

Mme SCHNEIDER.- Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de faire un point sur le RSA en Moselle.

- La baisse du RSA en Moselle a été forte depuis ces quatre dernières années. Ainsi, aujourd'hui, le nombre de bénéficiaires du RSA (nommés BRSA dans la suite de mes propos) vacille entre 24 200 et 25 000 : 24 881 au 31/12/2022 (24 278 au 31/01/23).

On note que les BRSA directement employables sont moins nombreux, a fortiori dans le contexte actuel de forte tension du marché de l'emploi, leur situation correspond à des accidents de parcours et leurs besoins d'accompagnement pour retrouver rapidement un emploi sont limités.

La très grande majorité des BRSA restant aujourd'hui ont un grand besoin d'accompagnement, pour développer des compétences humaines, sociales et professionnelles, pour être employables. Il nous faut aujourd'hui un accompagnement plus fin, plus personnalisé afin de traiter les différents freins vers l'emploi. L'accent va être davantage mis sur un accompagnement social plus intense pour construire avec les BRSA Mosellans un parcours personnalisé vers l'emploi.

- Comme vous avez pu le lire dans vos documents, l'allocation RSA est budgétée à 150 M€ pour 2023 contre 157 M€ en 2022, soit une diminution de 7 M€. A côté de cela, nous attribuons plus de 11 M€ aux actions d'insertion : 3,1 M€ sur l'insertion professionnelle (qui concerne un public BRSA rapidement employable) et 8,1 M€ sur l'insertion sociale.

Je vous donne quelques exemples de ces actions dans notre politique d'insertion 2023.

- Prioriser l'accès des BRSA sur les clauses sociales, et favoriser l'accès à un emploi en sortie des structures de l'insertion par l'activité économique.

- Reconduction du dispositif RELAI (Remobilisation vers l'emploi via les associations intermédiaires). Et l'ouverture sur l'ensemble des structures et non plus seulement les exploitations agricoles, viticoles EHPAD associations et collectivités.

- Enfin, nous voulons innover et lancer l'insertion par l'activité physique. L'objectif est de permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de renforcer la socialisation et la confiance en soi afin de poursuivre leur parcours d'insertion professionnelle.

- Par ailleurs, depuis 2020, les équipes de l'insertion départementale ont énormément travaillé sur le rappel aux BRSA de leur obligation de s'inscrire à Pôle Emploi. Aussi les non-inscrits à Pôle Emploi (alors qu'ils s'y étaient engagés) sont passés de 5 833 en 2020 à 600 en 2022 (sur plus de 11 000 bénéficiaires obligés de s'inscrire).

Au fur et à mesure de nos contrôles, on affine notre connaissance des différents cas de BRSA. Cela nous renvoie de plus en plus vers un accompagnement personnalisé, et territorialisé.

- Enfin, je terminerai par quelques chiffres très intéressants reçus tout fraîchement de Pôle Emploi cette semaine :

D'un point de vue général, le nombre total de demandeurs d'emploi en Moselle a diminué en 2022 de 7,2 % quand il n'a baissé que de 5,6 % dans la région Grand Est, passant de 83 000 demandeurs d'emploi en décembre 2021 à 77 000 en décembre 2022.

La part des BRSA sur l'ensemble des demandeurs d'emploi est de 17 % (elle est de 15 % sur le Grand Est).

Caractéristiques des demandeurs d'emploi RSA :

- Presque la parité : 51 % d'hommes et 49 % de femmes.

- La tranche d'âge la plus touchée est la tranche 25-49 ans (près de 74 %) puis 24 % de plus de 50 ans.

- En termes de niveau de formation, c'est la catégorie dont le niveau de formation est inférieur au CAP/BEP qui représente plus de 65 % des BRSA.

- Quant aux métiers recherchés : 25 % des BRSA recherchent un emploi dans le secteur des «services à la personne» et ce principalement dans les secteurs du « nettoyage et de la propreté industrielle », 18 % dans le secteur du commerce, vente et grande distribution, et 9 % recherchent un emploi dans le secteur du «support à l'entreprise », principalement agent d'accueil, agent administratif, secrétariat.

Je conclurai mon propos en remerciant, si vous le permettez Monsieur le Président, M. ZAKRZEWSKI, DGA des Solidarités, ainsi que ses équipes du pôle insertion, et enfin en saluant l'extraordinaire travail des travailleurs sociaux sur nos 5 territoires Mosellans.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Madame ZIMMERMANN.

Mme ZIMMERMANN.- Dans la prolongation de ce que vient de dire Mme SCHNEIDER, je voudrais surtout remercier et rendre hommage à votre service des affaires sociales. Il est clair qu'aujourd'hui l'Etat est défaillant mais simplement, il faut quand même être lucide et ce n'est pas vous qui allez me contredire parce que vous avez siégé sur les mêmes bancs que moi, ce problème de loi du Grand âge, nous l'attendons depuis 20 ans au moins. Je suis heureuse de le découvrir avec beaucoup de satisfaction en Moselle si les départements ne s'occupaient pas des hommes et des femmes qui sont dans le besoin comme je le dis très souvent lorsque j'interviens avec la formule qui est la vôtre et qui illustre très bien du « premier sourire au dernier soupir », je pense que nous ne remplissons pas notre devoir simplement d'élus. Nous ne sommes rien, nous élus, sans les services qui effectuent sur le terrain un travail extraordinaire. Je peux dire que, dans l'année qui vient de s'écouler, je l'ai expérimenté à différentes occasions dans le canton du Pays Messin et sans aucun doute, ce sont les services qui nous permettent et qui vous permettent, Monsieur le Président, d'être extrêmement compétitif au niveau de la politique sociale de ce Département.

Oui, c'est le cœur d'intervention du Département et je tiens à vous remercier et à remercier l'ensemble des acteurs qui, 24 heures sur 24, sont sur le terrain pour réaliser très souvent des miracles au sein de ce département.

Merci beaucoup, Monsieur le Président, je tenais à le souligner au moment du budget. C'est un budget certes important mais c'est un budget utilisé avec beaucoup d'intelligence.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur CUNY.

M. CUNY.- Je voulais intervenir dans ce débat sur la santé puisque le Département, Monsieur le Président, sous votre impulsion, a décidé de s'investir. Là aussi, je ne vais pas faire une litanie sur les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités qu'elles soient territoriales, départementales ou régionales. On est dans une situation aujourd'hui et on l'a vu à travers la crise COVID où les territoires, quelle que soit leur taille, ont été les premiers répondants, ce qui vous a amené, Président, à créer ce COPIL dont vous nous avez confié à M. KHALIFE et à moi-même le copilotage. Ceci est un élément et j'y reviendrai dans un instant. Je ne dévoilerai pas les pistes qui ont été évoquées ; ceci sera de votre responsabilité.

Je voudrais revenir un peu en amont. On a vraiment mal à notre santé et faire un petit focus sur ce qui se passe et sur ce qui s'est passé depuis une trentaine d'années. Nous avons le meilleur système de santé au monde, et je le dis ayant pratiqué pendant 40 ans dans ce monde médical. Nous avons lié à des décisions malheureuses un numerus clausus -je le rappelle- qui n'a été relevé ou disparu il n'y a que 4 ans ; un numerus clausus qui permettait de former en moyenne entre 10 000 et 12 000 médecins par an et avait rabaissé la formation du nombre de médecins en 2002, point le plus bas, à 3 000 médecins par an sans du tout envisager la pyramide des âges. Un processus de santé qui, en aval, puisque l'on avait décidé en 2007 -je ne ferai pas l'injure à celles et ceux, qui avaient peut-être voté ce texte que l'on appelle la loi Hôpital Santé Territoire- de rentrer dans une rentabilité à travers la T2A qui était nécessaire. Je rappelle qu'à l'époque 99 % des hôpitaux étaient en déficit. On est passé d'un déficit chronique à une rentabilité qui était le maître-mot de l'hôpital que l'on appelait la T2A et qui s'est avéré mortifère puisque le sens de la mission des soignants était passé de soigner à être comptable, et j'en sais quelque chose puisqu'en étant chef de pôle, j'avais tous les matins mes relevés d'activité sur mes services -je gérais 12 services hospitaliers- qui m'indiquait que tel patient était resté un peu trop longtemps dans le service qu'il fallait justifier ou que l'autre ne restait pas assez

longtemps et qu'il fallait justifier aussi. Tout cela a amené avec un corollaire majeur qui était la disparition, la fermeture de plus de 15 000 lits.

Pourquoi ce rappel à mes collègues ? C'est une explication de l'état des urgences. Les urgences sont les victimes de ce qui s'est passé en amont, une désorganisation aujourd'hui du système libéral. Je vais vous donner quelques chiffres qui m'ont été confiés.

Est-il admissible, chers collègues, qu'il y ait 52 psychiatres en surmédicalisation en Alsace et qu'il nous en manque 56 en Moselle ?

Est-il admissible, chers collègues qu'il y ait 17 ophtalmologistes de trop rapporté à la population en Alsace et qu'il en manque 18 en Moselle ?

Est-il admissible qu'il y ait 51 gynécologues de trop en Alsace et 20 de moins en Moselle ?

Peut-on continuer à avoir un système de soins où la répartition des médecins se fait par la simple volonté de ceux-ci ? Ceci est inadmissible.

Cela explique un peu la désorganisation. J'en appelle bien sûr, je milite pour cela et bien au-delà de cette enceinte, à une régulation adaptée des médecins formés mais aussi à la réouverture des lits dans les régions (pas toutes) qui nécessitent ces réouvertures. Nous sommes aujourd'hui un territoire vieillissant où nous savons très bien que l'impact des maladies chroniques est majeur. Nous sommes la deuxième région en France en termes de maladies chroniques. Bien entendu on a besoin d'un peu plus de lits chez nous, lorsque nos parents, grands-parents ou nous-mêmes arrivons aux urgences -peut-être que certains ici en ont fait l'expérience- afin que nous évitions d'y rester 12, 15, 20 heures, parfois 2 jours sans pouvoir trouver un lit.

Je le dis bien, nous sommes servis, que ce soit en amont, en médecine libérale, par des gens admirables à l'hôpital ; cela a été souligné, mais cette situation doit absolument cesser.

Au Département, Monsieur le Président, vous nous avez confié des pistes à tracer. Il y a :

- Les Maisons Départementales de Santé : grande réflexion.
- L'universitarisation du CHR Metz Thionville puisque nous avons la double peine ici ; une peine d'une région peut-être faussement moins attractive dans

l'imaginaire associée à des médecins qui sont formés chez nous dont 60 % d'entre eux repartent dans leur région d'origine. L'universitarisation du CHR est absolument indispensable.

Je sais que je vais faire plaisir à mon ami Lionel FOURNIER concernant les maisons départementales : c'est en réflexion mais pas n'importe où, pas n'importe comment. Nous ne pouvons pas apporter la même réponse sur des territoires à la frontière où il s'agit de regarder ce qui se passe du côté allemand et luxembourgeois pour avoir une harmonisation des pratiques. Et ce n'est pas faire injure à mes collègues et chers amis du Saulnois où cela demande peut-être une réponse différente puisqu'il faut travailler sur la maison départementale de santé ce qui implique quand même un effort majeur de recrutement. Il faut aussi avoir des aides à l'installation et en termes d'attractivité.

Je n'irai pas plus loin ; tout cela pour dire, mon cher Président, que vous avez parfaitement, mais nous le savions tous, eu la pertinence de créer ce COPIL. Le Département de la Moselle sera un Département pilote pour ce qui concerne des réponses complémentaires à des réponses qui doivent être apportées par l'Etat pour ce qui concerne aujourd'hui un scandale pour moi de désertification médicale prévisible depuis 15 ans et pour lequel personne n'a jamais réagi.

Merci.

(Applaudissements)...

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Je voudrais vous remercier toutes et tous de la qualité de ces interventions qui marquent de façon significative cette compétence majeure que nous avons aux côtés des territoires et de leurs habitants c'est celle du bien-vivre quel que soit son âge, quelle que soit son origine, quelle que soit sa situation professionnelle, quel que soit son état, santé psychologique et professionnel. Cela a toujours été affirmé, et j'ai toujours affirmé à cette place que nous devons assumer complètement cette responsabilité. Je ne veux pas dire « quoi qu'il en coûte », car c'est une expression que je n'aime pas. Cela a un coût qui doit être maîtrisé. Il doit être organisé en fonction de la situation de chacun de ces territoires dans une adaptation de la politique au contexte territorial ; c'est indispensable.

Dans ces débats, lorsque l'on évoque ces grandes compétences que sont les nôtres, je voudrais vous remercier de votre expression.

Sur la protection de l'enfance, et cela a été remarquablement dit par la Vice-Présidente et la Présidente du Centre Départemental de l'Enfance avec un témoignage qui nous a naturellement fait ressentir une grande émotion dans l'expression. Nous avons une responsabilité éminemment importante face à cette jeunesse. Nous avons également la responsabilité de démontrer qu'en Moselle cette politique en direction de la protection de l'enfance est une des priorités départementales. Il est trop facile à un moment d'éditer un livre, de pouvoir produire un film pour jeter l'opprobre sur celles et ceux qui agissent au quotidien. On a un objectif clair, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas un MNA dans la rue en Moselle. Il n'y a pas un enfant faisant l'objet d'un placement judiciaire qui n'est pas assumé. Il n'y a pas un enfant aujourd'hui auquel on ne répond pas par une réponse adaptée. Soit la mise en œuvre d'un soutien depuis le CDE d'abord avec une évaluation et ensuite dans des établissements spécialisés. Je pense aux Maisons de l'Enfance à Caractère Social, soit le développement de l'accueil familial qui, pour nous, est encore très en retard au niveau de ce département parce que nous n'avons pas cette tradition en Moselle. Cela est dû au fait que nous étions sur une terre de paternalisme qui faisait que ce n'était pas la tradition -sauf dans la ruralité- d'avoir des assistants familiaux. Nous avons besoin de développer cet emploi, de le valoriser et nous sommes en recrutement permanent. Nous arrivons tout juste à assumer le départ en retraite des plus anciennes -en large majorité- mais aussi quelques anciens. Dans ce cadre-là, nous investissons, nous mobilisons des moyens de fonctionnement également de plus en plus importants, soit entre 1 et 2 M€ chaque année consacrés en plus sur la protection de l'enfance avec des recrutements que nous n'arrivons plus à assumer parce qu'il y a une crise des vocations. Dans ce cadre, nous n'arrivons plus à recruter pour accueillir au Département et dans ses structures et en particulier au CDE et dans les Maisons de l'Enfance à Caractère Social. Pour nous, c'est une responsabilité que nous assumons totalement et pleinement. Cela ne se fait pas au gré de l'imagination de quelques ministres qui, souvent, découvrent ce qu'est la protection lorsqu'ils arrivent à la porte de leur ministère. Nous le faisons parce que c'est notre ADN depuis très longtemps et on l'assume totalement et pleinement ; on l'a démontré. Je souhaite que l'on continue. Cela se fait en relation avec les élus communaux, intercommunaux sachant qu'il y a encore des marges de progression parce que beaucoup découvrent lorsque nous présentons ce qu'est la protection de

l'enfance, ce que nous assumons en toute discrétion. Je ne souhaite pas non plus que nous mettions devant la scène ces enfants qui ont déjà -et les témoignages le démontrent bien- été brutalisés par la vie dès leur plus jeune âge. Je vais dire même avant leur naissance, ce qui est véritablement un drame. Je ne réponds plus systématiquement, et Mme KUNTZ l'a dit, à quelques expérimentations qui se mettent en place, qui s'éteignent aussi vite qu'elles se sont réveillées, parce que ce n'est pas ainsi que l'on agira. Il faut que l'on agisse dans la continuité, dans la vision, dans la perspective, dans l'évaluation et l'évolution des politiques départementales. Dans la dimension sociale, on ne peut pas se satisfaire de coût.

Le deuxième point sur le handicap. Très naturellement, nous sommes dans un grand déficit en matière d'accueil des personnes handicapées. Mme KUNTZ et Mme ROMILLY l'ont dit. Les personnes âgées vieillissantes, c'est un problème. Ces anciens qui sortent des CAT à l'époque et des ESAT maintenant, qui ont travaillé toute leur vie et qui aspirent à une retraite paisible dans des établissements adaptés ; l'établissement adapté, ce n'est pas l'EHPAD, ce sont des établissements qui doivent être adaptés avec un accompagnement adapté. Là aussi, ce travail doit être conduit en relation avec l'Etat parce que nous avons de plus en plus de personnes nées dans les années 50/60 qui maintenant arrivent au seuil de leur retraite et sur laquelle nous devons agir et mettre en place les moyens adaptés, ce qui nous permettra également d'ouvrir ou de récupérer des lits d'EHPAD pour celles et ceux qui en ont largement besoin. Ce sont ces enfants qui sont dans des établissements qui ne sont pas adaptés à leur situation de handicap. Des enfants en situation de handicap n'ont pas à engorger quelquefois les ouvertures et les orientations depuis les MECS et le CDE. Souvent le handicap est lourd, il est quelquefois psychologique, quelquefois psychiatrique et relève d'autres établissements avec d'autres professionnels. Là, cela relève de l'Etat et nous n'avons pas les dotations. Plutôt que d'expérimenter, agissons ensemble avec l'Etat.

Puis la question du grand âge qui est un réel problème et le sera de plus en plus. C'est vrai que l'on a pas eu de vision sur la santé, on n'en a pas plus sur le grand âge. Lorsque l'on met le nez sur les compteurs, on voit bien que la population des personnes vieillissantes arrivant à 80/85 ans dans une situation de dépendance va augmenter. La seule solution n'est pas le maintien à domicile ; il faudra des établissements d'accueil adaptés. Pour l'instant, pas de salut. Nous n'avons aucune ouverture d'aucun lit en Moselle alors que le besoin est entre 300 et 400 lits. Chaque

année, je suis obligé de réviser le nombre puisque nous n'avons aucune dotation alors que l'on sait que l'on a des territoires plus sous-dotés que d'autres. Là aussi, la politique territoriale est importante. Il faudra agir là où l'on sait que l'on n'en a pas assez. C'est une question fondamentale. Et nous attendons la loi grand âge. Apparemment, des élus nationaux sont en train de se mobiliser. Ils sont certainement les relais d'une poussée départementale puisque nous le faisons à l'échelle Départements de France. J'en ai parlé encore au bureau dernièrement pour que nous agissions de façon plus significative.

Ensuite, c'est naturellement la question de l'handicap qui nous est posée mais en direction des enfants. Là aussi, des questions d'éducation sont posées. Nous n'avons pas les accompagnements dans les écoles que nous devrions avoir. Il y a trop de postes décidés par les MDPH qui ne sont pas mis en œuvre. Il n'y a pas les accompagnements nécessaires, ce qui a des conséquences.

Puis, dans la politique du tout inclusion, à un moment, il faut aussi fixer les limites parce qu'il y a des enfants qui doivent bénéficier d'autres orientations que le simple milieu scolaire habituel et traditionnel. Là aussi, il y a l'absence de moyens nécessaires afin qu'ils soient réorientés avec tout ce que cela peut représenter.

Puis, je remercie le Docteur CUNY d'avoir évoqué la question de la santé. Je me suis empressé, dès l'installation à cette place, de mettre en place un COPIL, de rassembler tous les élus départementaux qui, de près ou de loin, à un moment ou à un autre, agissent ou agissent encore dans le milieu de la santé et qui ont fait un travail impressionnant. Ils ont rendu une partie de leur copie hier puisque nous avons une réunion du COPIL santé hier soir qui a été tout à fait intéressante. On y a passé du temps d'abord pour faire un état des lieux. On peut constater qu'avec la mobilité, le pouvoir d'achat, la santé fait partie des premières préoccupations de nos concitoyens. Tous les jours, on se rend compte de ce qui se passe. C'est vrai, c'était une situation largement annoncée lorsque l'on a considéré qu'il fallait faire des économies sur le dos de la qualité de la santé et puis cela s'est poursuivi. Le Docteur CUNY ne l'a pas évoqué mais les Groupements Hospitaliers de la santé n'ont rien amélioré puisque la Moselle est écartelée entre trois GHT différents : Strasbourg, Nancy et Metz. Comment voulez-vous avoir une politique départementale avec l'Agence Régionale de Santé alors que nous n'arrivons pas à agir sachant que le problème quand on est en situation de crise après une crise sanitaire et de pandémie, c'est que les malades identifiés que

l'on doit secourir sur la Moselle Sud, qui devraient être théoriquement dirigés vers Nancy sont dirigés vers Metz. Les moyens dédiés à Metz ne tiennent pas compte de cette situation sur la Moselle Sud vers Nancy et de la Moselle Est vers Strasbourg. Donc, nous avons de gros déficits même de lits de réanimation dans les différents hôpitaux sans compter les autres. L'état des lieux a été fait au niveau du COPIL avec des situations très précises à la fois sur la médecine de ville mais également sur les spécialités. On a donc cet état des lieux très précis.

On a voulu questionner ceux qui sont plus proches de nos concitoyens que sont les maires, près de 500 d'entre eux ont répondu à des questions très précises. On a un état des lieux de la situation micro sur nos territoires relayés par les maires. Très naturellement, la question des intercommunalités se posera à un moment ou à un autre. A partir de cette cartographie, je vous proposerai ce que j'ai demandé au COPIL hier soir d'aller maintenant dans la production de propositions précises que l'on a orientées où le voile a été un peu levé par le Docteur CUNY. L'objectif est que le Département s'investisse dans la question de la santé qui n'est pas non plus de notre compétence. Si nous ne le faisons pas qui le fera ? On ne peut pas continuer comme ça. On sera tous touchés ; nous sommes tous touchés par cette situation quand on voit les déficits des spécialistes mais également des médecins. Des mesures doivent être prises au sein de la profession médicale. Cela ne relève pas de notre responsabilité. Déjà de belles expériences en France ont été tentées par des départements et qui ont plutôt été couronnées de succès. Ce COPIL s'est déplacé dans certains départements identifiés comme tels. L'objectif est qu'à la fin du printemps et à l'orée de l'été, donc avant les vacances, des propositions vous seront faites très précises pour une action opérationnelle du Département dans ce domaine. Et que l'on n'aille surtout pas nous dire que ce n'est pas de notre compétence.

Je suis prêt avec vous à entrer en révolution. On ne peut pas se satisfaire de cela, c'est de notre responsabilité humaine et politique comme la protection de l'enfance, comme le grand âge, comme le handicap. C'est de notre responsabilité et nous l'assumons complètement dans la proximité. C'est essentiel.

On voit que les services déconcentrés de l'Etat sur la santé sont complètement absents dans toutes ces politiques qui concernent l'humain. A un problème et à une demande humaine, on nous donne une réponse technocratique. C'est totalement insupportable ; il faut que nous réagissions et la Moselle va réagir. C'est ce que je vous

proposais de façon significative et nous y dédions les moyens opérationnels et je vous proposerai les moyens financiers. Nous serons responsables jusqu'au bout. Quand on regarde la courbe de la dégradation et d'une évolution positive éventuellement si l'Etat s'en occupe, je n'en profiterai plus et certains d'entre vous non plus.

La question est formellement posée et nous devons réagir.

Enfin, sur l'insertion sociale et professionnelle, le RSA est pour nous une préoccupation qui nous a permis d'agir dans un sens à un moment qui était l'insertion professionnelle sur laquelle nous avons eu un certain nombre de résultats tout à fait positif, une diminution du nombre de bénéficiaires du RSA. Le marché nous a aidés, certes mais nous avons agi, nous avons utilisé un levier qui était intéressant c'est Moselle Attractivité ; nous avons évalué. Comme je vous l'ai dit : toute politique départementale sera évaluée. A l'issue de l'évaluation, nous évoluerons. Nous avons décidé d'évoluer. Aujourd'hui, nous mettons un terme à cette collaboration entre Moselle Attractivité et le Département de la Moselle dans une insertion professionnelle. Et nous allons nous réorienter vers l'insertion sociale, vers l'insertion personnelle sachant que Pôle Emploi s'est engagé à nos côtés à réorienter ses politiques aussi, ce qui a pour nous été une nouveauté. Ce n'est pas faute de l'avoir dit et répété. On a enfin été entendu. On a remarqué qu'il y avait la large majorité de nos bénéficiaires du RSA qui n'était pas inscrits à Pôle Emploi, qui n'étaient donc pas sur les radars de Pôle Emploi, ce qui a été profondément changé. Vous avez pu entendre les chiffres et je voudrais remercier Mme SCHNEIDER également dans ces politiques. On réoriente dans une insertion sociale où nous allons faire confiance à nos structures avec une exigence, une stratégie, un programme et là aussi une évaluation de ces politiques dans les relations avec les territoires et naturellement les communes et les intercommunalités. Le chemin est plus long dans cette insertion sociale qu'il peut l'être dans l'insertion professionnelle. Là aussi, on pense que la pratique physique peut également apporter des solutions dans la prévention mais également dans l'action curative. Là, on essaiera d'innover. On a vu quelques départements qui ont déjà lancé quelques expériences tout à fait intéressantes.

Pour terminer, je m'associerais à ce qui a été dit, Monsieur le Directeur Général, en votre direction mais aussi en direction des services départementaux, et je l'ai souhaité, en cette capacité à pouvoir faire évoluer nos politiques départementales

entre ce que nous avons connu en 2011 et ce que nous connaissons aujourd'hui, les choses ont changé, le monde a changé, l'environnement a changé, les questions ont changé, les besoins se sont dégradés et nous avons la responsabilité d'adapter le budget. Lorsque vous regardez nos budgets, si l'on ne prend que la spécificité du travail en matière de protection de l'enfance et de l'autonomie, ce sont plus de 20 M€ d'augmentation des charges de fonctionnement non compensées en grande partie, sans aucun levier fiscal, ce qui est d'une grande difficulté. Lorsque M. LEBEAU se félicite, et je tiens à l'en remercier, de la situation financière du Département, grâce à cela nous pouvons agir et mettre plus de moyens sur la protection de l'enfance ; ce sont tout de même 11 M€ d'augmentation des dotations, ce qui représente 9,8 % d'augmentation du budget de la protection de l'enfance. C'est 9,4 M€ d'augmentation de la politique de l'autonomie, ce qui représente 4,3 % de ce budget-là. Ce sont des sommes considérables que nous allons décider d'affecter en plus à la politique sociale et de le faire totalement. Nous aurons inévitablement des moyens supplémentaires.

La grande inquiétude se sont les établissements publics médico-sociaux que nous aidons et sur lesquels nous avons décidé une augmentation de 1,5 %, plus un budget de 1 M€ qui servira un peu à jouer les pompiers là où les choses ne se passent pas bien. Je suis intimement convaincu aujourd'hui que cela ne suffira pas. Il y a une réaction très vive de la part des établissements que l'on sait entendre parce qu'ils ont assumé l'augmentation des charges de personnel, des charges d'énergie, des denrées, des matières premières, enfin de ce qui fait leur vie et la nôtre. J'ai eu une réaction légitime attendue de la part des corporations liées au soutien à la personne que nous allons devoir entendre, négocier, moduler, adapter à nos capacités d'action là aussi sans aucune compensation de l'Etat.

Ils se disent que l'on doit être une agence de l'Etat mais on ne nous donne pas les moyens pour les assumer. Donc, nous devons les assumer ; ce sera indispensable. On est dans ce budget offensif mais qui doit inévitablement être doté de moyens supplémentaires à un moment ou à un autre, et nous devons faire quelques choix et ne surtout pas altérer nos politiques départementales. On a un Etat qui a montré son incapacité à être visionnaire. Si l'on conjugue tous ces problèmes c'est parce qu'il n'y a eu aucune vision, tous gouvernements confondus. C'est trop facile de tirer sur ce qui passe actuellement. On essaie de résorber un peu ce que l'on a pu connaître mais cela fait 15/20 ans, tous gouvernements confondus. Je ne pense pas qu'il y en ait eu un qui ait eu véritablement une politique adaptée pour nous éviter

d'arriver à la situation actuelle. Je le dis à la place du Président de Département complètement éloigné de toutes considérations politiciennes. C'est le fruit de plusieurs années d'abandon complet de l'Etat et de ses espaces services déconcentrés sur les territoires. Pour nous, c'est un véritable drame parce que la réponse est technocratique ; elle n'est pas sociale ; elle n'est pas humaine. Elle est technocratique. C'est un véritable drame que nous vivons, et nous aurons des décisions modificatives. Entre ce budget et les décisions modificatives, il y aura à la fois les réponses en matière de santé et les réponses en matière d'autonomie qui seront indispensables.

Naturellement, nous écouterons et nous entendrons la réaction assez vive de la part des établissements parce que ce sera notre devoir. Nous ne pourrons pas continuer à assumer cela et nous allons l'assumer avec eux mais voir à quelles conditions. Augmenter les rémunérations des personnels qui interviennent c'est bien et normal mais cela représente des sommes considérables pour le Département. Cela s'est fait sans aucune concertation pour les personnels des établissements et les personnels départementaux qui agissent dans l'action sociale de la même façon.

Voilà ce que je souhaitais vous dire dans ce cadre-là.

Sur la santé, il y a 15 ans, Monsieur le Conseiller Départemental, on disait : il y aura moins de médecins et il y aura moins de malades. C'est un peu de cette façon que l'on imaginait les choses. Il y a plus de malades et moins de médecins. Vous imaginez comment on réagissait à l'époque. On va fermer les hôpitaux et ainsi il y aura moins de malades. On a fermé des lits d'hôpitaux, ne l'oublions pas et de façon très importante. Maintenant, il faut réparer et la réparation est certainement beaucoup plus lente à mettre en place qu'à l'époque. Ces actions étaient immédiatement mises en œuvre contre l'avis de tous les spécialistes qui disaient bien que nous allions vivre un drame sanitaire, et nous y sommes totalement plongés.

Je vous propose d'adopter ce budget offensif, ce budget qui nous permettra d'assumer pleinement et totalement nos responsabilités aux côtés des Mosellans et de leur territoire.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous en remercie. C'est un message que nous transmettons à l'ensemble des Mosellans et de l'administration qui doit être et devra être à nos côtés.

IV-1 PROGRAMME 2023 EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

M. LE PRESIDENT.- Ne participent pas au débat ni au vote : M. REICHHELD, M. SUCK, Mme PASTOR, Mme REBSTOCK.

Mme TONIN, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ?

Monsieur CORRADI.

M. CORRADI.- C'est une bonne idée d'avoir invité le GIEC et l'UICN pour introduire le rapport.

J'ai toutefois un doute sur la prise de conscience sociétale dont il est question car si beaucoup de gens disent avoir conscience, ils continuent de ne rien changer de leurs habitudes. Prendre conscience -j'ai écouté religieusement M. CUNY- c'est poser des actes.

J'ai aussi un petit doute sur le verdissement de la flotte automobile, Monsieur le Président ; il n'y aura pas assez de peinture.

Il semble acquis dans l'opinion publique que l'électricité et particulièrement ces moteurs n'ont pas d'impact négatif sur l'environnement car on ne parle que de la sortie du pot d'échappement, pas de l'extraction des minerais rares avec des conséquences néfastes sur les sols, les nappes phréatiques et la santé des populations et des travailleurs exploités.

Ceci dit, le rapport fait montre d'une dynamique certaine tant pour la reconduction de projets que pour l'insertion de nouveaux projets. L'idée de revisiter nos politiques à l'aune de la préservation de l'environnement, je trouve ça très intéressant. Tonalité volontariste donc même s'il faut relativiser la plus ou moins grande importance de telle ou telle autre activité ou action. Mais je ne doute pas de la sincérité de cette volonté tellement pas que je me suis surpris à me demander si ce bel

affichage accompagné, il faut le dire, de vraies mises en œuvre, avait un lien de parenté même lointain avec les auteurs de la motion consacrant l'A31 bis. Antinomique ? Allons bon !

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'il y a un point d'interrogation ou d'exclamation à la fin. Je ne sais pas.

M. CORRADI.- On peut mettre les deux...

M. LE PRESIDENT.- C'est bien, continuez à nous interroger.

Y a-t-il d'autres réactions ?

Monsieur FREYBURGER.

M. FREYBURGER.- Quelques mots pour abonder dans le sens de la première partie de l'intervention de notre collègue Luc CORRADI et dire que le Département décide de soutenir les projets y compris les projets innovants des collectivités en matière de développement durable et instaure des collaborations pour soutenir, accompagner les projets dans le cadre d'Ambition Moselle et d'un nouveau dispositif à destination des communes de moins de 2 000 habitants, des projets environnementaux soutenus dorénavant par le Département : mise en valeur de la biodiversité, du patrimoine naturel du Département, projets également sur le plan des économies d'énergie, sur le plan de la transition écologique, de la transition énergétique. Je reviens sur le chiffre qui a été rappelé mais qui n'est pas une vue de l'esprit, qui est très concret dans le cadre du P.P.I. transition énergétique, ce sont 3 M€ consacrés cette année à ce domaine en action directe et en soutien à des projets co-construits avec des collectivités.

Je pense qu'il y a tout lieu de le souligner. Vous l'avez fait. Il y a pléthore d'actions que je ne rappellerai pas ici mais cela va de l'accompagnement des changements de comportement aux collègues jusqu'à la préservation et la valorisation des espaces naturels sensibles avec des collaborations sur le plan technique, l'expertise de MATEC et des partenariats notamment avec Lorraine Energie Renouvelable sont mises en œuvre. Il faut souligner ces points très positifs et ne pas, me semble-t-il, mais ce n'est que mon avis, se ranger à une vision manichéenne des choses. Ce n'est pas parce que nous faisons beaucoup sous l'impulsion du Département en matière de développement durable et de soutien aux projets des communes et des intercommunalités qu'il faut, par ailleurs, s'opposer par principe à

tout projet d'aménagement routier ou autoroutier qui peut lui aussi contribuer à une meilleure diffusion des flux sur le territoire car le développement durable a un volet on le sait bien environnemental mais il a aussi un volet social et cela passe aussi par la fluidification des trajets et l'allègement, le soulagement des souffrances quotidiennes de nos concitoyens.

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? (*Non*)

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vous propose de mettre un terme à cette réunion puisque je dois accueillir le Ministre des Armées qui est là depuis ce matin. Notre collègue Ginette MAGRAS me représentait à l'accueil à Montigny-lès-Metz ; je vais accueillir au Régiment des Hussards, pas loin à Blida, mon ami Sébastien LECORNU puisqu'il a été jusqu'au 23 décembre dernier Président du Département de l'Eure. S'il y a bien un Ministre qui connaît les départements, c'est bien lui. Il m'avait fait l'amitié de m'inviter aux Invalides pour ses vœux, je lui ai proposé de venir en Moselle, il a répondu à mon invitation. Donc, je vais partager avec lui et les Hussards un repas républicain et à la hussarde parce qu'il faut que je sois très vite de nouveau avec vous.

A tout à l'heure et bon appétit.

SUSPENSION DE LA SEANCE

REPRISE DE LA SEANCE

M. LE PRESIDENT.- On poursuit notre séance.

Excusez mon retard mais j'avais quelques points à voir avec le Ministre des Armées qui avait d'ailleurs été accueilli à Montigny-Les-Metz auparavant et à Metz après. M. KHALIFE les accueillait ce matin.

Je dois vous faire part des absences de :

- M. THIL qui a donné procuration à M. BENIMEDDOURENE
- M. DASTILLUNG à Mme ROMILLY
- M. KHALIFE à Mme STEMART
- Mme LAPAQUE à M. FREYBURGER
- Mme ARNOLD à Mme SCHNEIDER
- Mme ZIMMERMANN à M. GRÉLOT
- M. WEIS à Mme REBSTOCK
- M. REICHHELD à partir de 16 heures à Mme GOSSE
- Mme ZIROVNIK à partir de 15 heures à Mme FIRTION
- M. CUNAT à partir de 17 heures à M. SCHULER
- M. FRANÇOIS, à partir de 16 heures 30, à Mme KUNTZ
- Mme HERZOG, à partir de 17 heures à M. SIMON
- M. CUNY, à partir de 16 heures à M. TACCONI – M. SACCANI, à partir de 16 heures à Mme BECKER

EXAMEN DES RAPPORTS DU PRESIDENT

IV-2 PROGRAMME 2023 EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

M. LE PRESIDENT.- Ne participent pas au débat ni au vote M. SUCK et M. REICHHELD.

Mme BOUSCHBACHER, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ?

Si l'on fait sortir les spécialistes, vous imaginez bien que les spécialistes ne s'exprimeront pas. C'est le paradoxe de ces règles. Il faut que ceux qui connaissent les dossiers sortent.

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

IV-3 PROGRAMME 2023 EN FAVEUR DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

M. LE PRESIDENT.- Je serai obligé de vous quitter mais je ne connais pas le dossier, ce sera donc plus facile. Ne participent pas au débat et au vote : M. SACCANI, M. CORRADI, M. SCHULER, M. SIMON, M. SUCK, M. MULLER, M. TACCONI, M. WEIS, M. CUNY, M. FOURNIER, Mme BOUSCHBACHER, Mme REBSTOCK, Mme LORIA-MANCK et Mme MAGRAS.

M. FREYBURGER viendra s'installer à ma place.

M. FREYBURGER.- Mesdames, Messieurs, chers collègues, je suis très heureux qu'il y ait encore quelques élus présents dans la salle. Je me sens un peu moins seul du coup. Je vous propose de passer au point IV-3.

Je cède bien volontiers la parole à Marie-Elisabeth BECKER, rapporteure.

Mme BECKER, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. FREYBURGER.- Merci. Y a-t-il des interventions à la suite de la présentation de ce rapport ? *(Non)*

On est quand même sur des sujets importants ainsi que l'a rapporté notre collègue, importants puisque le Département qui se veut être le grand frère des communes ne se paie pas que de mots. En effet, le soutien aux communes et aux E.P.C.I. est manifeste et fait du Département le premier financeur, contributeur, sur le

plan budgétaire et sur le plan de l'ingénierie et d'accompagnement technique de nos collectivités mosellanes. Je pense qu'il est important de le rappeler parce qu'il y a souvent des expressions assez métaphoriques qui sont utilisées mais quand elles sont avérées par un contenu, par des autorisations de programme plus que significatives, une ingénierie qui est mise à disposition aussi. Il est important d'insister également sur les aspects non budgétaires : l'accompagnement sur le plan technique, sur le plan de l'ingénierie, cela fait aussi partie de la co-construction et de la réalisation de projets. On est là très clairement dans une manifestation probante de la position du Département à l'égard des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Toujours pas d'intervention ? (*Non*)

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je restitue sans transition ce fauteuil au Président et les fauteuils laissés vides à nos collègues qui ne manqueront pas de nous rejoindre.

IV-4 CONVENTIONS DE PARTENARIAT, D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2026 ENTRE LE DEPARTEMENT ET MOSELLE AGENCE TECHNIQUE, ET ENTRE LE DEPARTEMENT ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MOSELLE

M. LE PRESIDENT.- Ne participent pas au débat ni au vote : M. SACCANI, M. SCHULER, M. DICK, M. BENIMEDDOURENE, M. MULLER, M. CORRADI, M. SIMON, M. SUCK, M. TACCONI, M. WEIS, Mme REBSTOCK, Mme TONIN, Mme STEMART, M. BOUSCHBACHER, Mme LORIA-MANCK et Mme MAGRAS.

Monsieur SUCK, vous vouliez la parole.

M. SUCK.- Juste deux éléments, je suis arrivé à 11 heures après une représentation de M. le Président et, depuis, je ne peux pas entrer dans l'hémicycle.

(*Rires*)...

Je crois que le principe de précaution aura ses limites démographiques... !

Mme THIEL-MIESZKALSKI, rapporteur.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ?

On a un outil à disposition du territoire largement utilisé, une adhésion collective importante, plus de 500 membres composent aujourd'hui l'Assemblée Générale de MATEC. C'est un véritable succès. Ils ont un tel succès qu'ils ont un problème de recrutement comme ailleurs. Il y a donc des problèmes de délais d'intervention. On est, en plus, à mi-mandat où les élus locaux ont réfléchi aux projets qu'ils allaient conduire. Ils rentrent donc en phase opérationnelle d'études avec des difficultés et des délais importants ne permettant pas ensuite de pouvoir présenter aux financements départementaux, régionaux et nationaux et à la réalisation après. C'est véritablement une difficulté. Ils sont victimes de leur succès.

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je cède la parole à M. MULLER.

M. MULLER.- Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux. Je vous remercie Monsieur le Président de pouvoir dire quelques mots à propos de MATEC dont je suis le Président. Vous le savez toutes et tous que Moselle Agence Technique va fêter cette année ses 10 ans.

Ce sont ainsi plus de 1 500 opérations, 200 M€ d'investissement, portées par les collectivités de Moselle qui auront bénéficié d'un accompagnement de MATEC.

Des travaux simples comme la mise en sécurité des voiries aux travaux les plus complexes comme le schéma départemental de la mobilité douce, en passant par la construction de bâtiments, d'écoles, de gymnases, l'aménagement de voiries, de parcs, d'équipements sportifs, la réalisation de travaux d'eau ou d'assainissement mais aussi et de façon de plus en plus prégnante l'accompagnement aux problématiques énergétiques, MATEC pourra donc pleinement s'implanter sur nos territoires et apporter l'ingénierie nécessaire au développement et à la mise en œuvre de nos projets.

Les accompagnements en matière de marchés publics avec plus de 300 marchés passés chaque année, qui ont représenté en 2022 des attributions de 70 M€ de commande contribuant largement à l'activité du BTP de la Moselle ou bien encore les 1 500 questions juridiques annuelles qui nous éclairent sur le droit de l'urbanisme, l'état civil, la gestion des assemblées, le pouvoir de police du maire ; ce sont donc autant de services que MATEC apporte aux collectivités mosellanes aujourd'hui.

Voilà un bref bilan de ce qu'est MATEC après 10 ans mais c'est surtout de belles perspectives qui s'ouvrent pour notre agence technique, et pour les plus de 650 collectivités adhérentes, représentant 85 % des communes de Moselle et la moitié des intercommunalités qui y sont adhérentes. C'est pourquoi je remercie le Département, et je vous remercie vous aussi, Monsieur le Président et toutes les Conseillères et les Conseillers Départementaux présents ici pour leur soutien financier.

J'ajouterai en conclusion que je remercie l'ensemble du conseil d'administration de MATEC, et je salue la vision qu'a eue le Président du Conseil Départemental de la Moselle en 2012 de créer cette agence technique qui est une référence aujourd'hui au niveau national.

V-1 DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES - BILAN DES ACTIONS 2022 PERSPECTIVES 2023

M. DICK, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

Monsieur le Président, à côté de ce rapport, je me permettrai de faire un commentaire sur la suite de la politique culturelle puisqu'il y a un rapport, le V-4, pour lequel je ne pourrai pas prendre la parole et qui, pour autant, est un point fondamental sur l'ensemble des points culturels départementaux.

Je me permets de profiter de ce point pour valoriser bien évidemment l'action territorialisée des bibliothèques départementales puisque, Monsieur le Président, aujourd'hui l'action départementale culturelle à travers la politique en place autour de la lecture publique départementale est certainement l'action la plus concrète pour nos citoyens, sur l'ensemble du territoire mosellan en termes culturels, pas dans tous les territoires et pas dans toutes les communes mais dans une grande partie des territoires

et dans la plupart des communes du Département. 153 territoires ont aujourd'hui une bibliothèque et vivent de manière extrêmement concrète la culture à travers l'action du réseau départemental de la lecture publique, cette compétence qui est devenue au fur et à mesure des années une compétence qui se fait en finesse, en dialectique avec les territoires à la fois avec une politique départementale qui utilise l'ingénierie que le Département peut apporter mais également l'initiative des territoires pour faire une action concrète au service de nos habitants pour faire vivre la culture dans ces 153 communes et sur l'ensemble des territoires de la Moselle.

Je me permets de dire que ce maillage territorial est un exemple pour la totalité des actions départementales en matière culturelle.

Monsieur le Président, au moment où l'on parle budget, où la plupart des collectivités s'interrogent sur leur budget, dans un territoire et dans un moment forcément compliqué et où les arbitrages budgétaires peuvent amener certaines collectivités à se dire que la culture comme le sport peuvent être une politique de seconde zone, aujourd'hui, on peut dire que la culture sur le territoire de la Moselle est au contraire valorisée. Je tiens à le dire fermement. Le budget tel qu'il est présenté aujourd'hui au Conseil Départemental, les perspectives 2023, qu'elles soient autour des bibliothèques ou qu'elles soient de manière générale appréhendées comme une politique départementale en matière culturelle, cette politique est plutôt en expansion et le Département de la Moselle ne fait pas d'économie sur la culture ; il valorise une politique culturelle.

Bien évidemment, je me permets de rappeler que, quand la presse s'inquiète - et on l'a vu la semaine dernière encore- pour la culture et le monde culturel, il faut toujours rappeler que le Département de la Moselle continue à investir dans ses bibliothèques et auprès des compagnies professionnelles. Il faut rappeler que, depuis quelques années, notamment depuis deux ans, nous avons un partenariat avec les compagnies professionnelles sur l'ensemble du territoire de la Moselle. Il faut rappeler que le Département de la Moselle est en train de lancer la MAC, la Moselle Agence Culturelle, une initiative extrêmement concrète au service et aux côtés de l'ensemble des territoires, dans leurs initiatives tout en ayant la possibilité, pourquoi pas, d'avoir une vision et un projet culturel départemental.

Tout cela pour dire, Mesdames, Messieurs, qu'effectivement à travers ce rapport, oui la lecture publique incarne ce que le Département a fait de mieux, c'est-à-

dire une action et un maillage territorial présent dans chacun des territoires, que bien sûr, on peut encore aller vers des perspectives en se disant que ce maillage peut exister sur la plupart des compétences en matière culturelle mais de dire que, contrairement à d'autres territoires dans un moment et un contexte compliqué, en Moselle la culture est aujourd'hui une action forte. Et nous avons la volonté d'investir dans la culture en Moselle.

Merci à tous.

M. LE PRESIDENT.- Merci. D'autres réactions ? *(Non)*

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

V-2 ACTIONS EN FAVEUR DES ARCHIVES, DE LA MEMOIRE ET DU PATRIMOINE - BUDGET PRIMITIF 2023

M. LE PRESIDENT.- Ne participent pas au débat ni au vote : Mme STEMART, Mme TRAN, Mme ARNOLD, M. KHALIFE et M. THIL.

Je cède la parole à Mme MAGRAS.

Mme MAGRAS, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

**V-3 CONSERVATION DEPARTEMENTALE DES MUSEES ET DU PATRIMOINE -
APPUI AUX MISSIONS DE MUSEE ET DES SITES PASSIONNEMENT MOSELLE**

Mme FIRTION, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

**V-4 ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES ARTISTIQUES ET CULTURELLES
DES MOSELLANS**

M. LE PRESIDENT.- Ne participent pas au débat ni au vote, moi-même, M. SCHUH, M. CHABANE, M. DICK, M. THIL, M. SIMON, M. FREYBURGER, Mme FIRTION, Mme TRAN, Mme PILI, Mme MAGRAS, Mme ZIROVNIK.

Mme ROMILLY prend ma place.

Mme ROMILLY.- La parole est à M. SCHULER.

M. SCHULER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

Mme ROMILLY.- Il s'agit là, comme l'a dit tout à l'heure Rémy DICK, d'une belle valorisation en tout cas d'un accompagnement des projets artistiques en Moselle.

Y a-t-il des questions sur ce point ?

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU.- Je voulais juste attirer votre attention. C'est la transformation de Moselle Arts vivants en Agence Culturelle Départementale parce que cet opérateur qui sert la culture a tellement bien réussi quand on regarde les opérations réalisées : les Noëls de Moselle, les Sentiers des Lanternes, le Festival Bêtes et Sorcières ou ce qui se fait à Malbrouck, on a envie que les collectivités locales puissent en bénéficier.

Je suis heureux que cette agence puisse se transformer en opérateur culturel pour toutes les collectivités territoriales. Comme je suis aussi heureux que le Département soutienne DEMOS puisque c'est quelque chose qui a été initié il y a un certain temps et qui profite de plus en plus à la Moselle puisque cela irrigue de plus en plus de nouveaux territoires et Thionville. Je suis très heureux de ce soutien.

Merci beaucoup.

Mme ROMILLY.- Si vous êtes heureux, on est heureux. Parfait !

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Madame TRAN, je vous en prie.

Mme TRAN.- J'interviens en tant que Présidente de Moselle Agence Culturelle. Je tiens à vous remercier, Président, de nous avoir confié cette belle mission à l'équipe et à moi-même, et de faire évoluer Moselle Arts vivants en Moselle Agence Culturelle. Il s'agit donc de développer une capacité de prestations et d'ingénierie dans le domaine culturel en direction de nos communes et de nos intercommunalités.

Il s'agit donc de contribuer au rayonnement et à l'attractivité de la Moselle. Je tiens aussi à remercier nos collègues ici présents qui ont été nombreux d'avoir accepté d'adhérer à notre agence. Nous sommes, comme l'a dit Rémy DICK, dans un contexte économique difficile. La culture n'est pas négligée bien au contraire. Nous y sommes, Monsieur le Président, et nous sommes prêts.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Effectivement, je ne vais pas allonger les débats, mais je peux le faire après.

Comme nous l'avons fait sur la culture, comme nous l'avons fait sur l'aménagement du territoire, comme nous l'avons fait sur la fibre et comme nous le faisons sur les politiques d'ingénierie techniques, j'ai pensé qu'il était important que l'on puisse s'engager dans cette démarche de la mise à disposition d'un outil culturel à la disposition des collectivités parce qu'il y a un savoir-faire, un réseau, une connaissance qui est mis à disposition des territoires - de la plus petite des communes qui souhaite organiser un événement à la dimension de la commune ou alors dans une

grande collectivité- qui ont la volonté de dynamiser par des événements ce territoire quelle que soit sa dimension. Des démarches ont déjà été engagées. Il y a eu modification des statuts de Moselle Arts Vivants vers Moselle Agence Culturelle. On sent qu'il y a véritablement un engouement quant à la proposition faite par le Département de partager cet outil puisque, pour profiter de cet outil, il faut être adhérent. C'était notre objectif. On est vraiment dans une démarche comparable.

D'ici peu de temps, Mme la Présidente pourra s'exprimer comme s'est exprimé le Président de MATEC en disant que l'on a du mal à recruter, on a un peu de délais de réponse. Pour nous, on est dans cette dimension et dans ce lien que l'on met en place, ce lien qui existera entre le Département et le territoire dans les politiques d'animation et les politiques d'organisation d'événements culturels.

Je vous encourage naturellement dans vos collectivités territoriales, communes, intercommunalités ou autour de vous dans vos cantons, de promouvoir ces outils qui sont à disposition. Ce n'est pas une mainmise du Département sur les territoires, au contraire c'est apporter une expertise totalement organisée. Le Président de MATEC peut en témoigner. Jamais je ne suis intervenu après avoir eu la présidence et même pendant ma présidence sur une opération qui était conduite par une commune, la commune étant complètement propriétaire dans son opération, de son événement, de son animation. C'est cette indépendance-là qui enrichit encore l'action sous l'autorité naturellement du Président de cette instance mais aussi et surtout sous l'action totalement libre de la commune qui est responsable et propriétaire de ses opérations d'aménagement, d'animation, de promotion ou de construction.

Merci, Madame la Présidente, pour vos propos. Bon courage pour la suite.

V-5 BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE ACADEMOS

Mme FIRTION, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Voilà un outil également bien utilisé déjà dans le cadre de l'activité sportive avec l'hébergement des comités départementaux, que j'ai rencontrés aux côtés d'Armel CHABANE il y a quelques jours, qui étaient très satisfaits d'être hébergés et

d'avoir à disposition des services communs : salles de réunion, tirage de documents, réseau numérique et ce site qui est un lieu de sports prestigieux puisque l'on a lourdement investi dans un gymnase mais qui accueille déjà les pompiers de Moselle dans le cadre d'un centre de formation qui commence à fonctionner et un lieu d'hébergement qui servira à accueillir les délégations. Si nous avons eu la chance de signer avec la Délégation Olympique des Philippines cette convention de partenariat, c'est parce qu'il y a aussi eu ACADEMOS qui permettait d'être un lieu d'hébergement et de restauration et enfin qui fait la promotion du sport santé. On est là sur une démarche novatrice mise en place par le Département qui servira également à l'insertion sociale. C'est à partir d'ACADEMOS que nous pourrons l'organiser de la même façon dans ce lieu important.

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

V-6 MOSELLE SPORT : POLITIQUE SPORTIVE DEPARTEMENTALE

M. CHABANE, *rapporteur*

C'est un rapport qui concerne la politique globale et l'ensemble des actions menées dans le cadre de notre politique sportive et les crédits budgétaires qui y sont associés.

La politique sportive va entrer cette année préolympique 2023 dans une dimension nouvelle à la fois parce qu'il s'agit d'une réelle priorité politique qui irriguera l'ensemble des politiques publiques départementales, -et je rejoins à ce propos ce qui a été dit par mon collègue Rémy DICK pour la culture- c'est une hausse budgétaire pour la politique sportive qui s'échelonne à plus de 1 M€. Ce rapport en atteste.

J'en suis extrêmement fier parce que, contrairement, à d'autres collectivités, qui du fait du contexte font le choix de faire des arbitrages budgétaires en défaveur du sport et bien nous, le Département, là aussi eu égard à la politique budgétaire sereine que nous pouvons mener, a les moyens aujourd'hui d'irriguer sa politique sportive en augmentant les crédits et c'est important de le souligner.

Un exemple qui me tient beaucoup à cœur, c'est l'augmentation de l'aide à la licence. Aujourd'hui, nous aurons un forfait désormais unique à une aide à 9 €, une augmentation du plafond. Cela nous tient à cœur parce que l'on a l'habitude de dire au Département le « sport pour tous ». Le sport pour tous, c'est le sport aussi partout ; c'est la récompense dans nos clubs, nos villages, les territoires ruraux, métropolitains également mais de toutes celles et ceux qui s'investissent.

L'aide à la licence vient justement récompenser tout cela pour l'ensemble des 2 500 clubs mosellans, et c'est une bonne nouvelle pour l'ensemble de nos clubs avec un soutien pour nos comités départementaux qui va se stabiliser, voire être en légère augmentation également.

Le « sport pour tous » est une partie de notre politique sportive mais nous avons une augmentation du soutien au sport de haut niveau, de très haut niveau puisque nous avons de belles vitrines en Moselle qui font rayonner notre Département et aussi la fierté de ce que nous sommes, je parle de Metz Handball, du TFOC, de Metz Tennis de table ou des clubs où nous étions à l'Assemblée Générale, chère Evelyne, au Cercle nautique à Sarreguemines. Là aussi, ce sont des crédits budgétaires qui vont augmenter cette année afin de récompenser tous ces clubs qui ont des résultats extrêmement intéressants pour nous au niveau du Département bien entendu mais aussi en leur sein à la fois des bénévoles et des grands sportifs, Aurélie MULLER à Sarreguemines, pour ne pas la citer.

Le sport santé va voir une augmentation de ses crédits budgétaires parce qu'en association avec Moselle Mouv nous avons plus de 1 000 Mosellans qui ont participé à ces ateliers et nous avons une demande extrêmement forte avec une montée en puissance très importante sur ce sujet que nous voulons développer dans l'ensemble de nos territoires. Je te rejoins Brigitte, tu parlais d'insertion ; c'est aussi une politique que nous allons mener en collaboration avec une insertion professionnelle qui se fera par le volet social mais également par le volet sportif.

L'augmentation des crédits pour le sport scolaire, c'est important. Le sport c'est une culture qui s'apprend dès le plus jeune âge, et nous sommes revenus à des niveaux comparables, voire plus importants qu'à ceux de l'avant-COVID et c'est une excellente chose puisque l'on sent le monde éducatif largement se bouger pour préparer les Jeux en lien avec les politiques départementales.

Le nombre d'événements sportifs a très clairement augmenté ; notre soutien augmentera également pour pouvoir accompagner l'ensemble de ces événements dans nos territoires. Bien entendu, il y a le Moselle Open qui est un événement de dimension départementale, voire régionale, nationale, mais nous avons également de nombreux événements sportifs dans l'ensemble de nos territoires qui seront extrêmement bien accompagnés.

Voilà un peu pour les marqueurs de ce rapport ; tout cela en continuant ce que nous savons faire depuis très longtemps : le sport sénior, les belles rencontres, femmes Moselle énergie, ACADEMOS qui est le vaisseau amiral de la politique sportive départementale ; on l'a vu avec les signatures la semaine dernière de la convention avec les Philippines, les infrastructures départementales, le volontarisme départemental en matière sportive a clairement joué dans le choix de notre territoire pour l'accueil de cette délégation et pour les autres qui vont suivre bien entendu.

Voilà un rapport qui est de plus de 6,5 M€ pour que la Moselle soit cette terre de sport, cette terre où le sport permet un rayonnement de notre territoire. Je vous rappelle que l'année dernière c'est plus de 30 podiums européens et internationaux que nous avons réalisés grâce à nos sportifs. Ce sont des clubs forts, des associations, des bénévoles qui sont soutenus dans nos territoires, c'est ce que je me permets de présenter à l'Assemblée ce jour.

Je vais maintenant vous lire formellement la délibération.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci de la longue liste que vous venez d'évoquer, j'en rajouterai une avec un titre de championne de France et un futur titre de championne d'Europe, c'est notre collègue Flora PILI. Vous savez que l'on sera tous à ses côtés d'ici quelques mois sur un ring malheureusement pas chez nous.

(Applaudissements)...

Nous le regrettons mais l'Italie n'est pas très éloignée. Cela peut devenir une destination.

Y a-t-il des réactions particulières ? *(Non)*

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

V-7 MOSELLE JEUNESSE: POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Mme FIRTION, rapporteure.

En son absence Mme ZIROVNIK, Vice-Présidente en charge de la jeunesse, m'a chargée de vous présenter une petite synthèse concernant la somme du total général de 1,25 M€ consacrés à cette jeunesse selon la répartition suivante :

- 560 000 € pour les projets de territoires concernant l'aide aux associations.
- 500 000 € au soutien à la vie associative.
- 62 000 € pour le soutien aux initiatives des jeunes et au Conseil Départemental des Jeunes.

Une nouveauté : 15 000 € pour le soutien à la formation au BAFA suite au diagnostic qui a révélé un manque cruel de jeunes formés en Moselle.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

V-8 SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES ASSOCIATIONS SPORT ET JEUNESSE

Mme PILI, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

On est dans une démarche de soutien à l'investissement des associations. Cela s'organise dans le cadre des commissions de territoire avec fongibilité si cela est

possible. Je crois que c'est très bien perçu par l'ensemble du tissu associatif qui peut en profiter.

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

V-9 TERRE DE JEUX

M. CHABANE, *rapporteur*

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

C'est un rapport qui s'inscrit dans la continuité du rapport précédent que j'ai eu l'honneur de présenter tout à l'heure sur la politique sportive départementale qui vise les crédits qui y sont, à savoir 1,6 M€ à déployer sur toute notre stratégie, toutes nos actions, toutes les orientations du Département de la Moselle en faveur de Terre de Jeux 2024.

Terre de Jeux en Moselle c'est beaucoup de choses, c'est notamment préparer le relais de la Flamme qui va irriguer l'ensemble de nos territoires labellisés l'année prochaine.

Terre de Jeux c'est préparer les volontaires, nos volontaires mosellans qui vont aller vivre l'aventure des Jeux et participer concrètement à cette organisation.

Terre de jeux en Moselle ce sont les Olympiades culturelles avec une exposition qui retracera sur un site départemental l'ensemble de l'histoire olympique avec une association qui va nous accompagner dans cet objectif, c'est le design actif, c'est la préparation des sites qui vont nous permettre de célébrer ensemble de manière populaire, conviviale les Jeux et notamment nous aurons potentiellement un site départemental qui pourra être là aussi le vaisseau amiral de ces célébrations.

Terre de Jeux en Moselle, c'est la semaine olympique et paralympique, c'est une journée para-sport qui sera organisée cette année afin de mettre en lumière toutes les valeurs qui en découlent.

Terre de Jeux c'est aussi l'acquisition d'un bassin mobile parce que les Jeux nous font aussi réagir quant à nos politiques publiques et le savoir nager, vous le savez bien, est important mais c'est aussi dans notre territoire rural quelque chose qui est parfois inégal en fonction de celles et ceux qui y habitent. Là aussi, le Département a son rôle à jouer. Ce sont les MECS olympiques. Ce sont les Olympiades des collèges qui vont se préparer en 2023 pour être célébrées en 2024 et bien entendu c'est l'accueil de délégations. Nous avons commencé, Président, par les Philippines et nous en aurons d'autres pour les accueillir au sein de nos sites départementaux mais aussi au sein des centres de préparation des Jeux avec de grands événements sportifs qui y seront liés.

Voilà ce que ce rapport présente : une ambition forte pour préparer les Jeux et pour faire vivre à la population mosellane les Jeux cette année, l'année prochaine et bien entendu dans les années à venir.

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ?

Monsieur SCHUH.

M. SCHUH.- Juste une information. Président, nous étions au sommet de la Grande Région à Verdun et on a senti un véritable engouement de nos voisins Sarrois, Rhénans Palatins et Luxembourgeois pour l'événement qui se déroule en Moselle. La Ministre-Présidente de la Sarre, a même dit : j'aimerais être un département français. Vous voyez jusqu'où ça va. On peut dire qu'ils sont en plein dedans. Ils ont quelques préparatifs déjà et attendent de nous une coopération transfrontalière approfondie aussi dans ce domaine-là.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ? *(Non)*

Effectivement, on est totalement identifié. Hier, j'ai coprésidé la commission sport culture de l'Assemblée des Départements de France où nous avons plus d'une centaine durant cette visioconférence et où j'ai eu à présenter la situation de la politique des départements de France dans le cadre de Terre de Jeux et on a senti une mobilisation générale. Ce sont 63 départements qui s'engagent dans le parcours de la flamme mais tous les départements s'engagent ensuite dans le profit qui peut être mis en place à l'occasion de Paris 2024. Nous sommes complètement identifiés comme tels puisque l'on fait partie des premiers départements à accueillir les premières délégations étrangères et on a d'autres fédérations et délégations qui frappent à notre

porte. Là aussi, on va mobiliser les territoires dans ce cadre-là. On a des centres de préparation aux Jeux. On a des sites pouvant accueillir quelques compétitions préolympiques ; c'est important sur chacun des territoires. Et on a une trentaine de sportifs qui peuvent se mettre en perspective de Paris 2024. On a décidé de soutenir ces Mosellans qui pourront porter le maillot tricolore dans du sport collectif et du sport individuel, dans différents sports. On a même des fédérations françaises qui frappent à notre porte pour préparer Paris 2024 ici en Moselle avec des événements que l'on pourra organiser ici sur le territoire. Nos directions respectives s'organisent dans les Olympiades sportives mais aussi les Olympiades de la culture. C'est un pan des Olympiades qui seront consacrées à la culture et sur lesquelles nous travaillons déjà. On est complètement identifié. C'est source d'attractivité. Il faut que chacune et chacun la comprenne. C'est véritablement une source d'attractivité et de rayonnement quand on a de telles équipes prestigieuses. Je vais prendre Metz Handball par exemple qui brigue un double titre national et un titre européen ; ils en sont à ce niveau-là sur champion de France, coupe de France et peut-être plus qu'une médaille de bronze à la Coupe d'Europe des clubs. On risque de retourner en Hongrie, Monsieur CHABANE, et c'est possible. On a une équipe de volley qui a commencé à participer au deuxième tour de la Coupe d'Europe de volley ; le tennis de table est aux portes de la finale de la Coupe d'Europe de la même façon. On a des sports individuels sur vos territoires : l'escalade, l'escrime avec de gros événements. C'est une politique qui paie complètement. On a décidé d'engager une démarche du sport en direction du social ; ce sont les belles rencontres de nos MECS.

Vous l'avez dit, Madame la Présidente du CDE. Cette jeune qui est impressionnée d'approcher de près les grands champions qui émerveillent notre jeunesse. C'est un exemple mais cela l'est également en direction de nos collègues, et toute la structure est en train de se mettre en place sur cet événement planétaire avec le Parcours de la Flamme sur lequel je travaille à l'échelle nationale pour l'instant. On va le décliner à l'échelle de chaque département et dans les départements aux territoires avec la complexité que vous imaginez bien mais j'aurai l'occasion de vous le présenter le moment venu.

Terre de Jeux est véritablement ce grand symbole que nous allons partager ensemble sur chacun des territoires.

Comme je l'ai dit dans mon discours d'ouverture de session, je regrette que l'on n'ait pas une démarche collective et unanime à l'échelle de l'ensemble du territoire départemental. Là, nous sommes dans une démarche où il y a certaines exigences de la part du COJO, à la perception et, on l'a vu dans la présentation aux commissions réunies la nécessaire obligation de porter le label Terre de Jeux afin de pouvoir participer et profiter des retombées de Paris 2024 à la fois Jeux Olympiques et ensuite en septembre lors des Jeux Paralympiques où nous avons également des délégations paralympiques qui frappent à notre porte, et de grosses délégations qui pourraient éventuellement venir vers la Moselle pour être accueillis et organiser les Jeux Olympiques là aussi avec quelques titres que nous pourrions obtenir.

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

VI-1 BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023 DE LA CUISINE CENTRALE DEPARTEMENTALE

Mme REBSTOCK, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Mme STEMART.- La Cuisine Centrale existe depuis 10 ans, dessert 10 sites, réalise 10 % des repas servis dans les demi-pensions.

Si vous me le permettez, peut-être noter 10/10 dans la qualité des repas et de service en liaison froide avec une démarche d'approvisionnement en circuit court, la valorisation de nos produits en recourant à des partenaires locaux comme pour la baguette labellisée Moselle produite par les artisans boulangers de la Moselle, le respect de la loi Egalim pour une alimentation saine et durable mais aussi la lutte contre le gaspillage alimentaire par des actions concrètes avec les collégiens.

Ce rapport me donne l'occasion de remercier en ce début d'année les personnels départementaux qui agissent chaque jour avec une tolérance zéro à

l'erreur quand on gère des enfants, les remercier pour leur action au quotidien qu'ils soient dans les bureaux ou sur le terrain dans les 90 collèges et les 70 restaurants scolaires pour l'accueil, la sécurité, le bien-être, l'encadrement, l'offre éducative ou la demi-pension pour la réussite éducative des 43 000 collégiens de nos collèges publics.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ?

Monsieur SUCK.

M. SUCK.- C'est l'occasion de le rappeler comme l'a fait notre collègue l'ambition du Département et de permettre à chacune et à chacun des collégiens de pouvoir profiter de cette restauration hors domicile. Le Département se plaît à rappeler que ce sont 3 220 000 repas qui sont servis, ce sont 71 demi-pensions mais c'est avant tout, et cela a été illustré, une ambition départementale de soutenir l'économie de proximité.

Il y a la baguette de Moselle, mais je crois que c'est la démonstration que, lorsqu'il y a une ambition et une volonté politique, il y a cette capacité de soutenir l'économie de proximité au service de celles et ceux qui, demain, devront être les prescripteurs de la consommation locale.

Je représentais ce matin la Fédération Nationale des Bovins où l'on a eu plaisir à rappeler que l'on sera le premier Département qui s'engage dans cette consommation locale autour des produits carnés puisque, dans les cantines scolaires, au-delà du maraîchage, de la filière fruits et légumes que l'on soutient et dont on peut constater qu'il faut les accompagner encore davantage. Je crois que la profession agricole souhaite se diversifier mais a besoin de soutien que nous apportons au travers de programmes importants. Le Département de la Moselle c'est aussi 2 M€ d'investissement qui sont consentis tous les ans pour aider l'agriculture à se diversifier. Lorsque l'on pense à l'élevage, ce qui était la thématique de ce matin, il faut penser ensuite à la valorisation et vous avez souhaité -aujourd'hui, c'est en route- organiser cette consommation locale au travers d'un marché départemental. Ce sont plus de 85 000 kilos de viande qui devraient être consommés dans les cantines de Moselle. On a la démonstration qu'au travers de la Cuisine Centrale on a pu expérimenter mais on ne s'arrête pas à un territoire et à un modèle spécifique, on souhaite étendre. C'est une fierté départementale que de pouvoir apporter ce soutien naturellement aux élèves, à nos chefs qui sont tous des chefs parfaits mais qui rêvent évidemment de pouvoir concocter des repas avec des produits de meilleure qualité encore, et c'est ce à quoi on répond par ce développement des circuits courts.

On a cette capacité de démontrer qu'il fait bien vivre en Moselle mais il fait surtout bien manger en Moselle aussi.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ? (*Non*)

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

VI- 2 POLITIQUES EDUCATIVES 2023

Mme STEMART, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

Monsieur le Président, chers collègues, le rapport qui vous est présenté concerne donc la politique éducative du Département. Notre assemblée est invitée à se prononcer sur le budget des actions d'accompagnement éducatif dans les collèges et les écoles primaires de Moselle.

Pour les collèges, le budget total est de 546 100 €, budget qui vient en plus des dotations de fonctionnement aux collèges, ce qui représente environ 6 000 € par collège pour des projets, des actions ou des sorties et qui sont nécessaires puisque sans cela les collèges ne pourraient pas faire grand-chose, l'Etat ne donnant rien.

La particularité de la Moselle, et c'est à souligner, c'est que le Département finance des actions en direction des écoles primaires et je vous en parlerai juste après.

Ce budget est réparti entre quatre grandes orientations d'actions éducatives.

1. La citoyenneté, le bien-vivre ensemble, la connaissance du patrimoine pour un budget de 328 000 €.

Par ailleurs, cette année, un projet important avec un budget qui sera supplémentaire pour la réalisation d'un livre éducatif sur le fonctionnement de nos collectivités et de la mémoire en Moselle, un support ludo-éducatif que nous travaillons avec notre collègue Ginette MAGRAS et qui sera remis à tous les élèves de 6^{ème} et les accompagnera dans leur apprentissage au collège.

D'autres actions avec les visites des collégiens au Département, des actions citoyennes, les classes de cadet de la sécurité civile dont vous avez parlé ce matin, Monsieur le Président, ou encore les ateliers relais pour les jeunes en décrochage scolaire.

Bien sûr, le projet Moselle Terre de Jeux sur lequel nous travaillons avec notre collègue au sport Armel CHABANE avec la participation à des événements sportifs des défis 57, du design et du mobilier actif dans les collèges, les Olympiades des collèges, une exposition par les sections sportives et de beaux événements en préparation pour inciter et mobiliser sur et par la pratique sportive nos 48 000 collégiens à 540 jours des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

2. Une orientation forte sur le plurilinguisme, l'interculturalité et les échanges transfrontaliers pour un budget de 55 600 €. Soutien au projet biculturel franco-allemand, appel à projets transfrontaliers, manifestations de la Fête de l'allemand, mise en place de jumelage, etc.

3. L'innovation numérique et scientifique, le développement durable et l'esprit d'entreprendre pour 51 000 € au travers de projets scientifiques et innovants, de forums des métiers et de l'orientation, la visite des grandes écoles pour donner de l'ambition à nos collégiens et une nouveauté cette année sur laquelle nous travaillons avec Moselle Attractivité et qui est déjà en expérimentation. C'est une plateforme numérique de stage de troisième qui mettra en relation les collégiens et les entreprises pouvant accueillir des stagiaires avec un moteur de recherche par territoire et par métier.

4. Une ouverture artistique, culturelle et sociale pour 111 500 € ; l'importance du soutien au chant chorale que nous souhaitons développer dans nos collèges et je rêve un peu avec le Président à une chorale départementale des collégiens. Egalement le soutien au Festival du film scolaire et aux résidences journalistiques et artistiques notamment sur les collèges en TER, Territoire Educatif Rural, dont le Président a signé d'ailleurs il y a quelques jours la convention avec l'Education Nationale sur le territoire de la Moselle Sud. Puis, les sites Passionnément Moselle avec une prise en charge à 100 % par le Département de l'entrée et du transport à la Maison de Robert SCHUMAN, au Musée de Gravelotte, au Château de Malbrouck, au domaine de Lindre, au Musée du Sel, au Musée Georges de La TOUR, aux Jardins fruitiers de LAQUENEXY ou encore au Parc Archéologique de BLIESBRUCK-

REINHEIM. L'objectif de 5 000 élèves par an est presque déjà atteint puisque nous avons 4 000 élèves inscrits pour cette année.

Concernant les écoles primaires de Moselle, je vous en parlais en introduction, un budget conséquent de 268 500 € dont 28 500 € pour les projets transfrontaliers et un soutien au bilinguisme franco-allemand. Le reste représente un budget de 240 000 € pour le soutien aux séjours de découvertes en Moselle et l'opération Ecole à la ferme qui est un gros succès avec plus de 10 000 enfants qui passent une journée entière dans une ferme pédagogique de Moselle sur le terrain, au plus proche de la réalité pour découvrir les animaux, le terroir, les cultures et les agriculteurs de Moselle qui animent eux-mêmes les visites et les ateliers pédagogiques.

Voilà donc, Monsieur le Président, chers collègues, ce que propose la 6^{ème} commission.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

VI-3 CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

Mme STEMART, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

Notre Assemblée est invitée à se prononcer sur les crédits nécessaires au fonctionnement et à l'investissement des collèges publics et privés pour l'année 2023.

Il est proposé d'inscrire 10 347 237 € de charges de fonctionnement.

Pour les collèges publics, c'est 2 922 537 € déjà répartis lors de la 3^{ème} Réunion Trimestrielle 2022 avec l'octroi d'une dotation complémentaire de 253 722,50 €. Pour certains collèges en difficulté liés au préfinancement de l'achat des denrées

alimentaires ou aux charges de viabilisation des cités scolaires pour 2022 et 2023, ou certaines charges auxquelles ils n'ont pas pu faire face.

Restera une réserve de 403 740,50 € à répartir en dotations complémentaires au cours de l'année si nos collèges devaient être en difficulté pour différentes raisons imprévues.

Concernant les dotations piscines, il vous est proposé un budget reconduit à l'identique de 168 000 € et pour les dotations sport de 1 474 772 €.

Les charges d'investissement relatives aux équipements immobiliers sont de 532 500 €. Dans ce mobilier, il peut y avoir du mobilier adapté aux enfants à besoins spécifiques ou du mobilier sportif spécifique dans le cadre de l'incitation au sport pour l'année des Jeux Olympiques.

S'agissant de la restauration scolaire, il est proposé de reconduire les tarifs 2022/2023 pour la prochaine année scolaire 2023/2024, un tarif inchangé de 3,60 € pour les collégiens. Je rappelle que notre Assemblée Départementale a fait le choix de ne pas répercuter sur les familles la hausse du coût des denrées et de maintenir un tarif unique de repas à 3,60 €, sachant que le coût réel de fabrication d'un repas dépasse actuellement 8,50 €.

En parallèle, le Département poursuit l'accueil de certaines écoles primaires au sein des restaurants scolaires des collèges contre compensation à hauteur de 3,98 € par repas, ce qui représente un montant de 253 000 €. Pour les collèges privés, c'est un budget de 4 703 441 € au titre des 7 122 élèves scolarisés dans les 14 collèges privés par application du principe de parité.

Voici ce que vous propose la 6^{ème} commission.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ?

Madame AMBROSIN-CHINI.

Mme AMBROSIN-CHINI.- Monsieur le Président, chers collègues, concernant les charges de fonctionnement et d'investissement des collèges publics et privés, vous savez nos réserves et nos divergences, notamment sur les cantines scolaires.

Nos réserves, tout d'abord, concernant ce qu'il y a dans l'assiette de nos collégiens.

Nous considérons que la loi Egalim, qui devrait être pleinement appliquée depuis le 1^{er} janvier 2022, n'est pas un objectif mais bien une base de départ.

Nos divergences, ensuite, concernant la tarification progressive des repas.

Monsieur le Président, chers collègues, pour toutes ces raisons sur lesquelles nous nous sommes souvent exprimés au sein de cet hémicycle, le groupe Socialistes et Apparentés s'abstiendra sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ? (*Non*)

Sur la loi Egalim, si vous avez la recette, on est preneur tout de suite. Le problème n'est pas la position du Département afin de pouvoir intégrer dans la composition des repas des produits générés par la restauration au domicile, c'est parce que nous n'avons pas les filières organisées face à nous. C'est le gros problème. On est en train d'organiser l'entrée de viande bovine dans les restaurations. David SUCK le disait tout à l'heure. On est en train de mettre en place les appels d'offres afin d'organiser dans le cadre de la loi Egalim la viande bovine de bêtes qui sont nées, abattues, transformées en Moselle, ce qui rend l'exercice éminemment compliqué. Sur le maraîchage, on est bien loin d'avoir une production adaptée à la consommation que l'on pourrait faire des produits maraîchers et les circuits ne sont absolument pas organisés et les filières le sont encore beaucoup moins.

Sur la Cuisine Centrale, les choses avancent plus vite qu'ailleurs parce que l'on est concentré à un endroit où les choses vont beaucoup plus rapidement. Par contre, sur l'ensemble du territoire, comme les filières ne sont pas organisées, la logistique l'est encore moins. Cela vaut dans la proximité entre le chef de cuisine et l'agriculteur qui vient fournir. Je prends l'exemple de la baguette, on n'est encore pas au bout d'avoir toutes les baguettes produites « Baguettes Moselle » qui rentrent dans les restaurations des collègues. Cela fait plus de deux ans que l'on en parle, et il y a encore des réticences dans certains collègues de la part de certains acteurs de certains collègues que l'on est en train de résoudre avec peut-être quelquefois un peu d'autorité. On ne peut pas être tous d'accord sur la loi Egalim et ensuite l'organiser de façon très variée d'un territoire à un autre. Vous pouvez être assurés de notre farouche volonté d'avancer ; nous le faisons avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce mais c'est éminemment compliqué et on a encore beaucoup

de progrès à faire parce que l'on n'est pas un Département qui s'organise dans le cadre de ces filières et nous n'arrivons pas à alimenter nos 3 500 000 repas. Imaginons ce que cela peut représenter à la dimension du Département.

J'entends bien votre réaction sur l'attention particulière que l'on devrait avoir sur un prix adapté aux ressources de la famille, mais je rends hommage à votre constance et à la constance de celle qui vous a précédé et vous connaissez la constance de notre réponse qui est à la même place. Est-ce la place qui justifie l'expression, je n'en sais rien mais vous connaissez la constance de notre réaction. Nous avons voulu et préféré maintenir le prix du repas, augmenter la part que nous attribuons au repas parce que l'on est passé à 2,20 € alors que nous étions à 2 €. C'est une augmentation importante que nous mettons en place sachant que si l'on doit regarder le prix de revient d'un repas en y intégrant l'ensemble des éléments qui constituent ce prix, je pense que l'on aura dépassé le prix de 8 € aujourd'hui alors que nous facturons 3,60 €. Vous voyez l'écart ; multipliez cet écart par 3,5 millions de repas, vous pouvez imaginer ce que cela peut représenter comme charge que le Département assume. C'est la raison pour laquelle nous continuons dans cette démarche naturellement en encourageant les principaux de collège à utiliser le fonds social des collégiens qui n'est pas utilisé comme il le faudrait. On a un exemple sur le collège Philippe de Vigneulles où l'on a demandé que soit totalement ouvert et affecté ce fonds, je ne suis pas sûr que ça se fera de cette façon parce qu'il y a l'ambiguïté de la famille qui vient frapper à la porte du gestionnaire pour avoir une aide sociale et qui a des conséquences sur l'organisation et la discrétion au sein d'un même collège. C'est un peu dommage car, là, on est dans une dimension totalement sociale et c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place au moment de la pandémie un fonds spécifique départemental utilisé et mis à disposition par nos personnels de l'action sociale qui n'a pas produit non plus les résultats que nous étions en droit d'attendre.

On est dans cette démarche qui est dans la continuité de ce que nous allons faire. Sur la loi Egalim, nous allons continuer à évoluer. Ce n'est pas parce que l'on est, du haut des ministères parisiens, dans une décision et une injonction qui connaissent rarement les territoires et surtout pas les filières, que nous arriverons sans aucune aide de l'Etat dans la mise en place après. Je n'entends pas l'Education Nationale nous aider ; je n'entends pas le Ministère de l'Agriculture nous aider lorsqu'il faut non pas uniquement imposer à celui qui consomme une attitude mais c'est

d'imposer à celui qui produit de produire mieux et plus pour alimenter le réseau d'alimentation des collèges de Moselle.

Ce que je dis là, on peut le dire dans toutes les écoles et les lycées de notre territoire où la difficulté est exactement la même. On a encore du chemin à parcourir et des progrès à faire avant que nous arrivions à l'objectif qui a été fixé par la loi Egalim. Là aussi, nos parlementaires produisent des lois et ensuite il faut les appliquer sur les territoires, et cela est beaucoup plus compliqué même si nous en avons à notre niveau l'ambition.

Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? (4 abstentions)

Adopté.

VI-4 SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA RECHERCHE

M. LE PRESIDENT.- Ne participent pas au débat et au vote : M. KHALIFE, M. FREYBURGER, M. SCHUH, M. CUNY, M. SCHULER, Mme STEMART, Mme ZIROVNIK et Mme SCHNEIDER.

M. BOHL, *rapporteur*

(le rapporteur donne lecture de son rapport),

Ce point que je vais vous présenter est certes moins flamboyant que Moselle Terre de Jeux, mais néanmoins il nous aide aussi à nous monter sur les podiums et contribue tout autant à l'attractivité et au rayonnement de la Moselle.

Je tiens à saluer en toute objectivité l'engagement volontariste du Conseil Départemental et avant lui le Conseil Général car sans cet engagement aux côtés des autres partenaires, Etat, Régions, Métropoles, certains grands projets n'auraient pu voir le jour et je tenais vraiment à le saluer. Je pense notamment à l'Institut Lafayette, au plan Campus, au CEA Tech, à l'IRTS et bien d'autres projets encore.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Naturellement le Département doit continuer à être un partenaire de l'enseignement supérieur, cela fait partie de l'attractivité du territoire de fixer nos jeunes afin qu'ils étudient et ensuite qu'ils travaillent en Moselle mais aussi d'accueillir des étudiants venus d'ailleurs et que l'on puisse maintenir ensuite sur notre territoire une fois qu'ils ont atteint le niveau de diplôme souhaité et qu'ils puissent entrer et alimenter le marché du travail ; c'est l'objectif que nous avons fixé à Moselle Attractivité de la même façon pour fixer les talents. Là, l'enseignement supérieur fait partie de cette démarche. Il faut absolument rassembler les territoires, les IUT. Sur Thionville, l'IUT est installée en un même lieu alors que sur la Moselle Est, ce sont trois IUT sur trois communes différentes avec ce que cela peut représenter comme difficulté. Ensuite, c'est important de soutenir les grandes écoles dans ce travail de partenariat. C'est pour cette raison que nous avons accueilli les premières années de chacune des grandes écoles dans un grand show d'un soir au Stade Saint Symphorien, c'était un moment éminemment agréable où les Américains ont côtoyé des jeunes venus d'ailleurs, des Mosellans aussi et des habitants du Grand Est dans un grand moment d'animation où il faisait bon être à ce moment-là. Ils ont pu apprécier la qualité de l'accueil de Metz, de la Métropole mais aussi, ce que nous avons voulu, l'accueil du Département. Nous allons reconduire cette démarche toutes les années. C'est tout à fait riche en enseignement.

Nous pouvons passer au vote ?

C'est une explication de vote ?

M. BOHL.- C'est en complément de dire que c'est très important que l'on puisse continuer à soutenir et surtout de continuer à faire le lien avec le monde de l'industrie et de la recherche notamment sur les questions liées aux matériaux, c'est notre histoire mais aussi dans cette période que nous connaissons sur la question de l'énergie et en particulier de l'hydrogène. C'est vraiment important qu'à cet égard nous profitons de notre histoire séculaire sur le charbon, l'acier, sur notre politique industrielle de longue date que le Département puisse jouer un rôle de stimulateur et de lien entre toutes ces activités bien évidemment, en synergie avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. LE PRESIDENT.- Nous pouvons adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

I-6 BUDGET DEPARTEMENTAL - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023

M. LE PRESIDENT.- C'est un moment important dans la vie de notre Assemblée et du Département. Je vais céder la parole au rapporteur général, M. MULLER.

M. MULLER.- Après cette journée destinée au vote des différents rapports et budgets, il faut savoir que le projet de budget primitif du Département pour l'exercice 2023 examiné par la 1^{ère} commission s'inscrit dans la droite ligne des orientations budgétaires dont l'Assemblée a débattu lors de notre 4^{ème} Réunion Trimestrielle en 2022.

Le budget 2023 s'établit à 1 036 400 000 €, crédit revolving inclus, soit :

- En section d'investissement : 219 150 000 € de dépenses et 164 250 000 € de recettes.

- En section de fonctionnement : 817 250 000 € de dépenses et 872 150 000 € de recettes,

Soit une répartition des dépenses de 21,15 % pour la section d'investissement et 78,85 % pour la section de fonctionnement.

La répartition par chapitre des crédits de dépenses et de recettes est présentée selon la nomenclature M52, et elle a été détaillée dans les différentes annexes que nous avons dans le rapport budgétaire. Ainsi, votre 1^{ère} commission vous propose aujourd'hui de bien vouloir adopter les différents mouvements soit les créations, les augmentations, la prolongation et la clôture soit sur les autorisations de programme et d'engagement figurant en annexe et leur état récapitulatif annexé au fascicule budgétaire.

La 1^{ère} Commission propose aussi d'arrêter les budgets annexes au montant de 9 019 890 € ainsi réparti :

- Pour les Jardins Fruitiers de Laquenexy pour 1 382 860 €.

- Pour le Centre Piscicole de Lindre pour 915 760 €.

- Pour les sites culturels pour 4 528 430 €.

- Pour la Cuisine Centrale de Vitry sur Orne que l'on vient d'examiner il y a quelques instants pour 1 589 560 €.

- Pour ACADEMOS pour 603 280 €.

Votre 1^{ère} Commission propose aussi de voter les diverses inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans les tableaux présentés en annexes 1 et 2 étant précisé que le budget en l'absence de disposition budgétaire spécifique à une opération est voté par nature et par chapitre à l'exception des crédits de subvention qui sont spécialisés et le détail a là aussi été présenté en annexe 3.

Enfin votre 1^{ère} Commission vous propose d'arrêter le budget principal du Département pour l'année 2023 à 1 036 400 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Je vais donner la parole à chacune et chacun des Présidents de groupe.

Je cède la parole à M. FOURNIER au titre du groupe Socialistes et Apparentés.

M. FOURNIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, nous constatons déjà lors de notre débat d'orientation budgétaire, et le budget primitif 2023 le confirme, qu'il dépasse d'ailleurs plus d'un milliard d'euros, 1,036 Md€.

Nos divergences, vous les connaissez.

Nous les avons actées depuis deux ans. Budget après budget. Elles portent :

- Sur la solidarité, où notre groupe pense qu'il faut aller plus loin que les lois.

- Sur l'environnement qui pourrait irriguer davantage toutes nos politiques publiques. Comme le disait Luc CORRADI, pour nos politiques départementales qui vont plutôt dans le positif.

- Et sur les collèges : bien sûr la tarification sociale des repas et parfois aussi, lorsque nous allons dans les conseils d'administration nous entendons des récriminations sur les crédits de fonctionnement. Mais je me permets de regarder les budgets et je constate souvent qu'il y a des réserves qui ne sont pas forcément utilisées et je fais remarquer au titre du Département qu'il ne s'agit pas d'amasser mais plutôt de dépenser les crédits mis à disposition.

Je ne vais pas reprendre ce qu'ont dit mes collègues, Luc CORRADI et Nathalie AMBROSIN-CHINI dans cette Assemblée aujourd'hui, ni rappeler le contexte dans lequel nous évoluons, mais nous savons que l'année 2023 est de plus en plus difficile à cerner dans un contexte économique de plus en plus mouvant.

Il nous faut tout de même revenir sur certains points qui sont, pour nous, des marqueurs d'identité.

Pour nos politiques de solidarité, nous ne pouvons-nous contenter de gérer les injonctions de Paris ou d'appliquer simplement les lois.

Au-delà d'investissements déjà votés lors de l'ancienne mandature, et que nous avons soutenus, en faveur de la modernisation du Centre Départemental de l'Enfance et de la restructuration de l'Établissement Public Départemental de Santé (EPDS) de Gorze, quelle vision de la solidarité pouvons-nous porter aujourd'hui ?

Si nous voulons exister et continuer à exister en tant que collectivité territoriale, il nous faut penser et investir dans l'avenir.

Reprendre l'initiative plutôt que subir l'actualité. Anticiper plutôt que réagir.

Deux exemples :

- Le grand âge, d'abord.

Au cours des deux dernières années, nos anciens ont subi une pandémie et ses multiples conséquences, sans oublier la crise Orpéa, qui est un acteur important, sans oublier l'incapacité (à moins que ce ne soit le manque de volonté) du Gouvernement à trancher au sujet de cette Loi Grand Age. Encore que, si j'ai bien compris, la Caisse des Dépôts et Consignations vient de prendre le contrôle d'Orpéa en devenant le premier actionnaire. La C.D.C. c'est à la main de l'Etat. Il ne faut pas s'y tromper. Acceptons ce changement comme un changement d'augure pour cette loi du grand âge et peut-être pour Orpéa de sauvegarder ses près de 28 000 emplois.

Nous regrettons tous ici qu'aucune loi, malgré les promesses depuis 2017, ne soit travaillée ou votée, au niveau national, pour établir un cadre clair et stable à notre action.

Nous pourrions décider de reprendre l'initiative en posant les bases d'un projet départemental en espérant cette Loi Grand Age si attendue.

- La désertification médicale, ensuite.

Nous constatons tous les jours la détérioration accélérée de notre système de santé : difficulté à trouver un médecin, un spécialiste, temps d'attentes portés à plusieurs mois pour une simple consultation, saturation des urgences locales dont notre Ministre de la Santé était encore responsable il y a quelques mois, et bien sûr mécontentement grandissant de nos concitoyens.

Vous évoquez pour la première fois, et nous l'apprécions dans ce Budget Primitif, je cite « la préfiguration d'un Centre Départemental de Santé ».

Il s'agit, chacun le sait dans cette Assemblée, d'une préconisation que nous portons depuis deux ans et nous nous réjouissons qu'elle soit créatrice de prochaines réalisations. Préfigurer, c'est bien : réaliser, ce sera encore mieux.

Notre collègue Pierre CUNY a parlé des Maisons de santé que l'on ne pourrait pas mettre partout. C'est tellement évident que nous visions, non pas l'uniformité du territoire en visant des Maisons de santé, on vise l'équité, c'est-à-dire à ce que des Mosellanes et des Mosellans puissent accéder dans un désert médical à des services minimums de santé.

Nous considérons que la mise en place d'un Centre Départemental de Santé serait un projet mobilisateur pour notre collectivité et utile pour les Mosellanes et les Mosellans. Nous regarderons ce comité faire des préconisations.

Dans le domaine de l'environnement, on souffle le chaud et le froid au niveau national avec des lois comme Climat et Résilience ou Résilience et Climat. Luc CORRADI vous a fait part de ses remarques des actions en faveur de l'environnement qui sont plutôt positives selon lui.

Sur les collèges, enfin, notre position est bien connue : nous réaffirmons que l'augmentation des dotations de fonctionnement, le développement de nos politiques éducatives et la tarification sociale de nos cantines devraient guider l'action de notre collectivité.

Dernière remarque anecdotique en regardant le budget : le collègue franco-luxembourgeois. Ce projet, qui pourrait être l'un de nos moteurs est sur la table depuis des années. Or, nous budgétions 3 500 €, c'est faible au niveau des moyens pour organiser des « réunions ». Comme indiqué dans le rapport, les financements et le contenu pédagogique ne sont pas encore déterminés.

Quelle est l'origine de ce statut quo ? Et pourquoi ça n'avance pas ?

Voilà, Monsieur le Président, Chers collègues, les réflexions de notre groupe et qui aboutissent à une abstention sur le vote du Budget Primitif 2023.

Je précise : une abstention plutôt constructive.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur FREYBURGER.

M. FREYBURGER.- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues, nous nous apprêtons à adopter un budget dans un contexte assez inédit depuis une quarantaine d'années avec une remontée forte des taux d'intérêt, une pression inflationniste que nous n'avons pas connue depuis fort longtemps et des incertitudes sur le plan géopolitique puisque, pour la première fois depuis plusieurs décennies aussi, un conflit armé a lieu sur le sol européen à quelques centaines de kilomètres de nos frontières. C'est un contexte inédit qui nécessite de la part d'un département comme la Moselle de plus d'un million d'habitants, une gestion à la fois prudente, car il faut pouvoir pallier les difficultés auxquelles nous sommes confrontés mais aussi ambitieuses sur le plan des politiques publiques qui sont initiées.

Avec un peu plus d'un milliard d'euros, nous avons l'occasion aujourd'hui d'adopter, pour reprendre l'expression qui a été utilisée par M. le Président du Département il y a quelques jours à travers une conférence de presse : « un budget de combat », qui tient compte des défis nombreux auxquels la Moselle est confrontée.

Le défi tout particulièrement tourné vers le social avec plus de la moitié du budget départemental qui est consacré au cœur de métier de la collectivité entre l'autonomie, la protection de l'enfance et l'insertion.

Nous avons là une intervention qui découle du cœur de métier du Département qui est indispensable puisque les indicateurs sociaux, cela a été fort bien dit tout à l'heure en plusieurs circonstances, se sont dégradés ces derniers temps avec notamment une hausse importante des placements d'enfants et des difficultés croissantes au niveau des populations les plus fragiles du Département. Je pense pouvoir affirmer que le budget départemental, dans la proposition qui est faite à l'Assemblée Départementale aujourd'hui, en prend la pleine mesure et se donne les moyens d'apporter les réponses efficaces aux besoins qui s'expriment sur le terrain.

C'est également le quart en matière de sauvegarde du pouvoir d'achat des Mosellans puisque la collectivité fait le choix, et à l'échelle du Département ce choix est tout sauf anodin, de maintenir un prix constant sur le plan de la cantine scolaire. Je

pense pouvoir dire qu'en Moselle nous avons la chance pour l'ensemble de nos collègues de bénéficier d'une restauration collective de qualité et d'une restauration collective à coût maîtrisé ; cela va mieux en le disant : 3,60 € par repas alors même que l'inflation est au rendez-vous avec une qualité qui est constante et une prestation qui est identique. Je pense qu'il faut le souligner sans réserve.

Par ailleurs, le Département demeure, nous le savons bien, un acteur économique de premier ordre en tant qu'employeur, pourvoyeur de services publics et en tant qu'investisseur. Je ne reviens pas sur les données qui ont été adoptées tout à l'heure dans le cadre du programme 2023 en faveur de l'aménagement du territoire mais enfin plus de 34 M€ en termes de dépenses d'investissement en la matière, c'est quand même un effort qui est louable et qui n'est pas une donnée. Il y a bien des collectivités départementales qui ont décidé pour des raisons d'ailleurs parfaitement respectables de réduire la voilure, voire de se désengager de l'accompagnement des projets des communes et des intercommunalités ; ce n'est pas le cas en Moselle et on ne peut que s'en réjouir. La Moselle qui maintient un niveau d'investissement à hauteur de 127 M€ répartis de manière assez judicieuse : 32 M€ pour les infrastructures scolaires, 9 M€ pour les collèges mais aussi les investissements tournés vers ACADEMOS, le Centre Départemental de l'Enfance ou encore l'aménagement des zones MOSLPARC sans parler évidemment des 33 M€ qui accompagnent les projets des territoires.

A travers ces investissements, le Département vise la construction d'infrastructures durables et structurantes pour le Département en investissant dans l'économie locale pour soutenir l'emploi, pour attirer de nouvelles entreprises, de nouveaux habitants et pour être partie prenante de premier ordre à une dynamique vertueuse qui se veut inclusive. Les travaux publics, la commande publique font partie des préoccupations premières du Département et cela contribue aussi à l'attractivité du territoire.

Nous avons pu aussi constater au cours de l'année écoulée que les équilibres financiers de la collectivité demeurent préservés grâce à une gestion rigoureuse. Cela a été souligné ce matin par notre collègue Emmanuel LEBEAU, désendettement pour la 7^{ème} année consécutive, ce qui est tout à fait notable alors même que nous sommes confrontés à une hausse des dépenses sociales et à la flambée des coûts de l'énergie et des approvisionnements. Notre parcours budgétaire se veut vertueux répondant à

ces défis tout en diminuant l'endettement. Je pense aussi à l'occasion d'un débat budgétaire, il faut le rappeler parce que cela n'allait pas de soi et c'est le fruit d'efforts de la part du Département, de ses services et c'est également évidemment la résultante d'une volonté politique.

Bien sûr, il y a des hausses en termes de recettes, produits des impôts et taxes avec la fraction de TVA. On peut noter également une hausse des dotations et participations en particulier issues de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie, et à titre de compensation par l'Etat des effets du Ségur de la santé bien prévisible sur les finances du Département.

Enfin, ces hausses sur le plan des compensations en termes d'évolution de la fiscalité, tout cela est à mettre naturellement en relation avec la situation économique, avec les échanges économiques puisque nous n'avons plus, nous le savons bien, de fiscalité active et nous ne bénéficions plus que de produits de TVA, de compensation des différentes pertes fiscales. Certes, quand tout se passe bien, on ne peut que s'en réjouir mais reconnaissons bien là que nous sommes tributaires de l'activité économique, tributaires des échanges, tributaires de la croissance et qu'en cas de croissance nulle ou négative, les recettes du Département s'en verront affectées alors même que la demande sociale se trouvera augmentée. On est confronté bien involontairement à un effet ciseau qui nécessite et qui légitime même une prudence sur le plan budgétaire pour pallier les difficultés potentielles auxquelles nous pourrions être confrontés cette année et dans les années à venir.

Il en est de même d'ailleurs quant à une donnée qui connaît des résultats historiques depuis maintenant plusieurs années : les droits de mutation à titre onéreux. Nous avons la « chance » compte tenu du dynamisme jusqu'à présent de l'activité immobilière de bénéficier de DMTO à un niveau historiquement haut à l'échelle du Département mais là aussi nous sommes tributaires de l'activité économique globale et de la dynamique générée par le marché de l'immobilier. Là encore, le Département se trouve en situation de dépendance à l'égard d'un contexte économique, d'un écosystème qui nous laisse entrevoir s'agissant des mois à venir peut-être des données un peu moins favorables qu'elles l'ont été au cours de l'exercice écoulé.

Le désendettement, la prudence budgétaire et, en même temps, la volonté d'aller de l'avant, de renforcer l'attractivité du territoire, tout cela mis bout à bout fait que le Département remplit ses missions et en allant même au-delà de ce qu'il avait

coutume de faire en accordant un soutien à l'innovation sur le plan du développement durable en accompagnant les projets sur le plan énergétique et environnemental des collectivités. Je pense que nous répondons à l'attente qui se manifeste sur le territoire et d'ailleurs quel que soit le lieu où l'on se trouve en Moselle, quelles que soient les circonstances dans lesquelles on se trouve, on se rend compte que le Département n'est jamais loin. Donc, le Département remplit son rôle de proximité à l'égard des habitants de notre Département, des Mosellanes et des Mosellans mais aussi à l'égard des collectivités. Force est de constater que, dans un environnement qui se complique, qui se complexifie à mesure que les lois et textes réglementaires sont adoptés, il y a un socle permettant à notre Département d'avancer et à nos collectivités de mener leurs projets à bien. On sait aussi faire preuve de souplesse ; on l'a vu sur le dispositif AMITER puisque personne ne pourra reprocher au Département de faire preuve d'une trop forte rigidité puisque nous avons collectivement, collégialement, décidé, Monsieur le Président, sous votre impulsion, d'un ultime délai supplémentaire pour permettre au maximum de collectivités de mener leurs projets à bien.

Tous ces éléments mis bout à bout, il en manque bien d'autres, mais je ne veux pas être trop long au cours de cette intervention, font évidemment que le groupe des Républicains et Indépendants que j'ai le grand honneur de présider, votera de manière tout à fait active et enthousiaste le budget proposé à l'occasion de cette première Réunion Trimestrielle.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Madame la Présidente.

Mme ROMILLY.- Merci après toutes ces interventions. Merci Président. Merci chers collègues.

L'importance de l'unité que vous mentionniez, Monsieur le Président, lors de l'ouverture de cette séance lundi dernier est le fondement même de ce que nous avons toujours voulu construire et porter au sein du groupe des Indépendants.

Cette unité, qui nous permet d'envisager l'avenir sereinement et gage de succès des politiques que nous menons, ne peut qu'être source de réussite pour la Moselle et donc bénéfique pour tous les Mosellans.

En ce sens, repenser nos approches, ajuster nos positionnements, être source de propositions dans un monde où tout change très vite, où il faut rapidement pouvoir

réajuster, réadapter nos politiques départementale, le groupe des Indépendants et l'ensemble de l'Assemblée Départementale en a la capacité par la diversité des femmes et des hommes qui la compose.

L'unité, mes chers collègues à l'heure de crises structurantes multiples et variées qui divisent, sera la source de résultats tangibles et féconds pour nos concitoyens. Elle formera et accompagnera davantage cette excellence que nous ressentons sur le terrain, que nous vivons avec les Mosellans que nous souhaitons pour nos enfants.

Les crises successives que vous évoquiez, Monsieur le Président, et qui ont été évoquées par certains de nos collègues ce matin, rythment notre quotidien d'élus comme celui de nombreux concitoyens de plus en plus fréquemment et à des rythmes de plus en plus rapprochés.

C'est pourquoi, ce mouvement perpétuel de refondation, cette volonté d'adaptation que vous appelez de vos vœux, nous aide à construire le chemin nécessaire à l'émergence de réponses structurantes, à apporter de nouvelles réponses, à faire émerger de nouvelles solutions, adaptées aux réalités du terrain que nous connaissons et que subissent, parfois beaucoup trop, nos concitoyens.

Cette vision d'excellence me conduit, au nom du groupe des Indépendants, à rappeler si ce n'est la richesse de nos territoires, la fierté partagée par toutes et tous ici d'être Mosellans. Fierté, unité, excellence sont aussi, et avant tout, le terreau incroyable d'une ambition commune. Nous avons eu, collectivement, la possibilité de débattre, en fin d'année dernière, des grandes orientations stratégiques, de l'action portée par le Département, pour l'année 2023. Jalonnée de crises d'une brutalité inouïe, pour l'année passée comme celle à venir, le Département ne fait pourtant pas l'impasse sur cette ambition collective.

L'ambition de porter haut nos couleurs, l'ambition de construire le meilleur des chemins pour notre jeunesse, l'ambition d'accompagner chaque Mosellan tout au long des étapes de la vie, l'ambition de ne jamais baisser les bras et l'ambition d'être là pour tous les Mosellans.

Structurer l'avenir face à des défis colossaux tout en misant sur l'exigence du quotidien des Mosellans : voici, en somme, l'une des traductions possibles de ce budget 2023. Nous tenions à saluer ici la gestion saine, rigoureuse, entreprise par

vous-même, Monsieur le Président, depuis déjà de nombreuses années. Nous le savons, arbitrer les choix d'un budget n'est jamais évident, et doit prendre en considération les conjonctures à venir, sans nécessairement en connaître les tendances et les impacts. Mais cette gestion nous permet, mes chers collègues, et nous ne pouvons l'oublier, de maintenir aujourd'hui, une action de combat alors que les crises s'enchaînent, tout en construisant une vision, une stratégie et une action nécessaire dans ce que sera la Moselle demain.

Cet avenir doit s'envisager dans la co-construction de réponses communes face aux défis d'ampleur de notre département. A ce titre, j'ajouterai que la motion, que nous adopterons sans doute, tout à l'heure, en tout cas sur l'A31 bis conforte cette nécessité d'offrir des réponses structurantes aux enjeux de mobilité du territoire. Si la concertation doit, en effet, pouvoir inclure l'ensemble des parties prenantes, la nécessité demeure de pouvoir conclure au plus vite à des solutions, et par extension, au déclenchement de travaux, afin de faciliter le quotidien de milliers de personnes. Nous tenions à remercier l'implication et l'engagement du Président WEITEN à ce sujet. Car c'est ici la traduction précise d'une urgence d'action, mais aussi de celle de pouvoir doter notre département à l'heure d'une compétitivité accrue des territoires d'infrastructures de mobilités qui témoignent du poids, de la géographie et donc de la réalité de notre territoire.

Concernant la solidarité, bien sûr, Monsieur FOURNIER, nous n'attendons pas d'être victimes de ce que l'on nous impose mais des solutions nombreuses sont prises, des dispositifs sont mis en place tant pour les enfants qui nous sont confiés que pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Le Docteur CUNY, notre collègue en a parlé ce matin. Effectivement, un grand COPIL a été mené sur un projet d'implantation d'un Centre Départemental de Santé et nous sommes là vraiment bien partis pour que cela se réalise assez rapidement en tout cas.

Le groupe des Indépendants s'inscrit pleinement dans la vision et la ligne de ce budget d'avenir et d'ambition face aux tumultes des crises, et à l'exigence nécessaire et saine de résultats pour la Moselle et ses habitants. Là aussi, M. LEBEAU l'a d'ailleurs souligné ce matin, la bonne gestion financière avec un encours de dette qui diminue et des investissements importants sur tout le département, sur tous les territoires, que cela soit les routes, les bâtiments ou les collèges.

Il nous appartient donc, aujourd'hui, par le vote du budget et, demain, par notre action de marquer cette nécessaire cohérence entre les constats d'hier et l'ambition formée pour demain. Nous partageons la conviction au sein des Indépendants que c'est en se dotant de moyens à la hauteur de nos ambitions, à l'image de ce budget 2023 que nous parviendrons à relever de concert l'ensemble des défis d'aujourd'hui qui sont devant nous.

Bien qu'il puisse être omniprésent, très souvent complexe, le chemin de l'unité au service des Mosellans, sera la clé d'un succès collectif pour tout notre territoire.

Merci à tous.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU.- Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais juste dire que ce budget 2023 a été difficile à concocter parce qu'il y avait certains piments dans cette recette budgétaire : l'inflation à 6 %, la crise énergétique, la hausse de la masse salariale en année pleine, les dégradations des critères sociaux qui engendrent des coûts supplémentaires, une remontée des taux, et votre demande, Monsieur le Président à réaliser, faire plus avec moins, une injonction contradictoire que nous avons dû résoudre, et une demande bien réelle de faire plus en social. Alors, ce budget, on a réussi à faire plus avec moins. Ce sont 27 M€ de dépenses supplémentaires. Je pense que l'on va réjouir l'opposition constructive qui est à ma droite.

On demande de faire plus dans le domaine du social, ce sont 11 M€ que l'on propose de faire et, en particulier, sur la protection de l'enfance.

On demande de faire plus pour le grand âge, ce sont 9,4 M€ que nous faisons plus pour l'autonomie.

On demande dans les orientations budgétaires de faire plus pour les ressources humaines, vous avez vu qu'il y a une politique d'embauche proposée dans ce budget, et cela se transforme avec l'effet de l'index avec 6,3 M€ en plus pour les ressources humaines.

Il y a également plus, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, pour le SDIS : 2,6 M€.

Il y a également 2 M€ de plus pour la maintenance des bâtiments.

Il y a comme cela a été dit par notre Vice-Président au Sport 1 M€ de plus pour le sport et la jeunesse.

Il y a 800 000 € de plus pour l'éducation.

Voilà ce que l'on appelle résoudre la quadrature du cercle. Nous avons réussi à faire plus avec moins tout en préservant les grands équilibres au niveau de la dette. Je suis sûr que la dette qui est aujourd'hui annoncée dans ce budget sera corrigée lors du budget supplémentaire quand nous voterons le compte administratif 2022.

Bravo aux services. Bravo à la direction générale. Merci, Monsieur le Président, de confier des tâches qui sont au départ infaisables et vous nous montrez la voie à prendre, et je vous remercie.

(Applaudissements)...

M. LE PRESIDENT.- Merci de l'applaudissement dans presque tous les rangs... !

M. CORRADI.- Cela démontre que finalement nos exigences ont été servies.

M. LE PRESIDENT.- Merci de votre contribution, Monsieur CORRADI.

Y a-t-il d'autres réactions ? *(Non)*

C'est toujours un moment important que nous partageons à l'occasion du vote de ce budget puisque c'est la traduction d'une politique départementale. Cette traduction aujourd'hui est largement commentée déjà dans tous les rangs. On a eu un grand débat sur l'une de nos grandes compétences qui est celle de l'action sociale et de la solidarité pour tous. C'est un débat important, nourri, nous permettant également de fixer une orientation, d'établir des objectifs puisque c'était également cette volonté d'affirmer une vision, et naturellement dénoncer nos inquiétudes, et ces inquiétudes sont importantes.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres, à la fois les présidents de groupe dans le cadre des débats sur le budget spécifique et à l'occasion de l'expression du Président de la commission, cela démontre bien que, sur le budget de l'action sociale et solidarité, on a entendu tous les bancs de cette Assemblée. Là aussi c'était important et c'est là, Madame la Présidente, cette unité que vous appelez de tous vos vœux en faveur de la solidarité pour tous et partout dans une équité d'actions en faveur de

chacun des territoires en fonction de sa particularité et de sa situation sociale en particulier.

C'est ce budget également que je qualifie, que nous avons qualifié d'offensif, qui est un budget dans ces moments compliqués que nous traversons, où il faut que l'on soit offensif dans l'action publique dans ces budgets de solidarité mais également dans ces budgets d'attractivité. C'est Moselle Attractivité, c'est la politique culturelle, c'est la mise en place de cette nouvelle agence que l'on met au service des territoires, c'est le soutien à l'activité sportive pour tous, toucher à la fois les jeunes, le sport sénior, le sport santé mais également toucher le sport dans le cadre d'une dimension sociale, donc une nouvelle dimension que nous voulons donner à la pratique sportive. Puis, c'est toute la dimension liée à l'éducation dans nos collèges mais également le soutien apporté à nos écoles élémentaires et à l'enseignement supérieur. Cela veut dire que l'on est dans les politiques éducatives de la maternelle à l'université. Le Département marque tout à fait sa place même au-delà de ses compétences régaliennes qui lui sont affectées en disant que le Département c'est le collège, mais on ne s'arrête pas aux portes du collège ni en entrant ni en en sortant. Cela ancre une attractivité sur les territoires et, par cette attractivité, on développe, on marque notre politique transfrontalière. C'est aussi cette question qui est identifiée et remarquée par nos voisins, qui est valorisée ; on a pu s'en rendre compte au sommet de la Grande Région auquel nous avons participé.

Puis, c'est notre politique d'aménagement du territoire. Là aussi dans une démarche équilibrée dans le soutien à la ruralité par un accompagnement. C'est AMITER où nous allons au bout de la démarche sans avoir à appliquer rigoureusement les règles mais en le faisant avec un état d'esprit de partage et de conciliation. C'est le dossier Ambition Moselle que l'on fera évoluer cette année puisque c'est une année de rendez-vous pour faire évoluer notre règlement et assouplir celui-ci en particulier en direction des communes rurales sur lesquelles nous devons aider mieux et faciliter l'action de nos communes. On voit que le poids et la charge de l'administration sont quelques fois insupportables pour les maires de ces petites communes et de ces territoires ruraux qui méritent d'être aidés de façon plus significative tout en aidant également dans l'investissement d'équipements structurants indispensables pour la Moselle et ce dans tous les domaines qu'il soit éducatif, sportif, culturel, mais également dans une politique de l'habitat -on ne l'a pas évoqué- sur laquelle nous allons vous présenter rapidement le plan départemental de l'habitat où nous allons

devoir nous occuper de l'habitat pour l'adapter également en fonction des territoires dans cette politique que nous devons construire avec notre opérateur en matière d'habitat qu'est MOSELIS où l'on va réorienter ces actions de MOSELIS et qui s'appuiera sur la stratégie et la politique départementale que nous allons encore affirmer dans les semaines à venir. C'est notre politique en faveur des investissements. Dans ces moments difficiles, il faut investir. Le pire serait de se retirer de l'investissement dans l'aide aux territoires dans nos collèges mais également sur nos routes et dans ces routes nationales qui vont nous arriver et qui feront partie du giron départemental par la suite et sur lesquelles nous devons investir pour une meilleure sécurité, pour de meilleurs modes de déplacement et sur tous les modes de mobilité. Nous irons même sur le ferroviaire si cela était nécessaire. Nous ne pouvons pas laisser uniquement à la Région ou à l'Etat la capacité de pouvoir faire, mais avec des difficultés quant à leur capacité à agir sur la proximité. Il faut que l'on maille et développe la circulation ferroviaire de proximité. Nous avons les infrastructures. Nous devons les améliorer et ensuite mettre des trains sur les rails. C'est absolument indispensable puisque nos routes départementales aujourd'hui reconnaissent et connaissent un certain niveau de saturation. Là aussi, cette complémentarité des modes de déplacement et de transport est absolument indispensable pour développer nos territoires.

Puis, c'est la question de la santé qui, comme la mobilité, comme l'emploi, comme le service public, comme la pédagogie et l'éducation, fait partie des premières préoccupations de nos concitoyens. L'état des lieux est flagrant. Nous manquons aujourd'hui d'une santé organisée sur les territoires avec là aussi des territoires plutôt en dynamique et d'autres plutôt en sous-équipement en matière de santé publique et sur lesquels nous devons répondre présents. C'est ce que nous allons faire ; c'est ce COPIL qui a beaucoup travaillé et je tiens à le remercier pour faire l'état des lieux. Maintenant arrive le moment des propositions et arrivera ensuite le moment des décisions. Je souhaite qu'avant l'été des décisions soient prises et que cela se traduise ensuite par un budget dédié à ces décisions courageuses et volontaires ; mais là aussi dans cet état de crise sanitaire, il nous faut absolument être présents et ne pas laisser aux autres le soin de ne pas faire mais démontrer que le Département est prêt à s'engager sur chacun des territoires en relation avec les élus de territoire.

Puis, cela se fait dans une gestion budgétaire rigoureuse, pas de grande rigueur, mais rigoureuse parce que c'est absolument essentiel. Nous n'avons plus

aucune marge de manœuvre fiscale. Nous n'avons plus aucune fiscalité dynamique, c'est-à-dire que pour les plus anciens en sortant de la décision budgétaire nous devons rentrer dans la décision fiscale. Nous avons à négocier quel était le taux que nous allions appliquer à notre fiscalité. Vous voyez qu'aujourd'hui ce point-là a totalement disparu parce que le législateur l'a décidé ainsi. Nous n'avons plus de fiscalité dynamique, ce qui veut dire que nous fonctionnons uniquement grâce aux dotations de l'Etat avec encore un tout petit levier que représente les DMTO mais nous ne pouvons pas en fixer le pourcentage alors qu'il y a un maxi qui est atteint par tous les départements de France mais nous n'avons aucun levier nous permettant d'adapter celui-ci au marché de l'immobilier. C'est la question qui se pose. C'est un produit qui est encore dynamique, qui évolue. Malheureusement, on sait sans avoir la boule de cristal que ce dynamisme se réduira et se tarira. On est dans cette démarche rigoureuse, et je vous en remercie. C'est important de continuer à investir sur ces territoires.

Il a été évoqué un point de détail important, c'est ce collège franco-luxembourgeois. Ce collège d'Audun-le-Tiche fait toujours partie de la liste des 10 collèges. Nous sommes toujours dans cette démarche de construction d'un collège sur ce territoire qui serve à la fois le besoin luxembourgeois et le besoin français. Maintenant, nous sommes sur deux états, un centralisateur et un qui l'est un peu moins théoriquement. Nous n'écartons pas la possibilité de construire ce collège. J'ai rencontré Mme le Maire d'Audun-le-Tiche et on continue à y travailler. Ce n'est pas facile. Les besoins sont différents, la façon d'organiser la pédagogie est différente d'un pays à l'autre mais nous avons cette farouche volonté d'avoir un collège franco-luxembourgeois sur le territoire de la Moselle, et je l'affirme de cette façon.

Voilà un peu cette démarche. Naturellement, pour nous, tout cela représente cette attractivité départementale et le sport et la culture en font partie intégrante. C'est la raison pour laquelle je vous propose également un affichage dynamique et positif, un affichage important dans les politiques culturelles et sportives comme dans les politiques éducatives. C'est le bien-vivre ensemble. Ce serait meurtrier de prendre du recul comme c'est fait dans certaines collectivités dans ces politiques qui doivent être également source d'attractivité sur nos territoires et Paris 2024 est ce magnifique levier nous permettant de focaliser l'ensemble des projecteurs nationaux, voire de grandes régions sur le territoire départemental. Le défi qui nous attend maintenant est un défi démographique sur lequel nous avons à travailler dans des perspectives à très courte,

moyenne et longue distance, donc à long terme et à longue vision. C'est la raison pour laquelle j'installerai ce COPIL démographique le plus vite possible que nous allons doter de moyens techniques pour savoir comment dynamiser une dynamique et cette fois-ci territoire par territoire. Là aussi, la démographie ne réagit pas de la même façon d'un territoire par rapport à un autre, sans oublier naturellement les territoires en souffrance, sans oublier la ruralité et sans oublier ces grands centres urbains qui sont un peu à la convergence de ces dynamiques.

Voilà ce budget tel que nous l'avons conçu, voilà ce budget tel que nous allons, aujourd'hui, consommer parce qu'il faut aller maintenant dans la réalisation opérationnelle de ce budget en partenariat avec l'ensemble des territoires et des élus de territoires. C'est affirmer la place et la position du Département aux côtés des territoires, des élus locaux, des élus intercommunaux mais également en marquant notre place dans le cadre régional et grand régional. Là aussi, nous avons à nous exprimer ; nous avons à affirmer la place que la Moselle doit tenir dans la Région Grand Est et dans la Grande Région Européenne.

Je vous propose d'adopter ce budget maintenant.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? (4 abstentions)

Votre abstention vaut valeur d'unité et je voudrais vous en remercier. Continuez à nous proposer des choses et on continuera à les analyser et à essayer de répondre. Je suis sûr que l'on arrivera à trouver le chemin -puisque'il y a une volonté- de l'unanimité.

Merci beaucoup de cette large majorité et presque unanimité des suffrages exprimés.

M-1 PROJET D'A31 BIS / SECTEUR NORD : EXPRESSION DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose, suite au rapport qui vous a été envoyé, une motion établie en partenariat avec les intercommunalités du territoire du Nord du département, motion envoyée également aux élus des intercommunalités intermédiaires en géographie de l'Orne et également au Président de la Métropole.

Ce document positionne l'A31 bis dans le cadre de la complémentarité des modes de transport, puisque l'on évoque dans ce dossier la mobilité douce sur laquelle nous avons un plan départemental que nous travaillons avec les intercommunalités. La Communauté de Communes de l'Arc mosellan est la première à s'être engagée, les premières dépenses sont déjà engagées et les premiers coups de pioche seront donnés, aux côtés du Président SPET. C'est le ferroviaire que je viens d'évoquer, c'est la liaison Sarreguemines/Strasbourg et la liaison surtout Bitché/Strasbourg pour que Bitché ne soit pas une impasse mais véritablement un territoire non pas intermédiaire mais un territoire de pleine existence. C'est la liaison Forbach/Thionville où nous avons déjà l'infrastructure, il faut y mettre maintenant des engins de transport, des locomotives et des wagons ; nous avons lancé les études. Je pense que d'ici peu de temps nous aurons les résultats de cette étude qui démontrera que cette opération est tout à fait réalisable. J'en ai parlé au Président LEROY la semaine dernière ; il entend avec beaucoup d'intérêt et encore plus qu'hier que ce projet est absolument essentiel. Ce sont les investissements que nous devons réaliser sur les territoires avec une initiative que nous prenons sur la mise en place d'une troisième voie sur des routes départementales pour accueillir une circulation de bus très particuliers entre la Moselle et le Luxembourg. Puis c'est aussi la réalisation de cette infrastructure ferroviaire entre Fontoy et Thionville ; là aussi l'infrastructure existe, les gares existent. Il faut y mettre les trains sur les rails et c'est de cette façon que nous nous mobilisons.

Enfin, c'est l'A31 bis ; cela fait longtemps qu'on en parle. Il faut se mettre en perspective de l'autoroute du troisième millénaire et du XXIème siècle. Ce n'est pas faire circuler des véhicules diesel ou des véhicules à essence. On est dans cette démarche de cette infrastructure de transit et de desserte, de grand transit mais qui place la Moselle sur les grands couloirs de circulation européenne ce qui donne une dynamique à notre territoire aussi. Je dis toujours que la mobilité crée la richesse, toutes les formes de mobilité et en particulier la mobilité routière. C'est la raison pour laquelle, je vous propose d'adopter cette motion qui doit préserver les territoires. Là aussi, en écoutant les avis des territoires, en essayant de trouver le meilleur mode opératoire pour préserver l'intégrité de ce territoire qui sera traversé par cette A31 bis en s'opposant déjà à l'une des possibilités dont le territoire ne veut absolument pas et qui va complètement perturber tous les équilibres de ce territoire et en le faisant en partenariat avec les intercommunalités. Cela fait des décennies que nous attendons, presque déjà deux à trois générations que nous attendons cette infrastructure.

Aujourd'hui, nos concitoyens vivent l'enfer le matin et le soir, toute la journée puisqu'il n'y a plus de répit dans la circulation. Certes, nous devons penser aux populations concernées par la réalisation de l'A31 bis mais n'oublions pas ceux qui vivent déjà au quotidien la saturation de l'A31 ; et ceux qui vivent la difficulté ce sont les habitants au bord de nos routes départementales, dans la ruralité, dans les axes transversaux où l'on a une saturation de plus en plus importante et un problème d'insécurité routière qui s'amplifie dans la fréquentation des routes départementales en traverse de nos villages mosellans. Cela relève également d'une difficulté. C'est la preuve que nous devons affirmer à l'échelle du Département notre volonté, notre exigence que cette infrastructure soit réalisée. Nous regrettons tous à un moment, parce que nous nous sommes exprimés, que le choix que l'Etat, a fait soit un choix de concession. Nous aurions préféré que ce soit une route payée par le contribuable et pas par l'utilisateur, le contribuable européen, le contribuable national et ensuite le contribuable local. On est sur une infrastructure qui aurait dû être financée par les deniers européens aussi et d'abord. L'Etat a fait le choix d'une concession. Comme je l'ai toujours dit, je préfère une autoroute organisée en concession que pas d'autoroute du tout. Il n'y aura pas de nouveaux rendez-vous. Je ne peux pas imaginer dire à la population de Moselle : vous allez continuer à vivre l'enfer que vous vivez aujourd'hui amplifié encore parce que l'on sait que le marché du travail luxembourgeois va encore augmenter avec tout ce que cela représentera.

Je vous propose d'adopter cette motion après que nous en ayons discuté aujourd'hui. Ce soir à 19 heures, il y a la dernière réunion conclusive de toute la démarche de concertation officielle. J'ai vu le Préfet tout à l'heure lorsque j'ai accueilli le Ministre LECORNU au régiment des Hussards et je lui ai réaffirmé que ce soir le Département souhaitait s'exprimer si nous l'adoptons et je le souhaite véritablement parce que c'est notre responsabilité qui est engagée dans cette infrastructure. Mesurez bien quelle est la décision que nous allons prendre ; nous devons la prendre aux côtés des territoires mais aussi aux côtés de la Région et de l'Etat. Je souhaite affirmer, présenter et porter cette motion que nous allons adopter, je le souhaite, pour dire, voilà l'expression départementale. C'est l'expression des Mosellans et des territoires que vous représentez à la réalisation de cette infrastructure qui est essentielle, indispensable et vitale pour l'aménagement de notre territoire et la mobilité de desserte et de transit.

J'ouvre la parole à celles et ceux qui souhaitent s'exprimer.

Je connais un élu d'un territoire du Nord mosellan qui s'est impatienté parce que dès que j'ai prononcé les premiers mots, ça clignotait déjà à ma droite.

Monsieur DICK, vous avez la parole.

M. DICK.- Merci, Monsieur le Président, et excusez-moi par avance. En effet, comme c'est la grosse journée par rapport à l'A31 bis, je devrais partir dans 10 mn sur Thionville pour commencer à en parler sur d'autres plateaux. Je ne pourrai donc pas suivre l'ensemble du débat s'il y en a. Néanmoins, le planning est parfait pour pouvoir m'exprimer. Je vous remercie pour cette introduction.

Monsieur le Président, je crois que la journée est assez exceptionnelle, je le dis pour les Florangeoises et les Florangeois, la ville de Florange que j'ai l'occasion d'incarner en tant que maire et en tant que Conseiller Départemental.

C'est une journée exceptionnelle, tout d'abord parce que, d'une certaine manière, c'est la fin d'une épreuve de sept années. Le lancement du projet de l'A31 bis, cela fait sept ans. Depuis 2015, on en a entendu parler, on l'a lancé à Thionville, à Florange et dans un certain nombre de réunions publiques avec divers épisodes de concertation. Cela fait sept ans que l'on a lancé cette dynamique de discussion, de concertation autour d'un projet, d'un ouvrage autoroutier qui doit s'engager sur le territoire du Nord Moselle et qui se nomme A31 bis.

Ce soir c'est le grand soir, pas le grand soir du début de l'inauguration d'un projet mais c'est déjà la fin d'une première épreuve qui est l'épreuve des concertations. Il faut toujours rappeler que l'on finit une concertation mais c'est la troisième concertation. Il y a eu une première concertation préalable en 2015. Il y a eu une concertation en 2018 et nous avons eu cet épisode définitif de concertation sur l'ouvrage qui est la concertation définitive avant la déclaration d'utilité publique, avant le choix d'un tracé par l'Etat pour mettre en route une déclaration d'utilité publique qui amènera à d'autres concertations mais, au moins, on aura un tracé. En tout cas, c'est l'objectif.

Il faut rappeler que sur cette base si c'est la fin d'une épreuve, on a encore d'autres épreuves puisque l'on a encore à attendre. Il restera au garant de réaliser un rapport dans le mois. Normalement, à partir du 2 février, il a jusqu'au 2 mars pour rendre un rapport. Deux mois de négociation entre le Préfet et le garant. A l'issue de ces trois mois, le Préfet enverra un rapport au ministre ; et c'est sur cette base du

rapport que le ministre aura à prendre une décision sur le tracé définitif. Donc, au 2 mai, le territoire pourra savoir quel est le tracé privilégié par le Préfet et, on l'imagine, par le ministre des Transports.

C'est un peu le grand soir et la grande journée ; c'est une journée exceptionnelle parce que, c'est pour la première fois, même s'il y a eu des paroles, des discours, qu'il y a un acte aussi fort réalisé par l'assemblée départementale, par vous-même, Monsieur le Président, à travers un écrit qui est cette motion, par vous-mêmes mes chers collègues par l'intermédiaire de cette motion d'une prise de position totale franche et assumée par rapport au type d'ouvrage. Je ne vais pas parler forcément du tracé mais au moins sur le type d'ouvrage tout en rappelant que l'A31 bis ce n'est pas la panacée absolue et totale de la question de la mobilité concernant le transport vers le Luxembourg mais permet de parler du routier avec un certain nombre d'exigences qui font les fondements du consensus sur le territoire. C'est la première fois qu'avec Pierre CUNY et Michel LIEBGOTT, nous avons eu l'occasion d'exprimer une demande à l'époque un peu folle puisque c'était le sous-préfet BONNET de Thionville qui nous avait donné un conseil : votre territoire n'est pas un sous-territoire pourquoi pas si cela peut permettre de faire émerger une solution à ce problème incessant de la traversée de Florange, exiger un tunnel. On l'avait suivi et on avait dit : pourquoi pas si le sous-préfet nous le dit, on peut peut-être l'exiger. La demande était iconoclaste à l'époque. Elle paraissait un peu folle même si l'on inaugure sur tout le territoire français des tunnels routiers ou autoroutiers un peu partout sur le territoire. En effet, pour le maire de Florange, c'est la première fois que l'on a une démarche territoriale aussi forte puisque cette motion est proposée à l'assemblée départementale et elle est partagée par la plupart des présidents de E.P.C.I. de la frontière luxembourgeoise jusqu'à la Métropole en tout cas dans l'intention et la volonté, la parole du Président et dans l'engagement des élus. C'est donc la première fois que l'on a une démarche aussi unanime du côté des élus. C'est un geste fort nous permettant aujourd'hui de voir aussi le bout du consensus. Je me permets de le dire dans un projet d'infrastructure après trois concertations publiques à chaque fois qu'on lance une concertation, on a l'impression de remettre une pièce dans le jukebox, je me permets de le dire et c'est comme cela que ça a été vécu aussi par les élus et les habitants. Néanmoins, après trois concertations, il y a deux constats :

Premièrement, le constat du Maire de Florange est que la pire des choses serait de ne rien faire et de repartir sur encore dix ou quinze ans de concertation sur un

mauvais problème mal réglé. Je tiens à le dire, oui il y a un engorgement, oui, il y a un problème routier, oui il y a une situation instable, et c'est ce que dit cette motion. Il y a des solutions alternatives qui se rajoutent et qui sont complémentaires au routier mais néanmoins la problématique routière reste une problématique. La problématique autoroutière reste également une problématique. Ne pas relier la VR52, l'A30 et l'A31 restera une erreur fondamentale si jamais l'Etat décide de ne rien faire. La pire des choses serait de ne rien faire.

Deuxièmement, la pire des choses ensuite serait de partir en ordre dispersé sur des mauvaises solutions que chaque élu pourrait désigner selon ses propres convictions. D'ailleurs ceux qui sont partis en ordre dispersé la plupart du temps n'ont pas tenu. Je repense à un certain député qui se faisait le chantre d'une position seule contre tous ; il n'est plus là actuellement sur le territoire Nord Moselle.

Cette motion nous permet une certaine latitude d'action et je me permets de le dire. C'est là où la motion cadre le débat sur le type d'ouvrage mais laisse la pleine liberté ensuite de pouvoir choisir le tracé. Je me permets de dire à l'ensemble de mes collègues -c'est dans la presse depuis ce matin- qu'en complément de cette motion, Michel LIEBGOTT et moi-même et je crois que Pierre CUNY aura ce soir à s'exprimer également, tout en étant dans la complémentarité avec la motion que le Département valide aujourd'hui, nous avons décidé de prendre position à titre personnel, pas à titre collectif et pas dans le cadre d'une motion, pour le tracé qui amènerait aujourd'hui un consensus total et général de l'ensemble des élus sur le territoire mais aussi des collectifs. On a passé beaucoup de temps à discuter avec le collectif ; et tous les collectifs ne sont pas contre tous projets autoroutiers. Un projet avait catalysé une opposition ferme et définitive même s'il n'était pas absurde c'était le tracé F5. La voix du consensus est difficile ; l'essentiel c'était de permettre à cette autoroute A31 bis en tunnel profond, je le rappelle, de pouvoir exister. Après un dernier tour de table, il a semblé nécessaire de se positionner sur le F4 en tunnel profond permettant de répondre à la quasi-totalité des items et répondant bien évidemment à ce qui est dit dans cette motion.

Voilà, aujourd'hui, Monsieur le Président, ce que je pouvais vous dire et vous rappeler pour l'ensemble de nos collègues. On fait un pas en avant et j'espère qu'avec la fin de cette concertation, on arrivera maintenant à avoir un Etat qui écoute les territoires, en tout cas qui n'entre pas en contradiction avec les exigences du territoire

ni sur le type d'ouvrage en tunnel profond. J'en oublierais presque de rappeler que l'on a été étonné il y a six semaines un mois par une originalité de l'Etat qui était de considérer que les routes départementales et que les voies locales devaient être en dehors du projet autoroutier, que l'on ne devait pas reconnecter l'ensemble des flux. Je tiens à le dire. J'espère que l'on aura un Etat qui écoute, un Préfet qui écoute et qui permet à cette autoroute aussi de se reconnecter au milieu local.

Merci à tous.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ?

Monsieur CORRADI.

M. CORRADI.- Je vais me remettre de l'enthousiasme de mon collègue.

Je constate que nous sommes dans la même urgence qu'il y a 30 ans, voire plus, et je comprends qu'il nous soit insupportable de ne pas avoir cherché d'autres solutions depuis si longtemps. Le dérèglement climatique et l'assèchement de la biodiversité ne datent pas d'hier. Mais nous nous proposons d'entrer -je cite la motion- pleinement dans le troisième millénaire en ressortant les vieilles recettes : plus de voitures, plus de routes et donc encore plus de voitures.

Je ne suis pas sûr que d'ajouter à la mobilité l'adjectif « décarbonné » aura une influence sur le transit international caractérisé par sa cohorte de camions et ses grondements inhérents.

La motion signe l'aveu d'un échec collectif mais nous affirmons qu'il ne faut surtout pas changer de paradigme alors qu'il prend l'eau de toutes parts, usé qu'il est par les abus qu'il génère.

Dois-je en déduire que nous ne savions pas ou que nous ne voulions pas ? Aujourd'hui, nous savons et nous ne voudrions toujours pas. J'ai vu qu'ici ou là on réactivait les lignes ferroviaires secondaires, réalisait une ligne de bus à haut niveau de service, rétablissait des lignes ferroviaires directes ; c'est ce mouvement qu'il faut accentuer et amplifier.

J'ai calculé que, si l'on désimperméabilisait les cours de tous les collèges, on serait toujours en deçà de l'asphaltisation de l'A31 bis, autoroute qui déboucherait sur un bouchon aux heures de pointe, que l'Etat s'engue dans sa vision passéiste en jouant de l'oxymore passe, mais que nous lui emboitions le pas, la route devrais-je

dire, j'ai du mal avec ça. J'opte pour la variante 5 pas pour ne rien faire au contraire pour commencer à réfléchir autrement et tout de suite les bois de l'Etoile et du château de Bétange pourront continuer à nous faire respirer, rien à voir avec les mini forêts à la japonaise que j'approuve si à côté de ça on ne se fait pas hara-kiri.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ?

Madame HERZOG.

Mme HERZOG.- En tant que nommée par Gérard LARCHER au COI, je ne pouvais pas rester sans réaction.

Je tenais à vous dire que nous avons travaillé d'arrache-pied entre Noël et Nouvel an avec le ministre des Transports, David VALENCE président du COI. Je tenais à vous dire aussi qu'il avait été question de mettre de côté l'A31 bis. Je me suis donc assurée entre Noël et Nouvel an que l'A31 bis reste inscrite au COI, au projet de l'Etat. Elle est bien inscrite et je tenais à vous le dire. Naturellement, vous pourrez compter sur moi pour faire le relais entre le ministre des Transports et le territoire de la Moselle d'autant plus que j'ai partagé cette motion parce qu'elle arrive à point nommé. Il ne reste plus qu'à choisir le bon tracé. Ce n'est pas à moi de décider. Je reste à votre disposition pour porter justement haut et fort l'intérêt et aussi l'importance. C'est presque vital. Aujourd'hui, ce sont des gens qui se retrouvent du matin au soir sur un embouteillage ; on en parle depuis des décennies et maintenant il y a urgence. Vous pouvez compter sur moi pour appuyer votre décision. Je tenais à vous le préciser.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ?

Monsieur BOHL.

M. BOHL.- Comme le disait très justement Rémy DICK, la pire des choses serait de ne rien faire. C'est vrai que l'on est témoin, vous comme moi, des très nombreux débats que nous avons eus ici même mais aussi ailleurs sur cette question de l'A32 tout d'abord et l'A31 bis ensuite. C'est une vieille affaire. Il faut maintenant être raisonnable et arrêter de tergiverser. Quoi qu'il en soit, on n'a pas le choix. J'écoutais bien notre collègue CORRADI, qu'on le veuille ou non, le curseur des activités comme d'ailleurs celui des déplacements des pendulaires nous portent tout naturellement de façon très forte vers le Luxembourg et vice et versa. Il nous appartient donc de remplir les uns et les autres pleinement le jeu des responsabilités qui sont les nôtres.

Je voudrais simplement aussi à cet instant apporter la voie de la Métropole. Nous avons voté lundi soir une motion qui va dans ce sens bien évidemment dans le sens de cette motion qui est portée aujourd'hui à nos suffrages en indiquant que je l'avais déjà fait en son temps. Malgré tout, il y a une autoroute urbaine qui traverse cette ville de Metz et son environnement ; Montigny-lès-Metz est aussi concernée. A cet égard, rien n'est prévu pour permettre d'amoinrir les nuisances sonores et autres désagréments qui peuvent être occasionnés par tout cela. Je parle également du contournement Sud-est de Metz qui devait être simplement une voie de contournement mais qui devient au fur et à mesure une véritable autoroute bis avec des engorgements notamment au niveau de l'échangeur de Fey par exemple.

Nous avons tenu lundi soir à rappeler ces problématiques sans remettre en cause car je sais combien il est important qu'en l'occurrence ce soit l'union -on a parlé d'union tout à l'heure, j'en ai fait montre d'ailleurs- qui soit la sagesse permettant d'enfin porter ce projet de l'A31 bis à sa pleine réalisation.

Je voterai bien entendu cette motion.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ?

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU.- Monsieur le Président, chers collègues, je ne pensais pas intervenir mais le propos de mon collègue à ma droite m'a choqué et je vais lui dire ce que je vis depuis 1995.

Depuis 1995, je suis un travailleur frontalier comme des dizaines de milliers de personnes qui utilisent cette autoroute. Au départ, je mettais 45 mn ; aujourd'hui, pour me rendre sur mon lieu de travail, ce sont deux heures. Aujourd'hui, je suis employeur, face à ce temps de trajet que ce soit en train, que ce soit en voiture, je dois faire face à des personnes qui sont en situation de burn out parce que cela devient insupportable. 8 heures plus 4 heures de transport, ce n'est plus supportable. Comme usager, j'ai eu des accidents petits, grands, et ma collègue à ma gauche peut en témoigner puisqu'une fois j'étais en kit mains libres et je me suis fait tamponner par l'arrière par un véhicule, et la voiture est partie en épave. Je connais des personnes qui ont eu moins de chance que moi ; c'était uniquement des dégâts de carrosserie ; je connais des personnes qui ont laissé la vie, une jambe, un bras. Ne rien faire c'est laisser des milliers de Mosellans dans une situation de risques. Ce serait votre position, c'est de

ne pas prendre en considération la santé de nos habitants, de nos concitoyens. Je n'ai pas de mots, car vous ne vivez pas ce que vivent les dizaines de milliers de personnes comme moi qui utilisent cette autoroute. On peut avoir des convictions, on peut dire que ce serait mieux de faire un barreau ferroviaire. Plein de choses sont prévues dans cette motion.

Aujourd'hui, l'urgence c'est de répondre à améliorer la vie de nos milliers de travailleurs frontaliers et je remercie le Président et toutes les collectivités qui ont signé cette motion parce que l'unanimité nous permettra d'avancer. Je conspue un de nos anciens collègues qui a bloqué. Si, aujourd'hui, on en est là 30 ans plus tard, c'est parce qu'un de nos anciens collègues a bloqué un tracé l'A32. On en est là à cause d'un élu. A un moment donné, il faut aussi le rappeler et avoir le courage de dire qu'il y en a qui ont plus travaillé dans l'intérêt personnel que dans l'intérêt collectif. Là, je salue tous ceux qui sont présents, qui travaillent dans l'intérêt collectif.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ?

Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Ce dossier qui vient d'être rappelé est ancien. On a plusieurs angles pour l'aborder.

Ancien. Et je me souviens en 1993/1995 lorsque j'étais DRE de Lorraine, qu'à l'époque 1993/2023 cela fait 30 ans, on parlait déjà des tracés divers et variés pour l'A32 et un tracé avait fait sourire beaucoup de personnes, c'était le tracé dit CHEREQUE qui passait très à l'Est et qui ne désengorgeait pas le Sillon mosellan. C'est un sujet qui remonte à plus de 30 ans et qui peut être abordé sous différents angles. Luc CORRADI l'a abordé sous un angle à la fois climatique et philosophique. On peut l'aborder de façon technique et mathématique avec des données. La STATEC, organisme luxembourgeois, nous dit qu'en 2035 il y aura 150 000 travailleurs frontaliers. Actuellement, on est à 110 000. 40 000 de plus, c'est plus de 36 %.

Avec l'engorgement et la thrombose parce qu'il y a des thromboses aux heures de pointe et il faut le prendre. Il m'est arrivé pour amener quelqu'un à l'aéroport le matin à Luxembourg d'arriver sur le rond-point de Terville à 5h07, c'était déjà un ralentissement, voire des embouteillages.

A partir de là, la simple question c'est comment faire ? Après, on discute. On ne peut rien faire. Si l'on décide que l'on fait, on doit dire vers où l'on va. Il y a la globalité de la mobilité, on est tous d'accord si l'on peut réactiver tout ce qui est TER. Quelqu'un a parlé d'un RER dans 10 ans si tout va bien, et le Sillon mosellan serait concerné. Là, maintenant, il est urgent de prendre une décision au niveau d'un tracé. 1993/2023, c'est notre dernier rendez-vous. Après, ce sera compliqué pour plusieurs raisons. Le financement, comme vous le dites, sera un problème. J'attire l'attention du maire de Florange qui n'est plus là : un tunnel profond ce sont des centaines de millions. Lorsque j'ai lu les discours de M. Bruno LE MAIRE dans le Journal du Dimanche disant qu'à cause de l'endettement qui sera vers les 3 000 milliards, il faudrait faire 75 Md€ d'économie l'année prochaine. Il a cité l'Etat et les collectivités. J'ai eu peur parce que, généralement, ce sont les collectivités qui passent à l'addition.

A partir de là, il faut dégager une option. C'est sûr qu'il ne faut pas oublier le bois de l'Etoile et la connexion avec la VR52 ; c'est clair. C'est aussi sur cette motion qui l'inclut qu'il faut être clair. On ne peut pas avoir un tracé qui enlève ces deux options. Je plaide et je me bats pour la VR52 et je le redis c'est une desserte alternative vers le Luxembourg. De l'agglomération messine, on pourra passer par la VR52, aller jusqu'au rond-point à Fameck et repartir sur l'A30 ou à Esch-Belval qui connaît un développement, un potentiel exponentiel à l'heure actuelle. Il suffit d'y aller pour voir les installations et les bâtiments qui se créent. Si l'on peut avoir une alternative à l'A31 dans un premier temps, une desserte c'est bien mais si l'on peut avoir plusieurs connexions sur plusieurs tracés c'est mieux car cela permet de diversifier les flux.

A partir de là, il y a un choix à faire et chacun doit se déterminer. Si l'on passe à 150 000 travailleurs frontaliers d'ici 12 ans, c'est 2035, c'est 36 % en plus, c'est certain que ça coïncera pour tout le Nord mosellan. On aura des dérives et vous l'avez souligné sur les départementales et aussi sur les voies communales. A partir de là, il y aura un engorgement et on peut se dire que l'humeur de nos concitoyens qui habitent ces communes sera très exaspérée peut-être avec des mouvements divers et variés.

On est à un point au niveau technique : que fait-on ? On ne peut rien faire. Impossible comme c'est parti. Il y a donc un choix à faire.

J'attire simplement l'attention sur le F4 profond c'est très très cher. La trémie de Marange 400 mètres c'est 45 M€. Le tunnel profond : 4,6 km c'est peut-être en

concession mais c'est aussi cher. En plus, quand on est en profond, on ne sait pas ce que l'on trouve dans le profond. Je peux vous le dire. C'est l'invisible. Il y a des surprises et de l'imprévu.

Chacun se déterminera en fonction de son angle philosophique, climatique, technique mais on ne peut pas ne rien faire. Alors, à partir de là, ce n'est peut-être pas la meilleure des solutions, c'est la moins mauvaise des solutions.

Pour terminer, il suffit de regarder dans les P.D.U., nos concitoyens se déplacent avec des véhicules. A 52 %, 58 % dans tous les plans de déplacement urbain, c'est la voiture. Pourquoi la voiture ? Indépendance, autonomie, bref des critères que nous connaissons tous. A partir de là, ce n'est pas la peine de se voiler la face. Il est donc évident qu'il faut une solution ; c'est la moins mauvaise, celle qui doit être adaptée à l'économie du XXIème siècle. C'est la raison pour laquelle je ne vois pas d'autres alternatives que cette motion.

M. LE PRESIDENT.- Merci. On a fait le tour des bancs.

Nous pouvons adopter cette motion que je présenterai ce soir aux garants de la concertation qui m'attendent.

Qui est contre ? (2 contre)

Qui s'abstient ?

On est dans un moment historique dans la décision ici au Département.

Je signifierai ce vote aux garants.

Merci.

CLOTURE DE LA REUNION TRIMESTRIELLE

M. LE PRESIDENT.- Bon retour sur vos territoires et à bientôt.

La séance est levée à 17 heures 08.

TABLE DES INTERVENTIONS DANS LES DEBATS

M. WEITEN PRESIDENT : 1, 2, 3, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 25, 30, 31, 32, 34, 35, 38,39, 40, 41, 44, 45, 47, 49, 50 , 53, 55, 58, 59, 61, 62, 64, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 90, 92, 93, 94, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 103, 106, 109, 112, 113, 117, 123, 124, 125, 126, 128

Mme AMBROSIN-CHINI	97
Mme BECKER	76
M. BENIMEDDOURENE	49
M. BOHL	100, 101, 124
Mme BOHR	44
Mme BOUSCHBACHER	75
M. CHABANE	85, 89
M. CORRADI	24, 72, 73, 113, 123
M. CUNY	45, 62
M. DICK	79, 120
Mme FIRTION	82, 84, 88
M. FOURNIER	58, 103, 126
M. FREYBURGER	73, 76, 106
Mme GOSSE	24, 34
M. GRÉLOT	47
Mme HERZOG	124
Mme KUNTZ	50
M. LEBEAU	23, 25, 35, 43, 82, 112, 125
Mme LORIA-MANCK	15, 50
Mme MAGRAS	81
M. MULLER	22, 78, 102
Mme PASTOR	53
Mme PILI	88
Mme REBSTOCK	29, 92

Mme ROMILLY	35, 37, 55, 82, 83, 109
M. SACCANI	40
Mme SCHNEIDER.	59
M. SCHUH.	31, 90
M. SCHULER	30, 82
M. SIMON.	38, 39, 40
Mme STEMART	92, 94, 96
M. SUCK.	77, 93
M. TACCONI.	31, 41
Mme THIEL-MIESZKALSKI	78
Mme TONIN	15, 72
Mme TRAN.	33, 83
M. WEIS.	23, 38, 44
Mme ZIMMERMANN.	61

TABLE DES MATIERES

- A -

AGRICULTURE

- Programme 2023 en faveur de l'agriculture	75
- Programme 2023 en faveur de l'aménagement du territoire	76
- Conventions de partenariat, d'objectifs et de moyens 2023-2026 entre le Département et Moselle Agence Technique, et entre le Département et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle	77

ATTRACTIVITE

- Politique Départementale d'Attractivité	35
- Politique de coopération transfrontalière - La stratégie Grand Régionale de l'Eurodépartement de la Moselle.....	38

- C -

CONSEIL DEPARTEMENTAL

- Séance du lundi 30 janvier 2023	1
- Ouverture de la réunion.....	1
- Liste d'émargement et délégations de vote	1
- Mutations et Nominations.....	2
- Allocution du Président	3
- Communication.....	12

- Approbation du procès-verbal de la 4 ^{ème} RT de 2022	12
- Ordre du jour	12
- Programme de la session.....	13
- Suspension de la séance	14
- Reprise de la séance	14
- Dépôt des propositions, vœux et questions orales	18
- Levée de la séance	19
- Séance du jeudi 2 février 2023	21
- Ouverture de la réunion.....	21
- Liste d'émargement et délégations de vote	22
- Ordre du jour	22
- Examen des rapports du Président	22
- Clôture de la réunion.....	128
- Table des interventions dans les débats	129
- Table des matières.....	130

- D -

DIVERS

- Projet d'A31 bis / Secteur Nord : Expression du Département de la Moselle.....	117
--	-----

- E -

EDUCATION

- Apprentissage des Langues	31
- Budget primitif pour l'exercice 2023 de la Cuisine Centrale Départementale	92
- Politiques éducatives 2023.....	94
- Charges de fonctionnement et d'investissement des collèges publics et privés.....	96
- Soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche.....	100

- F -

FINANCES

- Gestion de la dette - Instruments de couverture.....	22
- Information à l'Assemblée délibérante sur les actes effectués en application de la délégation au Président en matière de réalisation d'emprunts et d'opérations utiles à leur gestion - Présentation de la stratégie d'endettement.....	23
- Répartition de la Taxe d'Aménagement entre les Espaces Naturels Sensibles et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour 2023	24
- Subventions d'ordre général	30
- Apprentissage des langues	31
- Proposition de budget pour 2023 – Routes et Maintenance	40
- Budget Départemental – Budget Primitif pour l'Exercice 2023.....	102

- I -

INFRASTRUCTURES

- Programmation de travaux dans les collèges publics - Année 2023.....	41
- Programmation de travaux dans les bâtiments départementaux - Année 2023	44

- P -

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

- Personnel Départemental - Création et suppression d'emplois - Mise à jour du tableau des emplois	34
- Personnel Départemental - Subvention à l'Amicale du Personnel du Département de la Moselle.....	34

POLITIQUE CULTURELLE

- Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques - Bilan des Actions 2022 Perspectives 2023	79
- Actions en faveur des Archives, de la Mémoire et du Patrimoine Budget Primitif 2023.....	81
- Conservation départementale des Musées et du patrimoine - Appui aux missions de Musée et des Sites Passionnément Moselle	82
- Accompagnement des initiatives artistiques et culturelles des mosellans.....	82

POLITIQUE DES SOLIDARITES ET HABITAT

- Budget Primitif 2023 des politiques de solidarité	50
---	----

- R -

RELATIONS ET AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

- Programme 2023 en faveur de l'environnement et du Développement Durable	72
---	----

- S -

SECURITE

- Participation du Département au Budget 2023 du Service Départemental d'Incendie et de secours	47
- Programme d'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route AMISSUR 2023	49

SITE PASSIONNEMENT MOSELLE

- Sites Passionnement Moselle – Budget primitif 2023 du Budget Annexe des Jardins Fruitiers de Laquenexy.....	38
- Sites Passionnement Moselle - Budget Primitif 2023 du Budget Annexe du Domaine de LINDRE.....	39
- Sites Passionnement Moselle - Budget primitif 2023 du Budget Annexe des sites Culturels.....	40

SPORT ET JEUNESSE

- Budget Primitif 2023 du Budget Annexe ACADEMOS.....	84
- Moselle Sport : Politique Sportive Départementale.....	85
- Moselle Jeunesse : Politique Départementale en Direction de la Jeunesse	88
- Soutien à l'équipement des associations Sport et Jeunesse	88
- Terre de Jeux.....	89

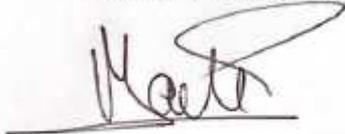
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL
DE LA 1^{ère} REUNION TRIMESTRIELLE DE 2023**

Journées des 30 janvier et 2 février 2023

Soumis à l'approbation du Conseil Départemental du 19 juin 2023

Secrétaire de séance



Mme Patricia ARNOLD

Le Président du Département de la Moselle



Patrick WEITEN